

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

Titre de la consultation :

**ETABLISSEMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX DES ECOLES A
STATUT ETRANGER OU INTERNATIONAL
FONCTIONNANT SUR LE TERRITOIRE HAÏTIEN**

**Rapport final présenté par
Professeur Francklin BENJAMIN
Consultant**

Port-au-Prince, le 22 septembre 2016



Publié en 2017 par
Office National de Partenariat en Education
ONAPE, Haïti

L'ONAPE retient des Firmes et des Consultants individuels pour la réalisation des travaux sur le système éducatif en Haïti, dans sa mission d'appui au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Par conséquent, les idées et les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément la vision de l'Office.

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes et institutions suivantes pour leurs supports et leurs collaborations :

Remerciements spéciaux à Martine Irgie Dorcellus pour son aide dans la localisation des écoles ;

Remerciements spéciaux à Enock Appolon pour son assistance et ses conseils ;

Remerciements spéciaux aussi au Directeur Général de l'ONAPE, le Dr Délima PIERRE et à tout le staff de l'ONAPE pour leur conseils et assistance.

J'adresse aussi des remerciements spéciaux à tous les responsables d'écoles qui ont accepté de nous recevoir au cours de cette enquête ;

Les responsables du MENFP, particulièrement de la DAEPP, sont spécialement remerciés ;

Enfin, merci à tous ceux et celles qui ont rendu cette étude possible.

Sommaire

Acronymes utilisés dans le rapport.....	6
Résumé du rapport.....	7
1.1. Des objectifs de la recherche	9
1.2. Des résultats attendus	11
1.3. Compréhension du mandat.....	12
1.4. De la méthodologie de l'enquête.....	12
2.1. Catégories d'écoles.....	21
2.3. Equivalence du système haïtien avec le système français en termes de niveau d'enseignement ...	23
2.3.A. Remarques sur les deux systèmes.....	23
2.4. Equivalence du système scolaire haïtien avec le système américain.....	24
2.4.A. Remarques sur les deux systèmes.....	25
3.2. Absence de critères pour l'établissement et le fonctionnement d'une école à statut étranger.....	29
3.3. Historique des écoles internationales en Haïti.....	30
3.4. Typologie et localisation des écoles à statut étranger en Haïti	31
3.5. Typologie et localisation d'écoles haïtiennes pratiquant au moins un curriculum étranger.....	34
4.1. Ecoles internationales actuellement en fonctionnement.....	37
4.2. Ecoles internationales ayant fermés leurs portes durant les 10 dernières années	45
4.3. Présentation des écoles haïtiennes offrant un diplôme étranger	45
5.1. Statut juridique et légal des écoles internationales fonctionnant actuellement en Haïti et problème de classification	50
5.2. Rapport des écoles à statut étranger avec les autorités éducatives haïtiennes	51
5.3. Relations des écoles internationales avec d'autres écoles en Haïti	52
5.4. Relations avec d'autres écoles et d'autres autorités éducatives étrangères	53
5.5. La clientèle desservie	54
5.6. La problématique du coût au niveau des écoles internationales	55
5.7. Manuels et programmes scolaires utilisés	56
5.7. A. Programmes utilisés aux seins des écoles à statut étranger en Haïti.....	56
5.7. B. Programmes appliqués au sein des écoles haïtiennes appliquant un curriculum étranger	57
5.8. Evaluations des apprentissages et système de certification des écoles internationales	58
5.9. Attentes des établissements internationaux consultés en matière de partenariat public-privé	59
6.1. Recommandations au niveau légal et juridique.....	62
6.2. Recommandations au niveau administratif.....	62
6.3. Au niveau académique	63
6.4. En matière de partenariat public-privé	64
1. Ecoles haïtiennes pratiquant un cursus étranger.....	92

ANNEXE 2.....	101
Retranscription de certaines interviews réalisées auprès des écoles.....	101
I. INTERVIEW REALISEE AU <i>NATIONAL AMERICAN STUDIES</i> (NAS)	103
II. INTERVIEW REALISEE AU LYCEE ALEXANDRE DUMAS.....	107
III. INTERVIEW REALISEE AU <i>NEW VICTORIAN SCHOOL</i>	110
IV. INTERVIEW REALISEE AU <i>JUNIOR ACADEMY SCHOOL</i> (DE L'EGLISE ADVENTISTE).....	114
V. INTERVIEW REALISÉE À <i>HARMONY INTERNATIONAL SCHOOL</i>	117
VI. INTERVIEW REALISEE A <i>BRIDGE ACADEMY</i>	120
VII. INTERVIEW REALISEE A <i>MUNCHKINS</i> (KINDERGARTEN)	123
VIII. INTERVIEW RÉALISÉE <i>MORNING STAR CHRISTIAN SCHOOL</i>	126
IX. INTERVIEW REALISEE A <i>L'INSTITUTION SAINTE ROSE DE LIMA</i>	129
X. INTERVIEW REALISEE A <i>INSTITUTION SCOLAIRE LES PARENTS REUNIS</i>	132
XI. INTERVIEW REALISEE AU <i>COLLEGE LES OLIVIER</i>	135
XII. INTERVIEW REALISEE AU <i>COURS PRIVES EDME</i>	139
XIII. INTERVIEW REALISEE A <i>L'ECOLE SAINTE THERESE DE L'ENFANT JESUS</i>	142
XIV. INTERVIEW REALISEE AU <i>CENTRE ALCIBIADE POMEYRAC DE JACMEL</i>	145
Bibliographie	148

Acronymes utilisés dans le rapport

ONAPE : Office National du Partenariat en Education

MENFP : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

DAEPP : Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et du Partenariat

AFEE : Agence Française pour l'Enseignement à l'Etranger

ICAA: International Christian Academy Association

NPAA: Newbury Park Adventist Academy

SACS: Southern Association of Colleges and Schools

CNED : Centre National Education à Distance

DGI : Direction Générale des Impôts

LAD : Lycée Alexandre Dumas

ACSI: Association of Christian School International

ESP : Ecoute et Solidarité Protestante

APEP : Association Professionnelle des Ecoles Privées

AAA : Adventist Accrediting Association

SNED : Service National Etude à Distance

UEH : Université d'Etat d'Haïti

ENS : Ecole Normale Supérieure

Résumé du rapport

Le secteur privé d'éducation en Haïti contrôle près de 90% du parc scolaire.¹ Ces écoles sont diverses et ne suivent pas toujours les mêmes régimes et programmes. Elles constituent, dans la plupart des cas, des « îlots de fonctionnement » au sein du système.

Ce constat, entre autres, a conduit à la création de l'Office National de Partenariat en Education (ONAPE), chargé, entre autre, des politiques publiques en matière de partenariat dans le domaine de l'éducation en Haïti. Les observations ont montré qu'il y a une augmentation, ces vingt dernières années (72% des écoles à statut étranger sont établies à partir des années 1990), du nombre des écoles internationales ou à statut étranger s'établissant en Haïti. Pourtant, cette présence de plus en plus importante se fait dans l'indifférence des autorités étatiques. C'est dans ce cadre que l'ONAPE a commandé l'étude sur l'état des lieux des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti.

Les résultats de cette enquête ont permis de faire état de la présence de vingt (20) écoles à statut étranger fonctionnant sur le territoire national et de 7 écoles haïtiennes délivrant des diplômes étrangers. Soixante-douze pour cent (72%) des écoles à statut étranger se situent dans la zone métropolitaine. Le pourcentage restant est partagé entre les départements de l'Artibonite (5%), du Nord (11%), du Nord-Ouest (5%), et du Sud (5%). Typologiquement, ces écoles sont variées : on en distingue des écoles relevant d'une mission évangélique fonctionnant avec accréditation d'une institution étrangère particulièrement américaine (41%). On y trouve aussi des écoles ayant le statut de Société Anonyme (ne relevant d'aucune mission évangélique ou autre obédience religieuse) fonctionnant avec accréditation (41%) d'institutions étrangères et religieuses. Enfin, les moins nombreuses sont les écoles à statut étranger relevant d'accord de coopération (6%) et d'autres se désignant comme société anonyme mais fonctionnant sans aucune accréditation (12%). Par ailleurs, l'étude a aussi révélé que 0% des écoles à statut étranger sont accréditées par des institutions américaines et que seulement 20% le sont par des institutions françaises.

Quant à la typologie des écoles haïtiennes délivrant un diplôme international, 71% d'entre elles sont des sociétés anonymes et laïques, alors que 29% sont congréganistes et de

¹ Pierre, Délima, *Constitution, Lois, et Education en Haïti. 1801-2011. Eléments de politiques éducatives*, Le Béréen/Édition Mémoire, Canada, 2012, p. 20.

confession catholique. Par ailleurs, 58% de ces écoles se situent également dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Les données disponibles révèlent qu'il n'existe aucun cadre légal de référence régulant l'établissement et le fonctionnement d'une école à statut étranger en Haïti. Par ailleurs, si ces établissements scolaires accueillent, dans une large mesure, un public haïtien, il n'existe pourtant aucun rapport avec les autorités éducatives haïtiennes, ni avec le programme scolaire haïtien. D'où le fait que ces écoles ne dépendent, théoriquement, que des autorités des pays d'où elles détiennent leurs accréditations. En termes de clientèle, les écoles à statut étranger reçoivent des enfants de diplomates (seulement trois des écoles internationales, à savoir Union School, Quisqueya Christian School et Lycée Alexandre Dumas, représentant 15% du total, desservent un public de diplomate), des civils étrangers et majoritairement des civils haïtiens.

La question du contrôle scolaire, tout comme celui du programme, notamment dans le cas des écoles américaines, est tout à fait problématique. En effet, l'obtention d'une accréditation aux Etats-Unis ne garantit pas un contrôle régulier de l'agence en question. Il s'agit plutôt d'une reconnaissance facilitant l'émission des diplômes à l'issue des études.

Quant aux calendriers des évaluations au niveau des écoles internationales, ils diffèrent d'une école à une autre parfois au niveau d'un même système. Il n'y a pas, dans le système américain, une période uniforme pour l'organisation des examens. Le lieu d'accréditation et l'agence y joue un rôle fondamental. Ce cas de figure est différent du système français où l'évaluation est faite de manière continue. Un bilan trimestriel, accompagné de commentaires indiquant pour chaque matière les progrès des élèves pris individuellement, est régulièrement envoyé aux familles. C'est ce qui se fait par exemple au niveau du Lycée Alexandre Dumas, où le Conseil des parents a voix délibérative sur un certain nombre de décisions.

Dans le cas des écoles haïtiennes intégrant le système français, l'organisation des évaluations formatives ne suit pas toujours le modèle français. Certaines écoles restent attachées aux examens trimestriels, d'autres appliquent l'évaluation bimensuelle (dite aussi périodique) tel que cela se fait dans le système éducatif haïtien d'une manière générale.

Pour instituer et faciliter un partenariat public-privé fonctionnel entre l'Etat et ces écoles, les recommandations suivantes sont faites aux autorités compétentes :

- Soumission, par l'ONAPE, d'un projet de loi règlementant l'établissement et le fonctionnement des écoles à statut étranger en Haïti ;

- Dépôt d'un projet de loi autorisant les écoles haïtiennes à délivrer des diplômes étrangers, dans la mesure où cette pratique se fait à l'heure actuelle en dehors de tout cadre légal ;
- Mise en place, au niveau du MENFP, d'une structure de supervision des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti ;
- Institution d'un cadre de dialogue régulier entre les autorités haïtiennes et les écoles internationales ;
- Mise en place d'un protocole d'accord pour la prise en compte de compétences relevant de la réalité haïtienne à enseigner aux enfants fréquentant les écoles à statut étranger ;
- Aménagement d'un cadre approprié au partage d'expériences en matière d'enseignement de langues vivantes au niveau des écoles publiques notamment, ce en vue d'améliorer, dans la mesure du possible, l'enseignement des compétences orales des langues étrangères en question ;
- Mise en place, dans les grandes agglomérations, de laboratoires de recherche scientifique auxquels les écoles privées pratiquant un double cursus (haïtien et étranger) auraient accès, moyennant paiement, dans le cadre de leur expérimentation ;
- Mise en place, entre le MENFP et les écoles à statut étranger, d'un protocole d'accord sur l'accueil d'étudiants des facultés de langues vivantes, de sciences de l'éducation et de didactique des langues, dans le cadre de leurs stages de formation. Compréhension des objectifs de la recherche et du mandat

Compréhension des objectifs de la recherche et du mandat

1.1. Des objectifs de la recherche

Les lacunes constatées en termes d'informations sur les écoles à statut étranger en Haïti et l'absence de relation entre le MENFP et ces dernières ont porté l'ONAPE à commander la présente enquête. Il s'agit de permettre une meilleure lecture de la réalité des écoles susmentionnées. Telle que défini dans les termes de référence, notre responsabilité consiste à mettre à la disposition des autorités du MENFP des données fiables leur facilitant la prise de

décision dans le sens de la construction et/ou la création de partenariats avec ces établissements. D'où l'objectif général de l'enquête qui est de :

- Permettre de savoir les conditions légales ou juridiques de ces écoles, les modalités de leur établissement, de leur fonctionnement, de leur fréquentation ou leur rapport aux autorités éducatives haïtiennes. En d'autres termes, l'objectif général de la consultation est d'établir de manière exhaustive une photographie juridique, légale, institutionnelle et fonctionnelle des écoles dites étrangères ou internationale établies en Haïti.

Quant aux objectifs spécifiques, ils sont de (d') :

- Recenser à l'échelle de la République l'ensemble des institutions d'éducation (maternelle, primaire, secondaire, professionnelle, universitaire) qui s'y établissent et y fonctionnent.
- Inscrire dans le temps le début de leur établissement et de leur fonctionnement.
- Identifier leur statut juridique ou légal en Haïti (Accords, Conventions, Autorisation, Documents-cadre ou de référence) ;
- Faire connaître le statut civil ou diplomatique de la clientèle desservie ;
- Faire connaître leur rapport au ministère haïtien de l'éducation et de la formation professionnelle
- Identifier leur rapport avec d'autres écoles en Haïti ;
- Identifier leur rapport avec d'autres écoles ou d'autres ministères d'éducation à l'étranger ;
- Indiquer les instantanés d'éducation dont dépendent ces écoles et des moyens de contrôles des activités éducatives ;
- Analyser, sur une base de comparaison avec les programmes haïtiens, les programmes académiques en application et les mettre en cohérence avec tout autre programme indiquée par les responsables de ces écoles ;
- Présenter et analyser les systèmes d'évaluations des apprentissages et les systèmes d'évaluation officielle ;
- Décrire le processus et les procédures de certification des apprenants, des apprenantes ;

- Mettre en évidence l'équivalence des diplômes avec le système éducatif haïtien, le système éducatif de référence et présenter les documents-cadres.
- Dans le cadre du partenariat public-privé, faire des propositions de régulation par l'Etat des écoles à statut étranger ou international s'établissant et fonctionnant sur le territoire haïtien.

Autrement dit, l'Etat doit pouvoir, à l'issue de cette étude, disposer d'informations pertinentes pour l'établissement de meilleures relations entre les autorités éducatives et les établissements en question.

1.2. Des résultats attendus

En regard des termes de référence (TDR), les résultats attendus dans de cette recherche sont les suivants :

- A l'échelle nationale, l'ensemble des institutions d'éducatives (maternelle, primaire, secondaire, professionnelle, universitaire) qui s'y établissent et y fonctionnent est recensé et répertorié.
- L'histoire de leur établissement et de leur fonctionnement est retracée ;
- Le statut juridique ou légal en Haïti (Accords, Conventions, Autorisations, documents-cadres) des écoles étrangères ou internationales est établi ;
- Le statut civil, diplomatique, et autres de la clientèle desservie est vérifiée et identifiée sur la base de documents ;
- Le rapport des écoles étrangères ou internationales avec le Ministère haïtien de l'éducation est établi ;
- Les relations des écoles étrangères ou internationales avec d'autres écoles en Haïti sont identifiées ;
- Les relations ou les rapports avec d'autres écoles ou d'autres ministères de l'éducation à l'étranger sont prouvés par des documents.
- Les instances d'autorité éducative dont dépendent ces écoles et les moyens de contrôle des activités éducatives sont connus sur la base de documents fournis ;
- Sur une base de comparaison avec les programmes haïtiens, les programmes académiques en application et la cohérence avec tout autre programme indiqué par les responsables de ces écoles sont analysés ;

- Les systèmes d'évaluation des apprentissages et les systèmes officiels d'évaluations sont présentés et analysés ;
- La description du processus et des procédures de certification des apprenants est faite ;
- L'évidence de l'équivalence des diplômes délivrés avec le système éducatif haïtien, le système éducatif de référence est établi et les documents-cadres sont présentés ;
- Pour l'établissement d'un partenariat public/privé, respectueux des compétences des Etats et des personnes, des propositions de régulations par l'Etat des écoles à statut étranger ou international ou de rapport de l'Etat haïtien sont faites sur une base participative et consensuelle ;

1.3. Compréhension du mandat

La précision des objectifs fixés et la clarté des résultats attendus confèrent un mandat très large au responsable de l'étude. Un tel mandat suppose que les écoles en question reconnaissent l'autorité des instances étatiques en matière d'éducation en Haïti. Il implique aussi une large collaboration des institutions en question à la réussite d'une telle démarche. Il sous-entend enfin que la catégorie d'écoles ciblées manifeste de l'intérêt dans la mise en place de partenariat public-privé.

1.4. De la méthodologie de l'enquête

La recherche qu'il nous faut réaliser- *l'établissement de l'état des lieux des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti*- exige une combinaison des approches méthodologiques. Les données recueillies seront interprétées et comparées. De ce fait, la méthodologie est à la fois quantitative, qualitative et comparative.

- La méthode quantitative est appliquée dans le but d'établir le nombre et la typologie des écoles à statut étranger fonctionnant sur le territoire haïtien. L'établissement de cette typologie permet d'élargir le mandat de la recherche en intégrant les écoles haïtiennes pratiquant le cursus du MENFP avec au moins un autre cursus d'un pays étranger.
- Quant à la méthode qualitative, elle permet non seulement de décrire et d'analyser les programmes, procédures de certification et les rapports des

susdites écoles avec le milieu scolaire haïtien, mais elle facilite aussi le compte rendu des appréciations des responsables de ces écoles à propos de leurs expériences dans le contexte haïtien. Cette approche permet par ailleurs d'établir le rapport des écoles en question avec le système scolaire haïtien.

- L'approche comparative y est appliquée dans la mesure où il a fallu faire le point sur les relations des établissements en question avec les écoles et les autorités haïtiennes.

Cette méthodologie s'est organisée autour, entre autres, des activités suivantes :

- Visites de terrain dans les écoles internationales au niveau du territoire national en vue de recueillir les informations nécessaires.
- Recueillement de documents et tout matériel utiles permettant d'établir le statut des écoles à statut étranger en Haïti.
- Vérification auprès des autorités haïtiennes de l'authenticité des documents reçus.
- Réalisation d'interviews avec quelques parents, etc.

A côté des activités sus indiquées, les documents suivants ont aussi été, dans la mesure du possible, mis à profit :

- Documents fournis par les autorités haïtiennes ;
- Exemplaires de programmes d'enseignements utilisés ;
- Les manuels scolaires utilisés ;
- Exemplaires de tests d'évaluation proposés aux apprenants ;
- Agenda d'activités scolaires et parascolaires réalisées ;
- Copies de diplômes délivrés ;
- Protocole d'accord signé avec d'autres écoles haïtiennes, s'il y a lieu ;
- Documents prouvant des rapports avec d'autres écoles à l'étranger ;

Par ailleurs, nous avons privilégié l'interview en complément du formulaire d'enquête. Les échanges ont lieu dans les écoles avec un ou deux responsables de direction. Quand il s'agit

de plusieurs responsables, la dynamique des échanges est beaucoup vive et les réponses sont parfois plus spontanées.

1.5. Déroulement de l'enquête

Pour mener à bien l'enquête, nous avons mis en place un groupe d'enquêteurs, équipé des outils de recherche préparée à cet effet. Dans l'ensemble, les recherches ont duré trois (3) semaines. L'une des difficultés rencontrées au point de vue méthodologie est l'identification et le repérage des écoles à statut étranger. L'absence d'information en la matière nous a amené à pas mal de fausses adresses avant de pouvoir véritablement repérer les établissements concernés. De plus, certaines écoles n'ont pas collaboré sans réticence dans l'indication des pistes.

Vu la difficulté d'obtenir des rendez-vous, seuls les formulaires ont pu être remplis dans certains cas. Fautes de disponibilités des responsables, nous nous en sommes aussi parfois contentées.

Pour favoriser les échanges, les enquêteurs étaient répartis en groupe de deux et chaque groupe devait collecter les informations concernant au moins deux (2) écoles par jour. Vu le nombre réduit des écoles en question, les données pourraient être collectées beaucoup plus facilement si l'enquête n'avait pas démarré à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire fin mai, début juin.

INTRODUCTION GENERALE

La majorité des écoles du système éducatif haïtien, soit près de 90% du parc scolaire, est gérée par des acteurs non étatiques.² La dominante du secteur privé de l'éducation a créé une grande diversité d'écoles qui ne suivent pas toujours les mêmes régimes et programmes. Par ailleurs, la communication entre les différents acteurs du secteur n'est pas toujours évidente. Malgré les moyens nouveaux que la technologie rend disponibles, il y a toujours un déficit de communication institutionnelle. D'où la création, dans beaucoup de cas, de ce qu'on peut appeler des « ilots de fonctionnement » au niveau du système.

Un tel constat, ajouté à l'exigence constitutionnelle faite à l'Etat haïtien de garantir l'accès à tous ses citoyens à une éducation de qualité, a conduit à la création de l'Office National de Partenariat en Education (ONAPE). Cet organisme est chargé, entre autre, d'établir un pont entre les acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans le domaine de l'éducation. Le rôle de cette institution, conformément à la loi cadre l'ayant créée (loi du 19 novembre 2007), est d'améliorer le rapport entre les différentes parties prenantes (le MENFP, les partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, les bailleurs de fonds internationaux, etc.) à travers des échanges entre, en privilégiant, entre autres, des « actions structurantes ou *restructurantes* favorables au partenariat public/privé».³ L'objectif étant que tous les secteurs concernés participent à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement de l'éducation en Haïti.

Les observations ont montré qu'il y a une augmentation, ces vingt dernières années, du nombre d'écoles à statut étranger en Haïti. Or cette présence de plus en plus importante se fait à la fois dans l'indifférence des autorités étatiques et dans une confusion statutaire de ces établissements de plus en plus inquiétante. L'indifférence de l'Etat se caractérise par une absence de contrôle et de régulation. D'où la confusion susmentionnée. En effet, qu'est-ce qu'on entend par école internationale ? Il y en a-t-il en Haïti ? Quel est le cadre juridico-légal qui permet d'en parler ? Qu'est ce qui les distingue des autres écoles dites privées ? Si un établissement scolaire se disant international n'est reconnu non par un état mais par une institution étrangère, ne devrait-on pas avoir une autre dénomination en lieu et place d'écoles internationales ? Par quel moyen et processus peut-on arriver à un partenariat public privé

² Pierre, Délima, *Constitution, Lois, et Education en Haïti. 1801-2011. Eléments de politiques éducatives*, Le Béreén/Édition Mémoire, Canada, 2012, p. 20.

³ Voir termes de référence.

fonctionnel entre l'Etat et les écoles en question ? Quelles sont les actions prioritaires à entreprendre ?

Pour être efficace, tout partenariat doit nécessairement passer par une connaissance adéquate des différents acteurs intervenant dans le secteur. Aucune décision éclairée ne peut être prise sans une plongée profonde dans la réalité et des priorités des acteurs. Or il se trouve qu'une partie des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti sont effectivement des « ilots » à l'intérieur du système éducatif haïtien. Aucune passerelle n'y mène ni n'en sort. Ce qui suscite bien des questions : pourquoi, en dépit de l'influence de ces écoles en Haïti, elles n'ont pas, jusqu'à cette présente étude, intéressé les autorités éducatives haïtiennes ? Quelle est la réalité de ces établissements scolaires ? Quelle place les écoles à statut étranger occupent-elles dans l'univers scolaire haïtien ? Quel type de partenariat est-il possible d'établir avec elles ? Autant de questions méritent, entre autres, des éclaircissements.

S'il est vrai que l'on ne peut pas considérer les écoles à statut étranger en Haïti au même titre que les écoles dites privées ayant strictement le statut d'école haïtienne, cela n'affecte en rien le rôle de l'Etat de mettre en place le cadre de leur fonctionnement.

C'est dans ce souci que l'ONAPE a commandé une étude. Etant donné le peu d'informations existant sur les écoles à statut étranger, cette recherche doit permettre, entre autres, « *de savoir leurs conditions légales ou juridiques, les modalités de leur établissement, de leur fonctionnement, de leur fréquentation et leurs rapports aux autorités éducatives haïtiennes.* »⁴

Le déroulement de l'enquête, sur le terrain, a démontré qu'une telle étude était nécessaire. Non seulement parce que les données recueillies sont nouvelles, mais aussi parce que l'accueil qui a été réservé aux enquêteurs a révélé un malaise profond entre les écoles internationales et les autorités éducatives haïtiennes. En effet, c'est avec beaucoup d'étonnement que la plupart des écoles nous ont accueillis. Le premier obstacle rencontré a donc été un problème de communication. Selon les responsables de ces institutions, c'est pour la première fois que des responsables étatiques, notamment ceux du MENFP s'intéressent aux écoles susmentionnées.

⁴ Voir termes de référence.

Perceptions des écoles de l'enquête

Les écoles ont diversement interprété cet intérêt manifesté par l'Etat haïtien à travers cette recherche. Certaines pensent que, l'Etat, à travers cette enquête chercherait à leur mettre les bâtons dans les roues. Car, soulignent certains responsables, il y a une tendance au nationalisme de plus en plus forte dans le pays. En dépit des explications fournies par les enquêteurs, il a été difficile de vaincre cette thèse.

Nous avons aussi rencontré, sur le terrain une autre interprétation : la démarche de l'ONAPE auprès des écoles à statut étranger est perçue comme une enquête de plus qui n'aura aucune suite. Selon ce point de vue, les données collectées dans le cadre de telles initiatives sont rarement utilisées pour améliorer l'offre éducative en Haïti. Il s'agirait, toujours selon les responsables de certains établissements, de moyens généralement mis en place pour créer des activités économiques. Ces remarques se sont traduites par un manque d'enthousiasme à communiquer les informations demandées.

Quand il ne s'agit pas de réticence, c'est un refus pur et simple de recevoir les enquêteurs ou d'arrêter un rendez-vous avec les responsables de certaines écoles. Sans doute, la période de réalisation de l'enquête a-t-elle facilité dans une certaine mesure, l'alibi d'indisponibilité de certains responsables d'établissement. En effet, la plupart des écoles contactées étaient en période d'examen de fin d'année scolaire. L'étude a débuté à la fin du mois de mai. Or les écoles à statut étranger en particulier et les écoles haïtiennes en générales ferment leurs portes à partir de la deuxième semaine du mois de juin. Ce qui a rendu difficile la collection des données auprès des établissements concernés.

Par ailleurs, la plupart des écoles à statut étranger fonctionnent à partir d'un calendrier différent de celui haïtien. Celles qui sont d'obédience américaine par exemple débutent en août pour terminer en mai. Quant aux autres, les responsables ne sont généralement pas disponibles pour recevoir. Dans bien des cas, il faut plusieurs visites avant d'être reçus.

Les exemples suivants donneront une idée plus précise de la difficulté : à EXL, nous avons effectué 4 visites (6 juin, 8 juin, 20 juin, 22 juin) sans avoir pu obtenir les informations nécessaires. A Union School, nous y avons été à quatre reprises (8 juin, 16 juin, 23 juin, 28 juin). Alors qu'une entrevue nous a été promise et programmée, ce n'est qu'à la quatrième visite qu'il nous a été annoncé que cette dernière ne pourra pas avoir lieu, vu que le « Board »

de l'école doit d'abord se concerter avant toute communication d'information à des autorités extérieures. La directrice seule ne peut pas assumer une telle responsabilité. Il nous a été aussi informé du même coup que la réunion en question ne se fera pas avant la fin du mois d'août. Nos explications et notre insistance n'ont pas convaincu les responsables rencontrés sur place. Les informations consignées dans ce rapport nous ont été fournies par un responsable qui s'impatientait de couper court à la conversation.

A Quisqueya Christian School, c'est le même scénario : 3 visites sans obtenir un rendez-vous formel. Après avoir appelé à plusieurs reprises, il nous a été clairement dit que le dossier est remis aux mains des avocats de l'école qui seraient en train de l'analyser. Quant à savoir quand exactement une telle analyse prendra fin, aucune réponse précise n'a été donnée. Les éléments figurant dans ce rapport nous ont été communiqués par un subalterne du secrétariat de l'école, qui insistait pour garder l'anonymat.

Les exemples de ce genre se sont répétés. C'est la même expérience faite avec une école maternelle bilingue dénommée Apple Seed située à Delmas 77. Nous y avons été à 5 reprises sans pouvoir réussir à rencontrer un responsable de la direction de l'école. A la fin, la réception ne décrochait plus nos appels téléphoniques. Un autre fait notable mérite aussi d'être rappelé ici. A l'occasion de l'une de ces visites, l'assistante de la directrice de cette école nous a clairement dit que si la directrice ne nous reçoit pas, la faute revient bien entendu à l'Etat haïtien.

Quelle est la nature de cette faute commise par l'Etat ? Comment faut-il comprendre l'attitude des responsables de ces écoles ? S'agit-il d'une remise en question de l'autorité étatique ? N'est-ce pas l'expression de ce que l'essayiste André CORTEN appelle l'Etat Faible ?⁵ Faut-il y voir un dysfonctionnement de la gouvernance du système éducatif ? Quelles sont les mesures à prendre pour améliorer les rapports des différents acteurs concernés ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces institutions ne se sentaient nullement obligées de collaborer avec les représentants du MENFP. Pour une interview évaluée à 15 minutes par école, il a été parfois incompréhensible de revenir à quatre reprises simplement parce que les responsables de certaines écoles n'étaient pas disponibles.

⁵ André CORTEN, *L'Etat faible. Haïti et la République Dominicaine*, Montréal Québec, éd. Mémoire d'Encrier, 2011, p. 40.

Si les contacts sont aussi difficiles à établir, cela sous-entend, s'il en était besoin, qu'il y a là un terrain en friche qui demande un travail soutenu et méticuleux pour être cultivable.

PREMIÈRE PARTIE

Présentation générale du système éducatif haïtien et équivalences avec les systèmes internationaux présents en Haïti

Le système éducatif haïtien fonctionne sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP).⁶ Ce dernier est la seule autorité de contrôle de tous les niveaux d'enseignement et de formation en Haïti. Sa gestion va, théoriquement, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur. Au niveau de l'enseignement supérieur, il n'a pas qu'une autorité de contrôle. Si le Ministère n'a pas nécessairement la gestion académique et administrative de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH), il est pourtant directement responsable des Universités publiques en Région (UPR), présentes dans plusieurs départements géographiques du pays. Dans l'ensemble, le MENFP dispose toutefois d'une certaine compétence sur les différentes composantes de l'enseignement professionnel et supérieur, notamment en ce qui a trait à la validation des diplômes.

Mais en dépit de ce privilège de l'Etat, ce dernier ne parvient pas encore à assumer ses obligations constitutionnelles en rendant l'éducation accessible à tous. Si la situation a changé depuis 1934 (ou 3% seulement des enfants de 3 à 18 ans fréquentait l'école),⁷ la question de l'accès reste quand même posée avec un taux d'analphabétisme de 40% de la population scolarisable. Le système éducation haïtien demeure, en dépit des efforts, l'un des plus faibles de la région.⁸

Pour mieux comprendre la réalité de ce système, il faut saisir son organisation à la fois à partir des catégories d'écoles/des centres d'enseignement qui le composent et des niveaux administratifs et d'enseignements qui le structurent.

⁶ Cf. Décret du 23 octobre 1984 organisant le Ministère de l'Education Nationale. Art. 1.- Le Ministère de l'Education Nationale a pour mission de formuler, d'appliquer la politique du pouvoir Exécutif dans le domaine de l'Education.

⁷ Pamphile, Léon Dénius, L'éducation sous l'occupation américaine. 1915-1934, Port-au-Prince, Ed. Les Antilles, 1988, p. 37.

⁸ Hadjadj, Bernard, Education for All in Haiti Over the Last 20 Years Assessment and Perspectives, Published by Office of the UNESCO Representative in the Caribbean, Trinidad, 2000.

2.1. Catégories d'écoles

Dans le système éducatif haïtien, on distingue deux catégories d'écoles :

-**Les écoles privées**, représentant près de 90% du système. Ces dernières sont elles-mêmes divisées en écoles communautaires, congréganistes, protestantes, adventistes, musulmanes, laïques etc. Le public fréquentant ces écoles est haïtien.

-**Les écoles publiques**, représentant 10% du système. Les lycées, les écoles nationales font partie de cette catégorie. Elles sont gérées, pour la plupart, directement par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, et par les autorités municipales, sous la supervision du MENFP. Ces écoles desservent essentiellement une clientèle haïtienne.

A côté de ces deux ensembles, s'ajoutent les **écoles à statut étranger**, accueillant, en partie, un public haïtien mais n'ayant-, de manière générale, aucun rapport (nous allons en faire état) avec les autorités éducatives haïtiennes.

2.2. Niveau d'enseignement

Le système éducatif haïtien est structuré, en termes de niveaux académiques, de la manière suivante :

2.2. A. Education préscolaire

Ce cycle s'étend sur une durée de trois ans. C'est le niveau d'accueil de la petite enfance.

2.2. B. Enseignement fondamentale

L'enseignement fondamental est divisé en trois cycles :

- Premier cycle du fondamental : 1^{er}, 2^e 3^e et 4^e Années Fondamentale (A.F.).
- Deuxième cycle du fondamental : 5^e et 6^e A.F.
- Troisième cycle du fondamental : 7^e, 8^e et 9^e A.F.

Tableau 1. Enseignement fondamental

Cycle	Niveau
1er cycle fondamental	Deuxième année
	Troisième année
	Quatrième année
2eme cycle fondamental	Cinquième année
	Sixième année
3eme cycle fondamental	Septième année
	Huitième année
	Neuvième année

2.2.C. Enseignement secondaire

Le secondaire comprend : secondaire I (classe de 3^e), secondaire II (classe de seconde), secondaire III (Première ou classe de rhétorique), secondaire IV (Terminale ou classe de philosophie).⁹ A l'issue de ce cycle, les élèves subissent un examen officiel sanctionné par un diplôme national. Il est à noter que cette réforme n'est pas encore appliquée de manière générale due au fait qu'elle n'est pas encore achevée.

Tableau 2. Enseignement secondaire

Cycle	Niveau
Nouveau secondaire	Secondaire I (ou 3 ^e secondaire)
	Secondaire II (ou Seconde)
	Secondaire III (Rhétorique ou 1 ^{ere} B, C, D)
	Secondaire IV (Philosophie ou Terminale A, C, D)

2.2.D. Enseignement universitaire

L'enseignement universitaire haïtien comprend majoritairement le premier cycle, qui s'étend sur une durée de quatre (4) ans. On notera aussi qu'il existe, depuis quelques années, plusieurs centres de formation délivrant des diplômes de second cycle (tel que des diplômes de Master ou de doctorat).

⁹ Cf. Art. 6 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 portant instauration et mise en application du nouveau secondaire dans le système éducatif haïtien.

2.3. Equivalence du système haïtien avec le système français en termes de niveau d'enseignement

Tableau 3. Equivalence du système scolaire haïtien avec le système français

Système haïtien		Système français	
Cycle	Année	Cycle	Année
Maternelle	1 ^{ère} Année (Petits)	Cycle I : école Maternelle	1 ^{ère} Année (Petits)
	2 ^e année (Moyens)		2 ^e année (Moyens)
	3 ^e année (Grands)		3 ^e année (Grands)
1 ^{er} cycle du Fondamental	1 ^{ère} année	Cycle II : école élémentaire	Préparatoire 1
	2 ^e année		Préparatoire 2
	3 ^e année		Cours élémentaire 1 (CE1)
	4 ^e année		Cours élémentaire 2 (CE2)
2 ^e cycle du fondamental	5 ^e année	Cycle III : cours Moyen	Cours moyen 1 (CM1)
	6 ^e année		Cours moyen 2 (CM2)
3 ^e cycle du fondamental	7 ^e année		Collège
	8 ^e année	5 ^e	
	9 années	4 ^e	
Nouveau secondaire	Secondaire I	Lycée	
	Secondaire II		2 ^e
	Secondaire III		1 ^{ère}
	Secondaire IV		Terminale

2.3. A. Remarques sur les deux systèmes

En comparant le système haïtien au système français, on se rend compte :

- Que les élèves scolarisés dans les deux systèmes y restent durant le même nombre d'années, soit 13 années de scolarité.

- Que les enfants entrent théoriquement à l'école à peu près au même âge, c'est-à-dire à 3 ans.
- Qu'il existe une différence au niveau dans la désignation et de la scansion des cycles. Les élèves suivent à peu près le même parcours. D'ailleurs, dans le système haïtien, notamment au niveau des trois cycles du fondamental, la même appellation que le système français est encore pratiqué en certains endroits. En dépit des changements apportés à ce niveau à travers la réforme du secondaire, beaucoup d'écoles et de parents d'élèves restent encore attachés à ces dénominations.
- Que la différence entre les deux systèmes intervient à partir de la classe de seconde où la question de l'orientation des élèves en termes de projet et de parcours postsecondaire ne se posent pas dans les mêmes termes. Dans le système français, la classe de seconde (correspondant au secondaire II en Haïti) est une classe charnière où les élèves, aidés de leurs conseillers pédagogiques, décident de leurs orientations professionnelles. En Haïti, cette classe n'est qu'un niveau parmi d'autres.

Notons par ailleurs que les termes Collège et Lycée, tels que figurés dans le tableau ci-dessus, ne correspondent pas aux sens qui leur sont attribués en Haïti. En effet, dans le système français, collège ne désigne pas une école privée, mais bien un niveau auquel accède l'élève après l'école primaire. A l'issue du parcours au collège, l'élève passe l'examen du brevet des collèges.

Il en est de même du Lycée. C'est un niveau supérieur que gravit l'élève. Il est sanctionné par un diplôme considéré en France comme le premier diplôme donnant accès au marché du travail, tandis qu'en Haïti, le diplôme de fin d'étude secondaire est perçu comme préparant l'accès à l'université.

2.4. Equivalence du système scolaire haïtien avec le système américain

Tableau 4. Equivalence du système scolaire haïtien avec le système américain

Système haïtien		Système américain	
Cycle	Année	Cycle	Année
Maternelle (3-6 ans)	1 ^{ère} Année (Petits)	Pre-School (3-5 years)	
	2 ^e année (Moyens)		
	3 ^e année (Grands)	Elementary school	Kindergarden (5-6 year)
1 ^{er} cycle du Fondamental	1 ^{ère} année		1st Grade (6-7 year)
	2 ^e année		2 nd Grade (7-8 year)
	3 ^e année		3rd Grade (8-9 year)
	4 ^e année		4th Grade (9-10 year)
2 ^e cycle du fondamental	5 ^e année		5th Grade (10-11 year)
	6 ^e année	Midle School or Junior High School	6 th Grade (11-12 year)
3 ^e cycle du fondamental	7 ^e année		7th Grade (12-13 year)
	8 ^e année		8th Grade (13-14 year)
	9 ^e année	High School	9th Grade (14-15 year)
Nouveau secondaire	Secondaire I		10th Grade (15-16 year)
	Secondaire II		11th Grade (16-17 year)
	Secondaire III		12th Grade (17-18 year)
	Secondaire IV		

2.4.A. Remarques sur les deux systèmes

En comparant les deux systèmes, nous notons que :

- Il y a une différence fondamentale dans l'organisation des degrés. Cette différence s'explique par le fait que l'école maternelle n'est pas organisée de la même manière. Aux Etats-Unis d'Amérique, les enfants entrent formellement à l'école publique obligatoire beaucoup plus tardivement, c'est-à-dire à 5 ans révolus. Les enfants qui vont à l'école avant cet âge sont généralement reçus dans les écoles privées qui peuvent déroger à cette règle.

- Dans l'ensemble, les élèves haïtiens restent beaucoup plus longtemps à l'école (13 ans), alors que les enfants scolarisés aux Etats Unis y restent pendant 12 ans. Dans le cas haïtien, il faut aussi tenir compte de la question du redoublement, très pratiqué dans notre système, mais qui est rarissime dans le système américain.
- Le *High School*, contrairement au secondaire haïtien, s'oriente vers la professionnalisation et la spécialisation. Les conseillers pédagogiques, fonction récemment créée au niveau des EFFACAP dans le système haïtien, y jouent un rôle important.
- Alors que le système haïtien est strictement organisé en classe, le système américain est beaucoup plus flexible et prend en compte les performances individuelles. Par exemple, un élève du « 9th grade » dont le niveau de physique correspond à celui de « 10th grade » suivra le cours de physique au « 10th grade ».

La comparaison des deux systèmes s'arrête au niveau du secondaire et du High School, pour la simple raison qu'il n'existe pas d'université américaine fonctionnant sur le territoire haïtien.

DEUXIÈME PARTIE

Etat des lieux des écoles à statut étranger ou internationales fonctionnant en Haïti

3.1. Du concept d'« écoles à statut étranger ou internationales »

Le syntagme « écoles internationales » désigne, en général, un établissement scolaire fonctionnant dans un pays mais répondant aux exigences, règles, programmes, curriculum, et certification d'un autre pays. Un tel type d'école n'est ni sous la supervision ni sous le contrôle direct des autorités éducatives du pays dans lequel elle est établie. L'idée d'école internationale sous-entend soit une appartenance à un réseau présent dans plusieurs pays, soit une offre d'enseignement concernant plusieurs nations.

Traditionnellement, les écoles internationales répondent à un besoin particulier, celui de scolariser les enfants de diplomates et d'expatriés travaillant dans le pays d'accueil et qui ne voudraient pas que leurs enfants soient coupés du système éducatif de leur pays d'origine. Mais cette définition s'est élargie et intègre aussi d'autres catégories de clientèle, tels que les nationaux du pays d'accueil de l'école. Ces derniers les fréquentent généralement pour des raisons diverses. Dans certains contextes, il s'agit d'un critère de distinction sociale pour certains parents. En effet, il y a, en ce sens, une perception valorisante en Haïti des écoles internationales. Il peut s'agir aussi d'un besoin de préparer les élèves à intégrer beaucoup plus rapidement les systèmes universitaires étrangers.

Cette approche nous amène à nuancer, par rapport au constat fait sur le terrain, l'attribution sans réserve de la dénomination « d'écoles internationales » à un certain nombre d'établissements étudiés. En effet, dans le cas de certaines de ces écoles, il n'y a ni la dépendance directe à un pays, ni le respect scrupuleux des principes régissant le système éducatif auquel elles s'identifient, même s'il y a certes l'application d'un programme étranger et l'utilisation d'une langue étrangère comme langue d'enseignement. Sur la base de ce constat, nous proposons de désigner ces établissements comme des « écoles à statut étranger » et de garder une prudence au syntagme « d'écoles internationales » qui paraît très ambiguës dans la plupart des cas.

Dans beaucoup de cas, le label « d'école internationale » est juste une formule de marketing. Nous en avons visité plusieurs qui s'attribuent le qualificatif d'internationale sans pour autant réunir les critères de définition d'une école internationale.

Aussi, nous prenons en compte, pour retenir une école dans la liste des écoles à statut étranger, le mode de fonctionnement de ces établissements tant aux Etats Unis qu'en France, étant entendu que les écoles dites internationales présentes en Haïti sont globalement accréditée dans les deux pays susmentionnés. Cela implique donc de savoir comment fonctionne une école américaine et une école française dans le but de savoir si celles qui, en Haïti, s'identifient à ces systèmes, fonctionnent selon leurs normes.

D'abord, un établissement scolaire américain se diffère d'un établissement haïtien tant au niveau de l'organisation de l'enseignement, de la pédagogie adoptée, du cheminement professionnel des élèves qu'au niveau des degrés à franchir. Nous ne reviendrons pas sur les degrés d'enseignement qui ont déjà fait l'objet d'une analyse aux chapitres précédents.

Au niveau de l'organisation de l'enseignement, notamment au niveau du secondaire, la plupart des matières sont enseignées durant tout le cycle, alors qu'aux USA, au niveau correspondant, les élèves étudient toutes les composantes d'une matière en un an. Ce qui est pédagogiquement une différence fondamentale entre les deux systèmes. Cela constitue aussi un obstacle majeur à un élève qui voudrait passer d'un système à un autre.

En termes de cheminement, un établissement américain offre, à partir du High School, trois orientations aux élèves :

- Quatre années de mathématiques, de sciences, d'anglais et d'une langue étrangères. Les élèves passant sans difficulté ce parcours s'orientent généralement vers la médecine, l'ingénierie civile, le droit, etc. ;
- Ceux dont la capacité de travail ne s'accorde pas avec les exigences de ce curriculum s'orientent généralement vers le milieu du business. Dans ce cas, les élèves suivent 3 années de sciences, de mathématiques, de sciences sociales, entre autres.

- Une troisième orientation, dénommée « General diploma », est aussi disponible. Dans ce dernier cas, l'élève suit deux années de sciences, de mathématiques, de sciences sociales, deux ans d'anglais entre autres matières de base pour ce diplôme.

Dans le cas du système français, les élèves suivent, jusqu'en fin de 3^e, le même parcours. L'orientation n'est intervenue qu'à partir de la classe de 2^e. Ce système repose sur les conseillers pédagogiques dont le rôle est d'évaluer les potentialités des élèves afin de mieux expliquer et de proposer des alternatives à la fois aux attentes des parents et aux projets des élèves. Un rapport sur la question de l'orientation en France souligne que « *La classe de seconde est dès lors un filtre, une plaque tournante ou la valeur scolaire accumulée à ce stade joue sur les choix présents et influe sur l'avenir envisagé par les élèves.* »¹⁰

C'est à partir de la seconde que les élèves sont orientés soit vers le baccalauréat général ou vers un baccalauréat technique. Dans le premier cas, trois séries s'offrent à eux : la série S (science), qui accueille 36% des décisions¹¹ ; la série ES (économie et sciences) accueillant 1 élève sur cinq ; enfin, la série L, moins fréquentée, accueillant un élève sur dix.

Dans le cas du baccalauréat technique, les élèves ont le choix entre les options Science et technologie du management (STMG), Science et technologie de la santé et du social (ST2S) ou les Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).

En continuant la comparaison, en dépit du fait que le système haïtien soit organisé, au niveau du secondaire, en Série (série C, B, D en classe de rhétorique ; Séries A, C, D en terminale), cela a peu d'influence sur le parcours professionnel des élèves. Cela est parfois dû à un manque d'offre de formation diversifiée.

3.2. Absence de critères pour l'établissement et le fonctionnement d'une école à statut étranger

En l'état actuel de la législation haïtienne, il y a un grand vide en matière de procédures d'établissement d'une école à statut étranger. Aucune loi, aucun décret n'a été adopté en la

¹⁰M. Durat-Bellat, E. Perrier, *L'Orientation dans le système éducatif français, au collège et au Lycée*. Rapport pour le HCE, janvier 2007.

¹¹ www.education.gouv.fr

matière. Cette situation implique qu'aucun contrôle ni exigence n'est fait par l'Etat haïtien quant à l'application des programmes pourtant en grande partie destinée à une clientèle haïtienne. On sait que dans d'autres contextes, à partir d'un seuil de fréquentation de ces écoles par des nationaux, l'Etat décide ou négocie certaines compétences jugées nécessaires à faire acquérir par les élèves fréquentant les écoles internationales. Il ne s'agit nullement d'enfermement ou de repli sur soi, il s'agit de politique éducative répondant à une exigence éthique, celle d'aider le citoyen en construction à se situer dans le monde d'une part, et de cultiver les vertus de l'altérité d'autre part.

Le vide en matière de disposition légale concernant les activités des écoles à statut étranger en Haïti entretient aussi un immense flou sur la situation juridique de certaines d'entre elles qui ne relèvent ni d'accord de coopération, ni de convention. La plupart sont greffées sur d'autres institutions, telles que les missions évangéliques par exemple. Il faut noter l'exception notable du Lycée Alexandre Dumas qui relève directement de l'ambassade de France en Haïti et qui est le fruit d'un accord de coopération bilatérale entre Haïti et la France.

3.3. Historique des écoles internationales en Haïti

Les écoles à statut étranger commencent à ouvrir leurs portes en Haïti à partir de l'occupation américaine de 1915. La première à s'établir en Haïti est le *Union School*, débutant ses cours en 1919 sous le nom de *Colonial School*. L'idée, selon les autorités américaines, était de faciliter les scolarisations des enfants des Marines s'établissant en Haïti. Nous devons rappeler que l'Administration publique haïtienne était sous le contrôle direct d'administrateurs et de techniciens américains durant les 19 ans de l'occupation.

Il fallait attendre 1976 pour assister à l'ouverture d'une autre école du même genre, le Quisqueya Christian School. Le Lycée Alexandre Dumas de Port-au-Prince ouvrira ses portes deux ans plus tard, en 1978. En 1986, des missionnaires américains ont fondé, dans le nord-ouest du pays, le Sonlight Academy, établissement destiné à recevoir les enfants issus de milieu modestes de ce département.

A partir des années 1990, plusieurs autres écoles à statut étranger s'implanteront dans le pays. En dix ans, plus d'une dizaine de ces écoles ont ouvert leurs portes. Beaucoup d'entre elles seront attachées à une mission évangélique. Cette période de grande activité dans ce secteur

correspond sans doute à un moment de détente politique durant laquelle les évangélistes et autres entrepreneurs pouvaient se lancer dans de telles initiatives sans crainte de répression politique.

3.4. Typologie et localisation des écoles à statut étranger en Haïti

Le panorama des écoles à statut étranger en Haïti présente une typologie variée. La zone métropolitaine de Port-au-Prince, comme on pouvait s’y attendre, accueille la majorité de ces établissements scolaires.

Tableau 5 : Typologie des écoles internationales en Haïti en termes de statut.

Typologie	%
Ecoles à statut étranger relevant d’une mission évangélique avec accréditation	41%
Ecoles à statut étranger relevant d’accord de coopération	6%
Ecoles à statut étranger ayant le statut de société anonyme (ne relevant pas d’aucune œuvre religieuse) avec accréditation	41%
Ecoles à statut étranger ayant le statut de société anonyme sans accréditation	12%

Tableau 6. Répartition géographique des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti

Numéro	Département	Nombre d’écoles	Pourcentage
1	Ouest	13	72.5%
2	Sud	1	5.5%
3	Sud-Est	0	0
4	Grand’Anse	0	0
5	Nippes	0	0
6	Artibonite	1	5.5%
7	Centre	0	0
8	Nord-Ouest	1	5.5%
9	Nord	2	11%
10	Nord-Est	0	0

Tableau 7. Répartition géographique des écoles haïtiennes pratiquant un cursus étranger

Numéro	Département	Nombre d'écoles	Pourcentage
1	Ouest	4	57.16%
2	Sud-Est	1	14.28%
4	Grand 'Anse	0	0
5	Nippes	0	0
6	Artibonite	1	14.28%
7	Centre	0	0
8	Nord-Ouest	0	0
9	Nord	1	14.28%

Tableau 8. Typologie et localisation des écoles haïtiennes pratiquant au moins un curriculum étrangers

Numéro	Département	Nombre d'écoles	Pourcentage
1	Ouest	13	72.5%
2	Sud	1	5.5%
3	Sud-Est	0	0
4	Grand 'Anse	0	0
5	Nippes	0	0
6	Artibonite	1	5.5%

10	Nord-Est	0	0
----	----------	---	---

Tableau 9. Dénomination et localisation des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti

No	Département	Commune	Ecole	Niveau d'enseignement et curriculum
1	Sud	Cayes	Cité Lumière Christian School	1st to 12 grade (curriculum américain)
2	Ouest	Delmas	Quisqueya Christian School	1st to 12 Grade (curriculum américain)
		Delmas	Morning Star Christian Academy	1st to 12 Grade (curriculum américain)
		Port-au-Prince	The New victorian School	1st to 8th Grade (Curriculum américain)
		Port-au-Prince	National American Studies	1st to 12 Grade (Curriculum Américain)
		Port-au-Prince	Harmony International School	1st to 9 Grade (Curriculum américain)
		Carrefour	The Christian Academy	1st to 7th Grade (Curriculum américain)
		Pétion-ville	Union School	1st to 12 Grade (Curriculum américain)
		Carrefour	Junior Academy School (Adventist)	1st to 12 Grade (Curriculum américain)
		Delmas	EXL	1st to 12 Grade (Curriculum américain)
		Delmas	American School	1st to 12 Grade (Curriculum américain)
		Delmas	Apple Seed	Preschool/Kindergarten (curriculum américain)
		Pétion-ville	Bidge Academy	1st to 12 Grade (Curriculum américain)
		Port-au-Prince	Lycée Alexandre Dumas	Maternelle à la Terminale (curriculum français)
		Pétion-Ville	Muchkins	Preschool/Kindergarten (curriculum haïtien et américain)
Port-au-Prince	The Haitian Academy	Pre-school to 12th Grade (Curriculum américain)		
3	Nord-Ouest	Port-de-Paix	Sonlight Academy	Pre-school to 12 th grade (curriculum Américain)
4	Nord	Cap Haïtien	Ecole française du Cap haïtien	Primaire (curriculum français)
		Cap Haïtien	Institution les Parents Réunis	Primaires/secondaire (curriculum français)

5	Artibonite	Gonaïves	Ecole Pilote Internationale (EPI) Eben Ezer	Primaire/secondaire (curriculum français)
---	------------	----------	---	---

3.4. A. Remarques sur la typologie et la localisation des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti

En établissant la typologie et la localisation des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti, on remarque que :

- La plupart de ces écoles se situe dans la capitale haïtienne ;
- Ces établissements sont pour la plupart américains ou sont accrédités par des institutions s'établissant aux Etats Unis d'Amérique ;
- Seulement trois de ces écoles n'atteignent pas le « 12th Grade » qui est la dernière classe avant l'université dans le système américain ;
- Aucune école à statut étranger n'a été identifiée dans les départements de la Grand 'Anse, des Nippes, du Sud-est et du Centre ;
- Les départements dans lesquels les écoles à statut étranger sont établies ont soit une forte présence d'étrangers (diplomates, travailleurs d'ONG, missionnaires), soit une forte présence de la population locale dans la diaspora américaine notamment. C'est le cas du département du Nord-Ouest où la plupart des familles ont au moins un membre à l'étranger. Dans beaucoup de cas, le refoulement d'enfants nés aux Etats Unis est une pratique très courante dans la diaspora haïtienne. Certaines écoles, telle que le National Américain School, se disent spécialisées dans l'accueil de ces enfants-là.

3.5. Typologie et localisation d'écoles haïtiennes pratiquant au moins un curriculum étranger

Tableau 10 : Typologie des écoles haïtiennes fonctionnant avec un curriculum étranger

Typologie	Pourcentage
Catholique/Congréganistes (licence de fonctionnement par le MENFP)	29%
Protestantes	0%
Laïques (licence de fonctionnement par le MENFP)	71%

Tableau 11. Localisation des écoles haïtiennes avec curriculum étranger

No	Département	Commune	Ecole	Niveau d'enseignement/curriculum
1	Ouest	Port-au-Prince	Ecole Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus	Primaire/secondaire ; curriculum français
		Port-au-Prince	Institution Sainte Rose de Lima	Primaire/secondaire ; curriculum français
		Pétion-Ville	Cours Privé Edmé	Primaire/secondaire ; curriculum français
		Delmas	Collège les Olivier	Primaire/secondaire ; curriculum français
2	Artibonite	Gonaïves	Collège Mixte Epi	Primaire/Secondaire Curriculum français et haïtien
3	Nord	Cap haïtien	Nouveau Collège du Nord	Curriculum français et haïtien
4	Sud Est	Jacmel	Centre Alcibiade Pomeyrac	Primaire/secondaire Curriculum français et haïtien

3.1.A. Remarques sur la typologie et la localisation d'écoles haïtiennes pratiquant un curriculum étranger

L'analyse des écoles haïtiennes fonctionnant avec un curriculum étranger révèle que :

- Les écoles haïtiennes pratiquant un cursus étranger sont toutes reconnues par le MENFP ;
- 58% des écoles en question se trouvent dans la zone métropolitaine ; Les départements de du Sud-Est, de l'Artibonite et du Nord, qui partage le reste du pourcentage, s'ouvrent de plus en plus aux diplômes internationaux. Car mis à part les écoles internationales qui y fonctionnent, les écoles haïtiennes qui offrent un diplôme international à leurs clientèles sont au nombre de trois (3) ;

- Les missions protestantes sont plus impliquées dans l'établissement d'écoles internationales proprement dites que d'offrir un diplôme international dans le cadre d'un cursus haïtien
- Les écoles haïtiennes s'ouvrent davantage sur le système français que les autres présents en Haïti. Ce choix s'explique, selon les responsables, en raison de la proximité linguistique et culturelle et des parentés des systèmes haïtien et français.
- La plupart de écoles délivrant un diplôme du système éducatif français se trouve dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince ;
- Les écoles haïtiennes offrant un diplôme français n'intègrent pas le système français au même degré : certaines commencent à partir du primaire, alors que d'autres n'y inscrivent leurs élèves qu'à partir de la classe de 3^e.
- Une autre catégorie introduit leurs élèves au système français dès la classe de 7^e A.F, en préparation des diplômes du brevet des collèges et des Baccalauréats. Cette deuxième catégorie exige l'obtention à la fois du Baccalauréat haïtien et français. Une dernière catégorie (c'est le cas du Collège Les Olivier et de l'Institution Sainte Rose de Lima) permet aux élèves de choisir entre le Baccalauréat français ou celui haïtien, ou les deux à la fois.

TROISIÈME PARTIE

Présentation des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti

4.1. Ecoles internationales actuellement en fonctionnement

Cette présentation prend en compte le statut juridique des écoles internationales, les curricula en application, les niveaux d'enseignement, leurs rapports avec les autorités haïtiennes, leurs objectifs ou idées à l'origine, la clientèle et les autorités de certification.¹²

ETABLISSEMENT SCOLAIRE	DESCRIPTION
APPLE SEED (Delmas 77) Date de fondation inconnue.	<p>Apple Seed est une école bilingue ou cohabitent les systèmes américain et haïtien. L'établissement accueille des enfants au niveau du premier cycle du fondamental.</p> <p>Malheureusement, il nous a été difficile d'obtenir davantage d'information sur cette école. Car nous avons répondu à quatre rendez-vous sans réussir à être reçu par les responsables. Il nous a, par la suite, été dit par la secrétaire que la directrice ne serait pas disponible pendant plusieurs semaines.</p>
AMERICAN SCHOOL (Delmas 83) Date de fondation : information indisponible.	<p>Nous n'avons pas pu être reçus lors de nos visites à cette école, à cause de l'absence des personnes autorisées à communiquer les informations désirées.</p>
BRIDGE ACADEMY (Pétion-Ville) Fondée en 2008.	<p><i>Bridge Academy</i> est une école d'obédience américaine, fonctionnant en Haïti depuis septembre 2008. L'établissement est accrédité aux Etats Unis d'Amérique par le <i>Penn Foster Programme</i> se basant à Pennsylvanie. Fonctionnant comme société anonyme, l'école dispense des cours du préscolaire (pre-school) à la terminale (12th Grade).</p> <p>Ecole laïque, Bridge Academy entend rapprocher les enfants dont</p>

¹² Pour de plus amples détails, on voudra bien se référer aux fiches signalétiques des écoles insérées en annexe.

	<p>les conditions sociales et matérielles ne sont pas égales.</p> <p>L'idée de départ justifiant la fondation de l'école était d'offrir aux parents le désirant une ouverture sur la culture américaine et un espace d'enseignement approprié. Débuté avec une quinzaine d'enfant, l'école compte aujourd'hui plus d'une centaine et la demande ne cesse de s'intensifier.</p>
<p>CITE LUMIERE CHRISTIAN SCHOOL</p> <p>(Cayes)</p> <p>Fondée en 2003.</p>	<p><i>Cité Lumière Christian School</i> est une école américaine de tendance religieuse protestante évoluant dans le département du Sud du pays. L'établissement accueille principalement les enfants de missionnaires et ceux issus de milieux défavorisés bénéficiant d'un parrainage à l'étranger. Fondée en 2003, l'idée d'établir cette école a été émise par des missionnaires américains de passage en Haïti. Ces derniers pensaient que c'était l'un des moyens les plus efficaces de venir en aide aux enfants issus de milieux modestes du département susmentionné.</p> <p>Accréditée aux USA, l'établissement offre une formation allant du « 1st grade » au « 12th grade » et offre à certains élèves la possibilité de continuer leurs études à l'étranger.</p>
<p>ECOLE FRANÇAISE DU CAP</p> <p>(Cap haïtien)</p> <p>Fondée en 2000.</p>	<p><i>L'Ecole française du Cap</i> est fondée en 2000. Elle accueille des élèves aux niveaux du préscolaire et de l'école fondamentale. Travaillant en étroite collaboration avec les autorités éducatives françaises, l'Ecole française du Cap applique le curriculum français. Sa clientèle est composée essentiellement de civils haïtiens.</p> <p>L'établissement se focalise sur le renforcement de l'enseignement fondamental, même si intégration des autres cycles scolaires de manière graduelle n'est pas écartée.</p>

<p>EXL (Exceptional Learning Center)</p> <p>(Delmas 83)</p> <p>Date de fondation non indiquée.</p>	<p>Ecole pratiquant le curriculum américain, EXL a systématiquement refusé de nous communiquer des informations à propos de son fonctionnement en Haïti. Après avoir répondu à quatre rendez-vous sans être reçu, la secrétaire administrative de l'école nous ont transmis un message oral de son supérieur hiérarchique précisant que le dossier que nous avons laissé (formulaire, questionnaire et copie de notre lettre de travail) a été remis aux avocats de l'institution pour suites nécessaires.</p>
<p>HARMONY INTERNATIONAL SCHOOL</p> <p>(Port-au-Prince)</p> <p>Fondée en 2014.</p>	<p>Harmony International School est une école étrangère fonctionnant à partir du curriculum américain. Elle est dirigée par un groupe de professeurs Turques. C'est la seule école à statut étranger où la langue et la culture Turques sont enseignées en Haïti. Elle est d'ailleurs en partenariat avec une association d'école Turques regroupant près de 1200 établissements à travers le monde.</p> <p>L'école n'est encore accréditée par aucune agence aux Etats Unis, mais les responsables indiquent qu'une demande en la matière a été déjà adressée au niveau de l'ambassade américaine en Haïti. Harmony international school va de la première à la 8e année. Pour l'instant, la certification est assurée par le MENFP, sur la base d'une autorisation de fonctionnement émise par ce dernier. Une demande aurait été déjà adressée en ce sens aux autorités compétentes, conformément à l'article 6 de la loi du 11 septembre 1974 sur l'ouverture d'une école privée.</p> <p>Parallèlement, Harmony international School reçoit aussi la supervision des dirigeants de l'association des écoles turques. L'objectif est de mettre tous les enfants participant à travers le monde dans ce système au même niveau d'enseignement. Par ailleurs, l'établissement est en relation avec d'autres écoles en Haïti telle que le Collège Saint Martial, Sainte Geneviève, Saint François d'Assise, Les Normaliens Réunis, Georges Marc, etc.</p>

<p>INSTITUTION SCOLAIRE LES PARENTS REUNIS (ISPR) (Cap haïtien) Fondée en 2000.</p>	<p>L'ISPR est une école fondée par des professeurs Haïtien et applique, à date, uniquement le programme éducatif français à travers le Centre Nationale d'Education à Distance (CNED). L'établissement reçoit des élèves du préscolaire à la classe de Première. Ces derniers sont présentés aux examens du brevet des collèges et au bac français et optent pour la série ES. La série S a aussi été retenue mais a été abandonné par manque de cadres pouvant assurer les enseignements.</p> <p>Selon les responsables, l'école a cherché à se faire reconnaître par les autorités éducatives haïtiennes, mais les démarches en ce sens sont restées sans succès. L'absence d'une instance précise, travaillant avec célérité au niveau de la direction départementale du Nord de l'éducation est sans doute la cause de ce retard.</p> <p>Accueillant un public haïtien, issu de milieu social divers, l'école entend offrir une formation de qualité aux enfants. D'où le choix du système français dont les dispositions pédagogiques (nombre réduit d'enfants dans une classe, proximité des élèves avec les professeurs, la bonne qualité des encadrements, etc.) favorisent une meilleure disposition à l'apprentissage.</p>
<p>JUNIOR ACADEMY SCHOOL) (Carrefour) Fondée en 1982.</p>	<p>Junior Academy School est une école américaine d'obédience adventiste. Elle relève directement de mission adventiste en Haïti et est accréditée aux Etats Unis d'Amérique par le Board Adventiste dénommée Conférence Générale basée à Washington D.C.</p> <p>Offrant une formation du « 1st » au « 12th grade », l'établissement fonctionne à partir du curriculum américain et accueille globalement des civils haïtiens s'orientant vers ledit système américain. L'établissement est de moins en moins fréquenté ces dernières années. Selon les responsables, une évaluation est en cours pour déterminer l'avenir de l'école.</p>
<p>LYCEE ALEXANDRE DUMAS (LAD) (Port-au-Prince)</p>	<p><i>Le Lycée Alexandre Dumas (LAD)</i> est une école française à l'étranger fonctionnant en Haïti sur la base d'un accord de coopération bilatéral entre Haïti et la France. Au niveau statutaire,</p>

<p>Fondée en 1978.</p>	<p>elle est partie intégrante de l’Ambassade de France et fonctionne sous la tutelle de l’Agence Française pour l’Enseignement à l’Etranger (AFEE) du Ministère français de l’éducation.</p> <p>Présent en Haïti depuis 1978, l’école accueille un public haïtien et français et propose une formation allant de la maternelle à la terminale. Le LAD a signé une convention de coopération éducative avec 16 écoles haïtiennes situées à Port-au-Prince, au Cap haïtien, à Jacmel, à Cavaillon et aux Gonaïves. Cette convention couvre quatre domaines d’application, dépendamment de la priorité des écoles, à savoir : 1-organisation des examens français ; 2- formation des enseignants ; 3- organisation de projets pédagogiques communs ; et 4- connaissance du système éducatif haïtien.</p>
<p>MUNCHKINS (Pétion-Ville) Fondée en 2004.</p>	<p><i>Munchkins</i> est une école haïtiano-américaine évoluant au niveau de la petite enfance. Elle reçoit des enfants de trois à six ans. Ces derniers sont scolarisés en français, avec des cours d’anglais au cours de la première année avant d’être totalement intégrée dans le système américain durant les deux dernières années.</p> <p>Selon la responsable, le choix du système américain est fait à cause de l’inexistence, à date, d’aucun cursus au niveau du MENFP encadrant le fonctionnement de ce cycle. Les écoles maternelles, quoique nombreuses, sont livrées à elles-mêmes. Par ailleurs, le choix du système américain s’explique, selon les responsables, parce qu’il favorise l’exposition de l’enfant à une méthode plus interactive d’une part, et parce que, d’autre part, les matériels didactiques sont plus disponibles.</p>
<p>MORNING STAR CHRISTIAN ACADEMY (MSCA) (Delmas 31)</p>	<p><i>Morning Star Christian Academy</i> propose une formation allant du préscolaire (preschool) à la terminale (12th Grade). L’école fonctionne à partir du curriculum américain et fait partie du <i>Collège Board of America</i>. Par ailleurs, l’établissement est aussi accrédité en Haïti par l’<i>International Christian Academy Association (ICAA)</i> et <i>AdvancEd</i>, deux institutions américaines.</p>

<p>Fondée en 1995.</p>	<p>Dépendant de la mission évangélique Sur Le Rocher, l'école accueille une clientèle chrétienne (composée de civils étrangers et d'haïtiens). Les élèves issues du MSCA voyage généralement aux USA pour poursuivre leurs études. L'objectif des responsables est de préparer leurs élèves à intégrer les universités étrangères.</p>
<p>NATIONAL AMERICAN STUDIES (NAS) (Port-au-Prince)</p> <p>Fondée en 1991.</p>	<p>NAS est un établissement scolaire fonctionnant à partir du curriculum américain. Il fonctionne sous le statut de Société Anonyme S.A. L'école ne dispose d'aucune autorisation de fonctionnement des autorités haïtiennes. Selon les responsables, ce statut particulier de l'école rend difficile la validation des diplômes délivrés tant au niveau haïtien qu'américain. Un montage impliquant des notaires agréés par l'ambassade américaine et un dispositif d'équivalence mis en place au niveau de la même ambassade permet la reconnaissance des diplômes dans le système américain.</p> <p>Le NAS accueille deux catégories de clientèles : 1) des enfants haïtiens refoulés par leurs parents soit en raison de conflits familiaux ou simplement pour des raisons économiques ; 2) des enfants en attente de visa de résidence. Selon les responsables de NAS, la plupart des écoles internationales en Haïti refusent de recruter la première catégorie d'élèves, considérées en général comme difficiles.</p>
<p>THE HAITIAN ACADEMY (Port-au-Prince)</p> <p>Fondée en 1991.</p>	<p>The Haitian academy est une école privée, de niveau primaire et secondaire, offrant une formation à la fois à partir du curriculum du MENFP et du curriculum américain. La section américaine va du préscolaire (preschool) à la terminale (12th Grade) et suit le programme du New York Board of Education. L'établissement est détenteur d'une accréditation du Newbury Park Adventist Academy (NPAA). Il s'agit d'une branche d'une institution du même nom dont le siège social se trouvait, jusqu'en 1991, à New York. En 1986, il a été décidé que l'établissement serait transféré en Haïti. Le Haitian Academy reçoit une clientèle composée de civils haïtiens préparant leur entrée dans les universités nord-américaines.</p>

<p>THE CHRISTIAN ACADEMY (Carrefour)</p> <p>Fondée en 1994.</p>	<p><i>The Christian Academy</i> est une école fondamentale, de tendance protestante, allant de la 1^{ère} année (1st grade) à la 6^{ème} année (6th grade). Elle fonctionne à la fois à partir des curricula haïtien et américain. Aucune accréditation des autorités américaine n'a été présentée. L'établissement ne dispose non plus d'aucune autorisation du MENFP. Le seul document liant l'établissement aux autorités haïtiennes présenté est la Patente de la Direction Générale des Impôts (DGI).</p> <p>L'établissement développe des partenariats avec d'autres écoles du même genre, telle que The New Victorian School.</p>
<p>THE NEW VICTORIAN SCHOOL (Port-au-Prince)</p> <p>Fondée en 1991.</p>	<p><i>The New Victorian School</i> est un établissement scolaire haïtiano-américain fonctionnant à partir des curricula haïtien et américain. L'école va de la première année (1st grade) à la 9^{ème} année (9th grade). Accréditée par les autorités éducatives de l'Etat de Floride (USA), l'école dispose aussi d'une licence du MENFP.</p> <p>A ce compte, les élèves sont orientés à la fois vers le système haïtien et vers le système américain. Un enfant désirant s'inscrire dans un autre établissement haïtien n'a aucun problème de le faire vu la flexibilité observée dans les programmes d'études. D'ailleurs la certification est assurée à la fois par les autorités haïtiennes et américaines.</p> <p>Mise à part son partenariat avec The Christian Academy, l'institution travaille aussi en accord avec les écoles haïtiennes telles que l'Académie de l'Enfance (Carrefour) et l'Institution Chrétienne d'Haïti (Carrefour).</p>
<p>UNION SCHOOL (Pétion-Ville)</p> <p>Fondée en 1919.</p>	<p><i>Union School</i> est une école américaine dispensant un programme académique exclusivement américain du « 1st grade » au « 12th grade ». Cette école été préalablement implantée en Haïti pour recevoir les enfants des Marines présents dans le pays dans le cadre de l'occupation américaine de 1915. A la fin de l'occupation en 1934, l'établissement a été ouvert à une clientèle beaucoup plus</p>

	<p>large mais limitée à une catégorie économique plutôt aisée.</p> <p>Accréditée par deux agences américaines en matière d'éducation, notamment le <i>Southern Association of Colleges and Schools (SACS)</i> et <i>AdvancEd</i>, l'établissement reçoit aujourd'hui une clientèle majoritairement composée d'enfants de diplomates, d'expatriés américains travaillant en Haïti et des membres du secteur privé des affaires en Haïti.</p>
<p>QUISQUEYA CHRISTIAN SCHOOL (Q.C.S.)</p> <p>(Delmas 75)</p> <p>Fondée en 1976.</p>	<p>Quisqueya Christian School (Q.C.S.) est une école américaine et propose une offre de formation allant du « 1st » grade au « 12th » grade ». Accréditée en Haïti par l'<i>Association of Christian School International (ACSI)</i> et <i>AdvancEd</i>, le Q.C.S. fait partie des plus anciennes écoles internationales en Haïti.</p> <p>L'établissement accueille une clientèle composée d'expatriés américains en Haïti et de civils haïtiens issus d'une certaine classe moyenne d'un très bon niveau économique. Les élèves scolarisés à Quisqueya Christian School reçoivent une formation typiquement américaine, sans référence à aucune compétence du système haïtien.</p> <p>En termes de relations avec les autorités haïtiennes, il n'en existe aucune. L'établissement ne dispose d'ailleurs pas d'autorisation de fonctionnement du MENFP.</p>
<p>SONLIGHT ACADEMY</p> <p>(Port-de-Paix)</p> <p>Fondée en 1986.</p>	<p>Sonlight Academy est une école américaine, se réclamant du protestantisme, et dépendant du Sonlight Ministries, une mission évangélique nord-américaine. L'école a débuté en 1986 avec une section préscolaire qui a évolué jusqu'au « 12th grade ». Cette école recrutement uniquement au préscolaire. Cette politique de recrutement a pour but de donner à tous les enfants la même possibilité d'apprendre dans la langue anglaise qui n'est pas leur langue de vécu quotidien. Le but des fondateurs de l'école est de venir en aide aux enfants les plus pauvres de la commune de Port-de-Paix. D'où le fait que l'école accueille une clientèle issue de milieu modeste, majoritairement chrétienne.</p>

4.1.A. Remarques sur la présentation des écoles internationales

Cette présentation révèle que :

- 72% des écoles internationales en Haïti sont établies à partir des années 1990 ;
- 80% de ces écoles sont d'obédience américaine.
- 20% relèvent des autorités éducatives françaises ;
- Seulement 25% de ces écoles cohabitent avec le système haïtien ;

4.2. Ecoles internationales ayant fermés leurs portes durant les 10 dernières années

ACADEMIE DE CHRISTIAN VILLE (Gressier) Fermée en 2010.	<p>L'Académie de Christian-Ville était la branche internationale du Collège Mixte de Christian-Ville. L'école, qui offrait une formation du « 1st grade » au « 12th grade » a dû fermer ses portes en 2010 à la suite du séisme ayant eu lieu à la même année.</p> <p>Les structures de la section américaine ayant été détruites, la reprise n'a pas pu avoir lieu pour cause de manque de financement.</p>
---	--

4.3. Présentation des écoles haïtiennes offrant un diplôme étranger

Cette catégorie d'écoles, comme indiqué en titre, ne sont pas des écoles à statut étranger. Cependant, le fait qu'elles offrent des diplômes internationaux a retenu notre attention dans le cadre de cette enquête.

Etablissement scolaire	Description
SAINTE THERESE DE L'ENFANT JESUS (Port-au-Prince) Fondée en 1933	<p>L'école Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus est un établissement de niveau primaire et secondaire fondée en 1933. L'école accueille des civils étrangers et haïtiens notamment de parents fonctionnaires et de professionnels libéraux. L'établissement inscrit ses élèves à la fois dans le système français et le système haïtien.</p> <p>L'intégration du système d'éducation français s'est faite à partir des années 60. Les élèves s'y sont enrôlés à partir de la classe de 3^{ème} secondaire. Les diplômes français délivrés sont le brevet des</p>

	<p>collèges, et le Baccalauréat série ES. Actuellement, tous les élèves, à partir de la classe de seconde, sont inscrits au Centre National d'enseignement à Distance (CNED/France). L'une des raisons de ce choix est que, en dépit de l'application graduelle du nouveau secondaire haïtien, les manuels de référence de cette réforme se font rares. Or, le problème de ressources pédagogiques ne se pose pas dans le système éducatif français qui est d'ailleurs très dynamique en termes de mise à jour des méthodes et des contenus.</p>
<p>NOUVEAU COLLEGE DU NORD (Cap Haïtien) Fondé</p>	<p>Le <i>Nouveau Collège du Nord</i> est un établissement haïtien ayant une offre de formation diversifiée. Ce dernier est une école laïque accueillant un public strictement haïtien. La mise en place du partenariat avec les autorités françaises en éducation répond aux objectifs de l'établissement qui sont l'amélioration de l'offre éducative et la création d'ouverture pour les élèves.</p> <p>L'école accueille les élèves désireux de suivre le programme haïtien au niveau de la formation du troisième cycle fondamental et des classes du secondaire jusqu'au baccalauréat unique du nouveau secondaire. Elle reçoit aussi ceux optant pour la préparation du brevet des collèges et la préparation du bac français en partenariat avec le Lycée Alexandre Dumas. Les élèves sont aussi préparés au niveau des séries générales et les séries technologiques sont mises en place en partenariat avec l'académie de Martinique.</p>
<p>COLLEGE LES OLIVIER (Delmas) Fondé en 2010.</p>	<p>Le Collège les Olivier est fondé en sept. 2010. Reconnu par le MENFP, l'école offre une formation allant de la première année fondamentale à la classe de première (classe de rhétorique). Elle ouvrira une classe de terminale (classe de philosophie) en septembre prochain.</p> <p>L'établissement met en application le programme français, à côté du programme haïtien, à partir de la classe de 3e où les élèves subissent les épreuves pour l'obtention du diplôme du brevet des</p>

	<p>collèges offerts par le Ministère français de l'éducation. En première, les élèves choisissent librement entre le Bac haïtien et le Bac français. L'idée est de leur permettre d'être à cheval sur ces deux programmes scolaires.</p> <p>Si l'introduction formelle au système éducatif français se fait à partir de la classe de 3e, les matériels didactiques autorisés dans le système français pour les niveaux inférieurs sont aussi mis à profit. Cela permet de compléter, notamment au niveau des manuels, les ressources didactiques haïtiennes qui ne suivent pas toujours la dynamique des domaines concernés en matière d'orientation.</p>
<p>COURS PRIVE EDME (Pétion-ville) Fondé 1997.</p>	<p>Etablissement autorisé par le MENFP, Cours Privé Edmé proposant à ses élèves de suivre le parcours pour l'obtention du brevet des collèges et le bac français (série ES), en partenariat avec le Lycée Alexandre Dumas. Dans ce cadre, une convention de coopération éducative a été signée entre les deux établissements. Ce dernier prend non seulement en compte l'organisation des examens du bac, mais aussi la formation pédagogique des professeurs et les échanges entre les élèves des deux écoles.</p> <p>Membre de l'<i>Association Professionnelle des écoles privées (APEP)</i>, l'école développe du partenariat avec plusieurs autres écoles du pays. Cours Privé Edmé entend, à travers l'intégration du cursus français, offrir plus d'ouverture aux élèves.</p>
<p>INSTITUTION SAINTE ROSE DE LIMA (Port-au-Prince) Fondée en 1864.</p>	<p>L'Institutions Sainte Rose de Lima est une école haïtienne et congréganiste (de la congrégation Saint Joseph de Cluny) accueillant des élèves du sexe féminin.</p> <p>L'école intègre le Bac français (ES) comme une option que peuvent choisir, à côté du Bac haïtien, les élèves les plus brillants, pouvant sans difficulté supporter simultanément les exigences faites par les deux cursus. Ce dispositif ne concerne qu'un tiers des élèves, dans la mesure où le Bac français n'est pas systématique à</p>

	<p>l'école. Il est mis à la disposition à la fois des enfants ayant obtenu au moins une moyenne de 7/10 mais aussi ceux qui voyageront à l'étranger dans le cadre de leurs études universitaires.</p>
<p>CENTRE ALCIBIADE POMEYRAC (Jacmel) Fondée en 1976.</p>	<p>Le Centre Alcibiade Pomeyrac est une école haïtienne pratiquant le curriculum français. Jusqu'à 2013, tous les élèves du Centre passaient les examens du brevet des collèges et du Bac français. A partir 2013, seul le Bac haïtien est proposé aux élèves. Selon les responsables, le Bac français a été suspendu parce que les élèves s'y adaptent de moins en moins.</p> <p>Cependant, si les examens du curriculum français ne sont plus administrés, l'école garde une partie du programme et l'esprit de la méthode d'enseignement du système français. Par ailleurs, certaines compétences du programme français, notamment en français et en SVT sont retenues de manière à mieux préparer les élèves à passer les concours d'entrée à l'université.</p>
<p>INSTITUTION MIXTE EPI (Gonaïves) Fondée en 1997.</p>	<p>L'Institution Mixte EPI est une école haïtienne introduisant ses élèves aux cursus français et haïtien dès l'école primaire. Offrant une formation de la maternelle à la terminale, les élèves sont présentés aux examens officiels haïtiens jusqu'à la neuvième et subissent les examens français à partir de la 3^e, tout en maintenant l'option du bac haïtien. Le programme français se fait à travers le CNED et dans le cadre d'un partenariat avec Le Lycée Alexandre Dumas. Ce qui permet des échanges multiples entre les élèves.</p> <p>Accueillant une clientèle issue de milieu modeste, l'objectif de l'établissement est d'offrir un enseignement de qualité et de participer à l'amélioration du système scolaire haïtien.</p>

Remarques

Certaines parmi les écoles intégrées dans la liste précédente peuvent faire l'objet de discussion quant à leur statut. En effet, il est parfois difficile de dire si elles sont des écoles à statut étranger ou une nouvelle espèce d'écoles privées en Haïti. Nous proposons toutefois de les considérer comme des écoles à statut étranger dans la mesure où leur cursus, leur langue d'enseignement sont différents à ce qui se pratique au sein des écoles haïtiennes.

On notera aussi qu'un très grand nombre d'écoles haïtiennes ont fait choix d'utiliser les manuels et autres matériels didactiques français ou américains. Dans le cas des écoles s'intéressant au programme français, quand elles ne sont pas en partenariat avec le Lycée Alexandre Dumas (il y a actuellement une dizaine dans cette situation) sur le plan pédagogique ou didactique, elles font librement appel aux ressources françaises en matière d'éducation. Certaines sont mêmes considérées, dans l'opinion, comme des écoles françaises alors qu'en réalité ce sont bel et bien des écoles haïtiennes. C'est ce que nous a révélé une directrice d'école à Port-au-Prince dont l'établissement nous a été préalablement identifié comme une école internationale.

Par ailleurs, certaines se sont déjà inscrites dans un processus de mise en place des conditions pour délivrer des diplômes français notamment.

QUATRIÈME PARTIE

Analyse des données

5.1. Statut juridique et légal des écoles internationales fonctionnant actuellement en Haïti et problème de classification

Tout au cours de l'enquête, nous nous sommes rendu compte que le concept d'école internationale est, dans bien des cas en Haïti, un concept dont la réalité est difficile à cerner. Si pour certaines écoles, ce problème de statut ne se pose pas, pour la grande majorité, c'est le flou total.

Trois critères de classification ont été retenus dans cette enquête pour identifier les écoles internationales : le curriculum pratiqué, le statut juridique de l'établissement, l'autorité de contrôle scolaire et de certification.

L'enquête a révélé que certains de ces critères ne sont pas vérifiés dans le cas de quelques écoles internationales. Il arrive parfois que le curriculum pratiqué, quoique dit américain ou français, y correspond approximativement, tant dans les contenus enseignés que dans leur organisation. Dans certains cas, une partie de l'enseignement est véritablement dispensée en anglais, mais rien de la reconnaissance de l'école ne permet de la désigner sans hésitation comme école internationale. Autrement dit, le critère de curriculum n'est pas suffisant pour catégoriser une école d'« école internationale ».

Fonctionnellement, les écoles internationales sont définies comme des écoles fonctionnant sur un territoire, mais qui dépendent d'autorités étrangères. Leurs présences dans un pays donné relève soit d'accord, de convention ou d'autorisation établie entre ses autorités de tutelles et celles du territoire sur lequel elles s'établissent. Or, l'enquête a aussi mis au jour quelques écoles se désignant comme écoles internationales qui ne dépendent ni d'autorités haïtiennes, ni d'autorités étrangères précises. Elles fonctionnent soit comme sociétés anonymes, soit comme une des extensions de missions évangéliques évoluant en Haïti (voir typologie des écoles internationale indiquée au 3^e chapitre). Dans la plupart des cas, les établissements internationaux en Haïti ne disposent même pas d'une autorisation de fonctionnement de l'Etat

haïtien. Comme souligné précédemment, le problème aussi est qu'il n'y a aucun cadre administratif au niveau du Ministère de l'éducation nationale qui assure la gestion de ces établissements en Haïti. Autrement dit, les établissements en question fonctionnent sur la base d'un grand flou juridique.

Quant à la question du contrôle scolaire, tout comme celui du programme, notamment dans le cas des écoles américaines, elle est tout à fait problématique. En effet, l'obtention d'une accréditation aux Etats Unis ne garantit pas un contrôle régulier de l'agence en question. Il s'agit plutôt d'une reconnaissance facilitant l'émission des diplômes. Autrement dit, il n'y a pas véritablement une régularité des visites des autorités éducatives américaines dans les établissements. Ces derniers prennent en charge les enseignements et s'assurent qu'ils soient donnés tel que cela se fait aux Etats Unis. En ce sens, les écoles à statut étranger d'obédience américaine n'ont pas, pour la plupart, une reconnaissance étatique, mais institutionnelle.

Dans le cas des écoles françaises en Haïti et des écoles haïtiennes délivrant un diplôme français, le contrôle, même s'il n'est pas systématique, est beaucoup plus régulier, notamment à travers les partenariats avec le Lycée Alexandre Dumas, qui lui-même est sous la tutelle du Ministère français de l'éducation.

Le seul critère auquel répondent l'ensemble des écoles internationales est bien celui de la certification. En dépit des nuances au niveau des pratiques enseignantes, la certification au niveau des écoles internationales est assurée par les autorités du pays dans lequel ces dernières sont accréditées. En ce sens, les élèves doivent subir les mêmes tests et sont assujettis aux mêmes critères de notation officiels que ceux qui se trouvent dans les pays concernés.

5.2. Rapport des écoles à statut étranger avec les autorités éducatives haïtiennes

Ce travail nous a permis de découvrir au moins trois types de rapport de ces écoles avec les autorités éducatives haïtiennes :

- Une première catégorie d'écoles à statut étranger, représentant 60% de l'effectif, n'entretient aucun rapport avec les autorités éducatives haïtiennes, dans la mesure où ces écoles ne rendent compte, théoriquement, qu'à leurs autorités de tutelle se

trouvant à l'étranger. Cependant, il ne suffit pas de dire que ces écoles n'ont pas de rapport avec l'Etat haïtien. Les autorités haïtiennes n'entretiennent non plus aucune relation avec ces dernières. Aucun cadre légal ne règlemente leur présence sur le territoire haïtien. Sur ce point précis, le Ministère de l'éducation nationale, à travers la Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et du Partenariat (DAEPP) a été contactée pour de plus amples informations. Il nous a clairement été dit qu'il n'existe aucune donnée en ce sens.

- Dans le cas des écoles pratiquant un double curriculum (curriculum haïtien et curriculum américain à la fois), il y a un certain rapport, même si ce dernier est généralement mitigé. Dans ces cas, le curriculum étranger est valorisé, à la fois par les parents et les responsables des écoles en question, au détriment du curriculum haïtien.
- Dans un troisième et dernier cas, certaines écoles dites internationales n'ont ni de rapport avec les autorités haïtiennes ni avec aucune autre autorité de supervision étrangère. Seuls les programmes en application et la langue d'enseignement des pays cibles autorisent à dire qu'il s'agit d'écoles à statut étranger.

Dans tous les cas, la tendance globale est que les autorités haïtiennes sont tenues et se tiennent à l'écart du fonctionnement de ces établissements.

5.3. Relations des écoles internationales avec d'autres écoles en Haïti

Les écoles internationales n'entretiennent pas beaucoup de relation avec les écoles haïtiennes. 10% seulement travaillent à des niveaux différents avec des écoles haïtiennes. Dans ce pourcentage, figure le Lycée Alexandre Dumas. En effet ce dernier travaille en étroite collaboration avec un réseau d'écoles haïtiennes,¹³ dans le cadre de partenariat scolaire. Ce dernier concerne, selon la proviseure, l'autorisation accordée à ces écoles de dispenser le programme du Baccalauréat français, la formation des professeurs, l'échange entre les élèves et l'encadrement pédagogique.¹⁴

¹³ Ce réseau compte 16 écoles dont Sainte Rose de Lima, Collège les Olivier, Cours Privés Edmé, Ecole Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Nouveau Collège du Nord, etc.

¹⁴ Voir interview réalisée avec les responsables du Lycée Alexandre Dumas.

Les écoles d'obédience américaine entretiennent généralement des relations entre elles. Aucun accord ni de partenariat existant entre ces écoles et des établissements haïtiens ne nous a été révélé.

5.4. Relations avec d'autres écoles et d'autres autorités éducatives étrangères

Les écoles à statut étranger entretiennent pour la plupart des relations avec d'autres écoles à l'étranger. Ces dernières sont pour la plupart basées sur des appartenances religieuses. En effet, sur les vingt (20) écoles internationales répertoriées en Haïti, huit (8) appartiennent à une mission évangélique nationale ou internationale. Ces dernières fonctionnent pour la plupart en réseau et développent des coopérations allant d'échanges entre élèves jusqu'à la mobilité, dans le cadre de leur formation continue, de professeurs dans d'autres pays étrangers. Certaines missions évangéliques disposent aussi d'universités à l'étranger accueillant les élèves issus de leurs écoles internationales respectives. C'est le cas, par exemple, de la mission adventiste ou de la Mission Eben Ezer disposant à la fois d'universités où les élèves sont généralement orientés.

A côté de ce type de relation, il existe une autre catégorie, moins nombreuse que la première, relevant du statut diplomatique et qui par conséquent est automatiquement inscrit dans un réseau d'écoles établies un peu partout à travers le monde. C'est le cas par exemple du Lycée Alexandre Dumas à Port-au-Prince qui dépend de l'Agence française de l'enseignement à l'étranger (AFEE) ou encore *Harmony International School* qui fait partie d'un réseau de 1200 écoles disséminées dans plusieurs pays.

Dans le cas des écoles à statut étranger ne dépendant pas d'une mission évangélique ou qui n'a pas non plus un statut diplomatique, les relations sont beaucoup plus diversifiées. Elles dépendent des besoins et des objectifs des écoles en question. Elles visent généralement le développement d'une coopération spéciale dans un domaine donné. Le rapprochement entre le *New Victorian School* et le *Friends of music education for Haïti* par exemple vise à renforcer la section musicale de l'école. Quant au partenariat de Morning Star Christian avec les écoles de l'ICAA, il se fonde sur des échanges au niveau pédagogique et didactique.

Il existe aussi des établissements à statut étranger en Haïti qui n'ont quasiment pas de relation avec d'autres écoles à l'étranger. Ce sont pour la plupart des sociétés anonymes ne relevant d'aucun réseau ni d'association. Ces dernières sont en revanche impliquées dans des échanges avec d'autres écoles au niveau national.

5.5. La clientèle desservie

La clientèle desservie par les écoles internationales est de trois ordres : diplomatique, civils étrangers et civils haïtiens.

- Clientèle diplomate : seulement 15% des écoles à statut étranger (*Union School, Quisqueya Christian School et Lycée Alexandre Dumas*) présentes en Haïti desservent une clientèle diplomatique. Ces écoles se trouvent dans l'aire métropolitaine.
- Civils étrangers : la deuxième catégorie de la clientèle desservie est constituée de civils étrangers. Ils sont pour la plupart des haïtiens rapatriés en Haïti soit pour des raisons professionnelles, soit pour des raisons liées aux questions migratoires entre Haïti et les Etats unis.
- La troisième catégorie de clientèle, la plus importante, est constituée de civils haïtiens. Les élèves sont issus de milieux sociaux divers. Ils sont fils et filles de fonctionnaires, de cadres haïtiens évoluant dans des ONG, etc. Les parents, en envoyant leurs enfants dans ces écoles, cherchent en général soit à préparer leurs enfants pour les universités étrangères, soit à faciliter à l'enfant l'obtention d'un diplôme qu'ils estiment être plus valorisant. C'est en tout cas ce qu'ont révélé quelques parents abordés informellement au cours de cette enquête.
- Quant aux écoles haïtiennes pratiquant un double cursus, la clientèle desservie est constituée majoritairement de civils haïtiens et minoritairement de civils étrangers, généralement d'origine haïtienne.

5.6. La problématique du coût au niveau des écoles internationales

Le coût des écoles internationales, comme on pouvait s’y attendre, est très élevé en Haïti. Par ailleurs, la scolarité se paye en devise américaine. Le tableau suivant en donne une idée.

Tableau 13 : tableau comparatif des coûts de certaines écoles internationales en Haïti

No	Ecoles	Coût annuel de base
1	American School	Non indiqué
2	Apple Seed	Non indiqué
3	Bridge Academy	\$ 4000 US
4	Cité Lumière Christian School	Non indiqué
5	Ecole Française du Cap	Non indiqué
6	Ecole Pilote Internationale Eben Ezer	Non indiqué
7	EXL	Non indiqué
8	Harmony International School	\$ 3000 US
9	Institution Scolaire les Parents Réunis	Non indiqué
10	Junior Academy School	Non indiqué
11	Lycée Alexandre Dumas	\$ 3500 US
12	Morning Star Christian School	\$ 4000 US
13	Munchkins	Non indiqué
14	National American Studies (NAS)	\$ 3500-4000 US
15	Quisqueya Christian School	\$ 10.000 US
16	SonLight Academy	Non indiqué
17	The New Victorian School	Non indiqué
18	The Christian Academy	Non indiqué
19	The Haitian Academy	Non indiqué
20	Union School	\$ 10-12.000 US

5.6. A. Remarques sur le tableau comparatif des couts

- Les chiffres susmentionnés concernent l'année académique 2015-2016 ;
- Les coûts de la scolarité au sein des écoles internationales sont près de 10 fois plus élevés que le coût moyen de la scolarité au sein d'une école haïtienne ;
- Les responsables sont très réticents à aborder tout ce qui a rapport au coût des études dans ces écoles. Ce qui n'a pas permis de faire un relevé exhaustif en la matière.

5.7. Manuels et programmes scolaires utilisés

Pour mieux comprendre la réalité des programmes et cursus utilisés au sein des écoles internationales, il nous faudra différencier d'une part, les écoles internationales proprement dites, et d'autre part, les écoles pratiquant un double cursus.

5.7. A. Programmes utilisés aux seins des écoles à statut étranger en Haïti

Les écoles internationales utilisent des programmes variés. Dans le cas des écoles qui appliquent un curriculum américain, il n'y a pas d'homogénéité entre ces dernières. Le fait est qu'il n'y a pas qu'un curriculum américain. Ce dernier varie en fonction de l'Etat ou l'accréditation est obtenue. Ainsi les écoles américaines présentes en Haïti relèvent soit du New York Board of éducation, qui est une institution réglementant la question éducation dans le Nord des Etat unis, soit du système éducatif de la Floride ou de celui de la Pennsylvanie.

Le calendrier du système new yorkais est plus compatible avec le système haïtien, dans la mesure où les deux commencent en septembre et s'arrêtent en juin. Dans le système du sud des Etats Unis (Floride notamment, les cours commencent en août et prennent fin en mai.

Au niveau strictement académique, les exigences ne sont pas du tout les mêmes selon qu'il s'agit du système éducatif du Nord ou du Sud des USA. Dans le cas du Nord, il est recommandé de passer 24 crédits sur l'année pour la réussir, tandis que dans le sud le nombre de crédits est fixé à 48. Autrement dit, le programme appliqué et les exigences à respecter dans le cadre de l'application de ce dernier dépendent du lieu de l'obtention de l'accréditation. Dans l'ensemble, la majorité des écoles américaines en Haïti appliquent le programme de la région de Floride. Le NAS, qui s'inscrit dans le système de New York et le Bridge Academy, qui applique un programme de la Pennsylvanie, en font différemment.

Dans le cas des écoles internationales d'obédience française, le programme utilisé est strictement le programme officiel du Ministère français de l'Éducation nationale. Ce dernier est uniforme et s'applique à tout le système français et écoles français quel que soit leur lieu de fonctionnement.

On notera que, en dépit de la forte présence d'une clientèle haïtienne au sein de ces écoles, aucune compétence des curricula du MENFP n'y est enseignée. On citera l'exception notable du Lycée Alexandre Dumas qui a intégré des cours d'histoire d'Haïti et de géographie dans leur programme. Pour les responsables de certaines de ces écoles, cette absence n'est pas dramatique, dans la mesure où les compétences acquises peuvent suppléer à celles qui ne le sont pas.

On notera par ailleurs que les enseignements se font, au sein de ces écoles, strictement en langue étrangère ou seconde (soit l'anglais ou le français). C'est un aspect non négligeable pour la clientèle qui fréquente ces établissements. Car la maîtrise par leurs enfants d'une langue étrangère au cours de leurs scolarités fait aussi partie des objectifs du choix d'une école à statut étranger, sachant que l'enseignement des langues vivantes au sein des écoles haïtiennes restent encore au stade de la méthodologie traditionnelle.¹⁵

5.7. B. Programmes appliqués au sein des écoles haïtiennes appliquant un curriculum étranger

Les écoles haïtiennes appliquant un double curriculum le font généralement avec le système français. Dans ce cas, la compatibilité des deux systèmes permet un greffage des programmes ciblés sur le cursus des élèves en Haïti. Autrement dit, les cloisons entre les deux systèmes ne sont pas étanches. Les compétences acquises dans l'un est généralement transférable dans l'autre sans difficulté. La similarité en termes de nombre d'années scolaire notamment facilite bien des choses.

L'une des difficultés majeures à laquelle sont confrontées les écoles haïtiennes pratiquant le cursus français est la question du redoublement des élèves. Si ce dernier est admis dans le système éducatif haïtien, tel n'est pas le cas en France. Or ces écoles haïtiennes intégrant le

¹⁵ Purren, Christian, Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues, Ed. Nathan, coll. CLE International, 1988.

système français ne disposent pas des moyens nécessaires pour mettre en place l'encadrement nécessaire aux élèves dont la situation correspondrait à un redoublement. Cette situation semble occasionner généralement des transferts d'élèves du système français au système haïtien.

Par ailleurs, les écoles haïtiennes qui font cohabiter le cursus français et le cursus américain au sein du même établissement les instituent de manière parallèle. Entre les deux systèmes, la communication ou l'échange de compétence directe est difficile à la fois à cause des barrières linguistiques (la pratique de l'anglais est généralement valorisée) mais aussi en raison de l'organisation des enseignements qui sont tout à fait différente dans le système haïtien.

Autrement dit, aucun greffage n'est possible entre les deux systèmes. Les degrés et les contenus des programmes scolaires sont de deux conceptions différentes. C'est ce qu'on a remarqué dans au moins quatre établissements : il s'agit de Harmony International School, de Munchkins, du New Victorian School, du Haitian Academy et du Christian academy, associant les curriculums américain et haïtien.

5.8. Evaluations des apprentissages et système de certification des écoles internationales

Les écoles internationales disposent de leurs propres calendriers d'évaluation des apprentissages. Ces derniers correspondent globalement aux périodes définies par le système dans le lequel l'école est accréditée. Dans le cas des écoles d'obédience américaine, selon que l'accréditation s'obtienne des états du Nord ou du Sud des Etats Unis, le calendrier des évaluations peut être différent. Cependant, on a pu remarquer qu'il n'existe pas une fréquence uniforme des évaluations formatives dans les écoles. Dans certaines écoles, ces dernières se tiennent mensuellement, alors que dans d'autres, les élèves sont évalués tous les deux mois.

Dans le cas du système français, l'évaluation est faite de manière continue et un bilan trimestriel est régulièrement envoyé aux familles. C'est ce qui se fait par exemple au niveau du Lycée Alexandre Dumas. Le bilan en question s'accompagne de commentaires indiquant pour chaque matière les progrès des élèves pris individuellement.

Dans le cas des écoles haïtiennes intégrant le système français, l'organisation des évaluations formatives ne suit pas toujours le modèle français. Certaines écoles restent attachées aux

examens trimestriels, d'autres appliquent l'évaluation bimensuelle (dite aussi périodique) tel que cela se fait dans le système éducatif haïtien d'une manière générale.

Dans le cas des écoles françaises, la certification est assurée sans difficulté par les autorités françaises. Cela est valable aussi pour les écoles haïtiennes régulièrement inscrites au CNED. Dans le cas des écoles américaines, à l'exception du NAS qui dit rencontrer des difficultés dans le processus de certification, le constat est le même.

5.9. Attentes des établissements internationaux consultés en matière de partenariat public-privé

Cette étude a révélé que les établissements étrangers en Haïti, quoique n'ayant pas de relation solide avec les autorités éducatives haïtiennes, souhaite rapprocher l'Etat sur un certain nombre de domaines. Nous citerons quelques exemples :

- Des écoles souhaitent que l'Etat soit plus présent et établisse un couloir de communication avec elles. Elles indiquent ne pas savoir à qui s'adresser au MENFP. Elles ont indiqué avoir entrepris des démarches qui sont restées sans succès. De plus, il n'y a pas un service préposé à leur sollicitation. Quand ce dernier existe, les réactions de sa part sont plus que lentes.
- Les responsables des établissements à statut étrangers en Haïti souhaitent l'existence d'un système d'équivalence des diplômes étrangers délivrés dans le pays. Ce souhait s'explique par le fait qu'il est difficile aux élèves issus des écoles internationales, notamment américaines, d'intégrer les universités haïtiennes.
- Certaines écoles souhaitent que les autorités haïtiennes, à travers les Ministères de l'Education Nationale et des Affaires Etrangères, valident, en partie, les diplômes délivrés sur le territoire haïtien.
- Certaines écoles internationales souhaiteraient que l'Etat leur vienne en aide dans le but d'améliorer la perception que le public a d'elles en général. En effet, selon les responsables d'écoles internationales rencontrés, ces dernières sont généralement perçues comme inaccessibles par le plus grand nombre et coupées de la réalité

haïtienne culturellement et linguistiquement. Pour certains responsables, l'Etat peut participer dans la définition d'un socle de compétences communes que les écoles s'établissant en Haïti pourraient intégrer dans leur cursus.

Dans le cas des écoles haïtiennes pratiquant un double cursus, elles souhaitent :

- Une meilleure implication dans les décisions prises par les autorités éducatives. Certaines décisions du Ministère sont parfois mises en application sans que ces écoles soient mises au courant. Les circulaires arrivent dans les écoles en retard. Il s'agit, selon les responsables rencontrées, d'un sérieux problème de communication et de contrôle.
- Selon les responsables de ces écoles, l'Etat devrait organiser des rencontres à l'extraordinaire avec les directeurs des écoles dans la prise des décisions importantes. Le dysfonctionnement de l'inspection scolaire rend encore cette nécessité plus impérieuse. Il faut assurer un meilleur contrôle des établissements, également que les décisions soient bien comprises par les acteurs et qu'elles seront appliquées.
- La formation scientifique doit être, selon ces responsables d'établissement, mieux valorisée en Haïti. En effet, certaines écoles ayant fait choix des filières scientifiques, ont dû les abandonner par manque de moyen, au profit de la filière des humanités. Ceci est la cause d'un déséquilibre dans le choix des métiers en Haïti. Il est proposé, en ce sens, dans le cadre d'un partenariat public-privé, la construction de grands laboratoires de recherches dans les grandes agglomérations pouvant accueillir les élèves tant du secteur public que privé. Les écoles privées se disent prêtes à payer pour ce service.
- La mise en place d'un partenariat public-privé au niveau sportif. Elles notent que les écoles pratiquant le football, par exemple, n'ont pas de terrain de jeu. Ainsi, un cadre explicitement négocié et établi pourrait donner accès aux écoles privées à des terrains municipaux dans le cadre de leurs activités sportives.
- L'aménagement, à travers un accord entre le secteur privé de l'éducation et les autorités du MENFP, d'un cadre définissant les modalités d'accueil des étudiants

finissant l'Ecole Normale Supérieure et des Ecoles Normales d'Instituteurs dans le cadre de leurs stages pédagogiques.

- La prise en charge, par l'Etat, de la petite enfance. Compte tenu du fait que ce cycle est contrôlé à plus de 90% par le secteur privé, l'Etat doit mettre en place des stratégies de définition et de contrôle des compétences à acquérir à ce niveau. Car, soulignent les responsables des écoles fondamentales, parfois les compétences acquises par les enfants ne correspondent pas aux attentes pouvant leur permettre d'entamer normalement le cycle fondamental. Arrivé à l'école fondamentale, les enfants sont plus automates qu'éveillés. Or le rôle de l'école maternelle est non pas de fournir à l'enfant des bribes de connaissance mais de l'éveiller à son environnement, de préparer le terrain à l'apprentissage.
- Une meilleure prise en charge par le MENFP des écoles haïtiennes offrant un cursus étranger. Ces dernières ont beaucoup à tirer dans la pratique d'un double cursus, car à l'issue de ce parcours, les élèves sont jugés mieux armés, mieux formés pour intégrer n'importe quel système éducatif étranger. De plus, à l'issue de leur cursus dans cette catégorie d'écoles, les enfants n'ont pas de problème de non maîtrise de la langue dans laquelle ils ont été enseignés.

Ces programmes permettent aux écoles les intégrant de compenser les lacunes occasionnées par les grèves à répétition, les problèmes politiques qui empêchent parfois aux écoles haïtiennes de respecter la moyenne internationale en ce qui a trait au nombre de jours de classe. Cela ne signifie en rien la dévalorisation du cursus haïtien, mais doit être considéré comme un procédé efficace de le compléter.

CINQUIÈME PARTIE

Recommandations

Cette enquête a permis de révéler un ensemble de failles dans le système éducatif haïtien par rapport à la présence d'écoles à statut étranger en Haïti. Ces faiblesses se situent au niveau légal, juridique, des instances de contrôles, etc. Nous faisons un certain nombre de recommandations pouvant permettre de régulariser cette situation.

6.1. Recommandations au niveau légal et juridique

Nous recommandons, au niveau légal et juridique :

- a. La soumission, par l'ONAPE, d'un projet de loi règlementant l'établissement et le fonctionnement des écoles internationales en Haïti. Ce dernier doit contenir des dispositions sur la mise en place d'un système d'accréditation des écoles internationales en Haïti. Ce qui permettra de mieux suivre le mouvement d'établissement et d'arrêt des institutions en question.
- b. Le dépôt d'un projet de loi autorisant les écoles haïtiennes à délivrer des diplômes internationaux. En effet, s'il est devenu courant que des écoles fonctionnant sous l'autorité du MENFP émettent des diplômes étrangers, il n'existe aucune provision légale en la matière. D'ailleurs la loi haïtienne interdit, à date, l'enseignement, au sein des établissements scolaires, de tout programme autre que le programme officiel.

6.2. Recommandations au niveau administratif

Au niveau administratif, recommandons :

- c. De mettre en place, au niveau du MENFP, une structure de gestion et de coordination des écoles internationales fonctionnant en Haïti. Le rôle de cette dernière sera, entre autres, d'assurer le dialogue entre le MENFP et les écoles en question ; d'explorer les possibilités de partenariat et de travailler à la mise en place d'un cadre pour l'équivalence des diplômes délivrés par les écoles américaines notamment. Ce dispositif est nécessaire dans la mesure où les universités haïtiennes

ne recrutent pas sur la base d'un diplôme délivré par une école américaine. Or ce problème ne se pose pas pour un diplômé du secondaire haïtien voulant intégrer le système américain. Le principe de réciprocité impose de résoudre ce problème. On notera que cette difficulté ne concerne pas les élèves ayant obtenu le baccalauréat français pour lequel l'équivalence est disponible en Haïti ;

- d. De renforcer la direction de la petite enfance au sein du MENFP. En effet, l'un des constats faits par les établissements intégrant les systèmes étrangers, c'est qu'il y a un décalage entre les compétences acquises par la plupart des enfants reçus durant les trois années du préscolaires et celles nécessaires pour aborder l'école primaire. Le non prise en compte du cadre référentiel de compétence élaboré par le MENFP pour ce niveau de scolarisation offre une liberté non contrôlée aux écoles maternelles. Il y a donc nécessité de définir un cadre répondant aux critères internationaux en la matière. D'où le rôle de cette direction qui aura comme tâche, entre autres, de définir le cadre référentiel en question ;
- e. D'instituer un dialogue régulier entre les autorités haïtiennes et les écoles à statut étranger. Ce dispositif aura pour but de créer un espace de rencontre entre les entités susmentionnées. Cela peut se traduire par des rencontres annuelles au cours desquelles les expériences sont partagées et les pistes de partenariat identifiées et les mécanismes de leur mise en œuvre défini ;
- f. De mettre en place un système d'échange d'informations entre le MENFP et le Ministère des Affaires Etrangères sur tout ce concerne les écoles à statut étranger.

6.3. Au niveau académique

Au niveau académique, il faut :

Mettre en place des protocoles d'accord pour la prise en compte de compétences relevant de la réalité haïtienne à enseigner aux enfants fréquentant les écoles à statut étranger. Cela est nécessaire non seulement parce que, étant scolarisé en Haïti, le citoyen haïtien doit s'imprégner des valeurs haïtiennes, mais aussi par ce que

l'apprentissage par les élèves étrangers de ces mêmes compétences participe du dialogue des cultures et est un volet fondamental dans les échanges des culturels ;

- g. Exiger aux écoles à statut étranger l'enseignement du créole à leurs élèves ;
- h. Mettre en place un cadre approprié au partage d'expériences en matière d'enseignement de langues vivantes au niveau des écoles publiques notamment.

6.4. En matière de partenariat public-privé

En matière de partenariat public-privé, il est nécessaire :

- i. De mettre en place, dans les grandes agglomérations, des laboratoires de recherche scientifique auxquels les écoles privées auront accès dans le cadre de leur expérimentation. Une telle initiative peut être un début très prometteur en matière de partenariat entre le MENFP et les écoles privées et internationales.
- j. D'engager, entre le MENFP et les écoles à statut étranger, une négociation autour d'un protocole d'accord sur l'accueil des étudiants en langues vivantes de l'Ecole Normale Supérieure pour des stages de formation pédagogique. Ce dispositif permettra à la fois à l'Etat et aux écoles en question d'être en situation permanente de communication.

Conclusion

Les analyses précédentes nous montrent que les écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti, comme beaucoup d'autres secteurs d'activités, n'avaient pas, jusqu'à cette présente enquête, attiré la curiosité de l'Etat. Elles révèlent aussi un manque de clarté sur le statut même de la plupart des écoles en question. Si la langue d'enseignement et le cursus en application sont des éléments permettant d'identifier telle ou telle école à un système éducatif étranger, il est difficile, dans beaucoup de cas, d'établir leur reconnaissance par les autorités éducatives étrangères dont ces écoles se réclament.

Cette recherche soulève beaucoup d'interrogations qui ne sont pas nécessairement épuisées dans ce rapport. Parmi les aspects méritant un approfondissement dans la recherche d'explication, celui des accréditations est déterminant pour pouvoir identifier, différencier une école internationale des autres catégories. Il y a aussi la question de la valeur des diplômes, celle de la supervision et du contrôle scolaire. Cet approfondissement est d'autant plus nécessaire qu'il est lié à la problématique de reconnaissance et d'équivalence des diplômes délivrés par certaines de ces écoles, qui, selon certains témoignages, ne sont pas toujours acceptés à l'étranger.

C'est en ce sens que l'Etat doit faire preuve de leadership et intégrer dans sa gestion, à travers le MENFP, les écoles à statut étranger dans son champ d'exercice. Il y va de l'image même de l'Etat vis-à-vis de ses partenaires étrangers. Une telle démarche doit se faire selon une approche basée sur le dialogue et sur la compréhension mutuelle. Car les entrevues de cette recherche ont révélé qu'il y a un véritable malaise entre les écoles internationales et l'Etat haïtien. Ce dernier se traduit principalement par de l'ignorance mutuelle.

Parallèlement, les autorités éducatives doivent aussi se questionner sur la pratique devenue très courante d'écoles haïtiennes délivrant des diplômes étrangers. Si la demande de parents augmente de plus en plus auprès des écoles, c'est que le système éducatif haïtien a un problème qu'il faut identifier et résoudre. S'agit-il d'un problème de confiance ? Est-ce la qualité de l'enseignement dispensé dans nos écoles qui est remise en question ? Cela signifie-t-il que les diplômes scolaires haïtiens sont en train de perdre de la valeur à l'étranger. Autant de questions auxquelles il faut répondre.

C'est donc à l'Etat que revient le rôle de prendre les dispositions nécessaires pour harmoniser ces rapports avec les écoles à statut étranger à travers la mise en place d'un cadre approprié. Ce travail en est évidemment un premier pas. Cependant, vu la réticence d'un ensemble d'écoles à collaborer à cette étude, il n'est pas sans intérêt de se demander aussi si ces dernières sont véritablement intéressées à cet effort de clarification et de régulation.

ANNEXES

**Fiches signalétiques des écoles à statut étranger et écoles
haïtiennes pratiquant un double cursus.**

1. Fiches signalétiques des écoles à statut étranger fonctionnant en Haïti

Fiche signalétique # 1

APPLE SEED	
I. Informations générales	
Responsables	Rackel ROY, Directrice
Adresse de l'établissement	2, RU A. Cassins, Delmas 77
No de téléphone	48683919/ (305) 921 0366
Début d'établissement	Inconnu
Début de fonctionnement en Haïti	Inconnu
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Français, anglais
Niveau d'enseignement	Maternel
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Inconnu
Autre	L'école dispose d'une patente de la DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Programme (s) scolaire(s) adopté (s)	Programmes haïtiens et américains
Autorités de dépendance et de contrôle scolaires	Inconnue
Document autorisant le fonctionnement	Inconnu
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Inconnue
Clientèle	Civils haïtiens, civils étrangers ???
VI. Profil académique des institutrices	
Profil académique	Inconnu
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités haïtiennes ; autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programme haïtien, programme américain
VIII. Evaluation et certification	

Fréquence des évaluations formatives	Inconnue
Fréquence des évaluations officielles	Idem
Certification	Ibidem
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Inconnu
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Idem
Partenariat (écoles étrangères)	Ibidem

Fiche signalétique # 2

MUNCHKINS (Ecole Maternelle)	
X. Informations générales	
Responsables	Rachelle VILDROUIN BATRONI/ Emilie VALENTIN WIENER, Directrices
Adresse de l'établissement	101 Route de Frères, Pétion-Ville
No de téléphone	2812 0845
Début d'établissement	Septembre 2004
Début de fonctionnement en Haïti	Septembre 2014
XI. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Français, anglais
Niveau d'enseignement	Maternel
XII. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Aucun (Aucune reconnaissance de l'Etat haïtien)
Autre	L'école dispose d'une patente de la DGI
XIII. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Programme (s) scolaire (s) adopté (s)	Programmes haïtiens et américains
Autorités de dépendance et de contrôle scolaires	Haïtienne
Document autorisant le fonctionnement	Aucun document n'a été présenté

XIV. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Les élèves sont exposés à toutes les religions
Clientèle	Civils haïtiens, civils étrangers
XV. Profil académique des institutrices	
Profil académique	Licence
XVI. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités haïtiennes ; autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programme haïtien, programme américain
XVII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Mensuelle
Fréquence des évaluations officielles	N/A
Certification	Direction de l'école
XVIII. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique #3

MORNING STAR CHRISTIAN ACADEMY	
I. Informations générales	
Responsables	Edgar James THEADGILL Directeur/Fondateur
Adresse de l'établissement	2 ^e rue Lechaud, Delmas 31
No de téléphone	33217471
Début d'établissement	1995
Début de fonctionnement en Haïti	1995
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Anglais
Niveau d'enseignement	1st to 12th grade

III.Statut Juridique	
Statut légal ou juridique de l'autorité de tutelle	Aucune reconnaissance de l'Etat haïtien
Autre	Accreditation par <i>International Christian Accrediting Association (ICAA)</i> and AdvancEd. L'école détient aussi une patente de l'Etat haïtien
IV.Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance et de contrôle scolaires	Etrangères (américaines)
Document autorisant le fonctionnement	Aucun document n'a été présenté
V. Tendances religieuses et clientèle	
Religion	Protestant
Clientèle	Civils étrangers, civils haïtiens
VI.Profil académique des cadres	
Profil académique	Licence, master
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programme américain
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Semestrielle
Fréquence des évaluations officielles	N/A
Certification	
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Ecoles étrangères de l'ICAA

Fiche signalétique #4

NATIONAL AMERICAN STUDIES (NAS)	
I. Informations générales	
Responsables	Donald PIERRE-LOUIS/ Jacques Pierre VICTOR, Directeurs
Adresse de l'établissement	17, Bois Verna, Turgeau
No de téléphone	509 2230 0921
Début d'établissement	1992
Début de fonctionnement en Haïti	1992
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Créole, Français, Anglais
Niveau d'enseignement	1st grade to 12th grade
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique de l'autorité de tutelle	Aucune reconnaissance du MENFP/société anonyme
Reconnaissance du MENFP	Aucune
Autre	Accréditée par le New York Education Board/ Patente de la DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Aucune
Document autorisant le fonctionnement	Aucun
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Laïque
Clientèle	Civil étranger, civil haïtien
VI. Profil académique des cadres	
Profil académique	Licence, Master
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programme étranger (américain)

VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Trimestrielle
Système d'évaluation officielle	Américain
Certification	Autorités étrangères (américaines)
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Q. C. S et Morning Star Christian School

Fiche signalétique #5

LYCEE ALEXANDRE DUMAS	
I. Informations générales	
Responsables	Madame Ollier BALBINE, Provisseure
Adresse de l'établissement	Rue Marcadieu
No de téléphone	
Début d'établissement	1978
Début de fonctionnement en Haïti	1978
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Français
Niveau d'enseignement	Maternelle, primaire, collège et lycée
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique de l'autorité de tutelle	Accord de coopération entre Haïti et la France
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Française
Document autorisant le fonctionnement	Accord
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Laique
Clientèle	Civil étranger (13%), civil haïtien (61%)

VI. Profil académique des cadres	
Profil académique	Licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités françaises
Programme (s) académique (s) en application	Programme étranger (français)
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Contrôle continu avec un bilan trimestre envoyé aux familles
Système d'évaluation officielle	Français
Certification	Autorités étrangères (françaises)
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Au moins avec 16 écoles
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique #6

BRIDGE ACADEMY	
I. Informations générales	
Responsables	Fabienne ROUSSEAU/ Marie Alice CRAFT/ Djenane SAJOUS/ Chantal DESMORNES Conseil de direction
Adresse de l'établissement	4, rue Légitime-Jacquet-Delmas 95
No de téléphone	38 77 93 40
Début d'établissement	2008
Début de fonctionnement en Haïti	2008
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français, anglais
Niveau d'enseignement	1st to 12 grade
III. Statut Juridique	

Statut légal ou juridique	Aucune autorisation du MENFP
Autre	Accréditée par le Pen Foster Program de Pennsylvanie, Patente de la DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Autorités américaines
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Aucune autorisation du MENFP
V. Tendances religieuses et clientèle	
Religion	Laïque
Clientèle	Civil étranger/ Civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines, autorités françaises
Programme (s) académique (s) en application	Programmes américains (Penn Foster Programme). Certaines compétences du programme haïtien sont enseignées, notamment en histoire et géographie.
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Trimestrielle
Système d'évaluation officielle	Système américain
Certification	Autorités américaines (Penn Foster Programme)
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique #7

QUISQUEYA CHRISTIAN SCHOOL (Q.C.S)	
I. Informations générales	
Responsables	Conseil de direction
Adresse de l'établissement	4 Delmas 75, Port-au-Prince, Haïti
No de téléphone	2816 3000/ 2816 4000
Début d'établissement	1976
Début de fonctionnement en Haïti	1976
Titre du responsable	Dirigée par un conseil de neuf membres
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Anglais
Niveau d'enseignement	1st to 12 grade
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique de l'autorité de tutelle	Aucune autorisation du MENFP
Autre	Accreditation des USA, AdvancEd
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Américaines
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Aucun
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Protestante
Clientèle	Civil étranger/ civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programmes américains
VIII. Evaluation et certification	

Fréquence des évaluations formatives	Non précisée
Système d'évaluation officielle	Américain
Certification	Autorités américaines
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	NAS, Morning Star Christian School
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique # 8

JUNIOR ACADEMY SCHOOL	
I. Informations générales	
Responsables	Madame Nirva ERMONFILS, Directrice
Adresse de l'établissement	Diquini (Campus Adventiste)
No de téléphone	2813 1111/ 1813 1616
Début d'établissement	1982
Début de fonctionnement en Haïti	1982
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français, Anglais
Niveau d'enseignement	1st a 12 grades
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique de l'autorité de tutelle	Aucune autorisation du MENFP
Autre	Accréditation du board adventiste base aux USA
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Américaines (du board adventiste)
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Aucun
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Adventiste

Clientèle	Civil étranger/ civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programmes américains
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Bimensuelle
Système d'évaluation officielle	Américain
Certification	Autorités américaines
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Les écoles adventistes
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Ecoles adventistes

Fiche signalétique # 9

CITÉ LUMIÈRE CHRISTIAN SCHOOL	
I. Informations générales	
Responsables	
Adresse de l'établissement	Cité Lumière, Cayes
No de téléphone	
Début d'établissement	Septembre 2003
Début de fonctionnement en Haïti	Septembre 2003
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Français, anglais
Niveau d'enseignement	1st grade/12th grade
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Aucun (Aucune reconnaissance de l'Etat haïtien)/
Autre	Accréditation des USA

IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Programme (s) scolaire(s) adopté (s)	Programmes américains
Autorités de dépendance et de contrôle scolaires	Autorités Américaines
Document autorisant le fonctionnement	Aucun document n'a été présenté
V. Tendances religieuses et clientèle	
Religion	Protestante
Clientèle	Civil haïtien/ civil américain
VI. Profil académique des institutrices	
Profil académique	Licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programme américain
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Mensuelle
Fréquence des évaluations officielles	N/A
Certification	Autorités américaines
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique #10

THE CHRISTIAN ACADEMY	
I. Informations générales	
Responsables	Marie Gilberte JOSEPH
Adresse de l'établissement	26, Mahotière 75, Carrefour
No de téléphone	4350 7574
Début d'établissement	1994
Début de fonctionnement en Haïti	1994
Titre du responsable	Directrice
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français, Anglais
Niveau d'enseignement	1st to 6th grade
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique de l'autorité de	Aucune autorisation du

tutelle	MENFP/accréditation internationale non présentée
Autre	Patente de la DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Américaines et haïtiennes
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Aucun
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Protestante
Clientèle	Civil étranger/ civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programmes américains
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	
Système d'évaluation officielle	Américain et haïtien
Certification	Autorités américaines et haïtiennes
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	The New Victorian School
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique # 11

SONLIGHT ACADEMY	
I. Informations générales	
Responsables	Carmene Niehaus
Adresse de l'établissement	2 Rue Chalet, Port-de Paix
No de téléphone	36154277
Début d'établissement	1986
Début de fonctionnement en Haïti	1986
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Anglais
Niveau d'enseignement	1st to 12 grade

III.Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Dépendant de la mission évangélique SonLight Ministries
Autre	Patente de la DGI
IV.Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Autorités américaines
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Aucune autorisation du MENFP
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Chrétienne (Protestante)
Clientèle	Civil haïtien
VI.Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII.Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) applique (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programmes américains (à cote du programme américain, un enseignement biblique est aussi dispensé).
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Trimestrielle
Système d'évaluation officielle	Système américain
Certification	Autorités américaines
IX.Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique # 13

INSTITUTION SCOLAIRE LES PARENTS REUNIS	
I. Informations générales	
Responsables	Madame Léa DELVA
Adresse de l'établissement	Limite Vaudreuil, Morne Rouge
No de téléphone	37 11 15 19/ 3615 0136
Début d'établissement	Sept. 2000
Début de fonctionnement en Haïti	Sept. 2000
Titre du responsable	Directrice
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français
Niveau d'enseignement	Primaire, fondamentale, secondaire (première)
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Aucune Autorisation du MENFP/accord de coopération avec le LAD
Autre	Patente de la DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Institutions françaises
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Aucun. Mais la demande a été faite au niveau des instances du MENFP, qui n'y ont pas encore répondu.
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Laïque
Clientèle	Civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités françaises
Programme (s) académique (s) en application	Programmes français (des compétences du programme haïtien sont aussi enseignées,

	notamment en histoire et géographie).
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Bimensuelle/ trimestrielle
Système d'évaluation officielle	Système français
Certification	Autorités françaises (Brevet, Bac)
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Lycée Alexandre Dumas
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique #14

ECOLE PILOTE INTERNATIONALE (EPI) EBEN EZER	
I. Informations générales	
Responsables	
Adresse de l'établissement	
No de téléphone	
Début d'établissement	Sept. 2000
Début de fonctionnement en Haïti	Sept. 2000
Titre du responsable	Directrice
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français
Niveau d'enseignement	Primaire, fondamentale, secondaire (Terminale)
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Licence du MENFP
Autre	Patente de la DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Institutions françaises
Document autorisant le fonctionnement en	Licence du MENFP

Haïti	
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Protestante
Clientèle	Civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités françaises
Programme (s) académique (s) en application	Programmes français (des compétences du programme haïtien sont aussi enseignées, notamment en histoire et la littérature haïtienne).
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Bimensuelle/ trimestrielle
Système d'évaluation officielle	Système français
Certification	Autorités françaises (Brevet, Bac)
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Lycée Alexandre Dumas
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique # 15

ECOLE FRANCAISE DU CAP	
I. Informations générales	
Responsables	Madame Smeralda G. GEORGES
Adresse de l'établissement	2, rue 29 AB, Carenage, Cap haïtien
No de téléphone	3214 2929/ 2813 5959
Début d'établissement	2000
Début de fonctionnement en Haïti	2000

Titre du responsable	Directrice
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Français
Niveau d'enseignement	Maternelle jusqu'au CM2
III.Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Aucun
Autre	Patente
IV.Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Française
Document autorisant le fonctionnement	Aucun
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Laique
Clientèle	Civil haïtien
VI.Profil académique des cadres	
Profil académique	Licence
VII.Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités françaises
Programme (s) académique (s) en application	Programme étranger (français)
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Contrôle continu
Système d'évaluation officielle	Français
Certification	Autorités étrangères (françaises)
IX.Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec écoles étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique # 16

EXL (Exceptional Learning Center)	
I. Informations générales	
Responsables	Non indiqué
Adresse de l'établissement	16, rue Berthelot, Delmas 82
No de téléphone	34609282
Début d'établissement	Non indiqué
Début de fonctionnement en Haïti	Non indiqué
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Anglais
Niveau d'enseignement	1st grade/12th grade
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Aucun (Aucune reconnaissance de l'Etat haïtien)
Autre	Accréditation des USA
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Programme (s) scolaire(s) adopté(s)	Programmes américains
Autorités de dépendance et de contrôle scolaires	Autorités Américaines
Document autorisant le fonctionnement	Aucun document n'a été présenté
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Protestante
Clientèle	Civil haïtiens/ civil américains
VI. Profil académique des institutrices	
Profil académique	Licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programme américain
VIII. Evaluation et certification	

Fréquence des évaluations formatives	Mensuelle
Fréquence des évaluations officielles	N/A
Certification	Autorités américaines
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique #17

HARMONY INTERNATIONAL SCHOOL	
I. Informations générales	
Responsables	
Adresse de l'établissement	
No de téléphone	
Début d'établissement	2014
Début de fonctionnement en Haïti	2014
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Français, anglais
Niveau d'enseignement	Preschool to 9th grade
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Inconnu
Autre	En attente d'accréditation du MENFP et des autorités américaines
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Programme (s) scolaire adopté (s)	Programmes haïtiens et américains
Autorités de dépendance et de contrôle scolaires	Le MENFP
Document autorisant le fonctionnement	Inconnu
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Inconnue

Clientèle	Civils haïtiens, civils étrangers
VI. Profil académique des institutrices	
Profil académique	Inconnu
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités haïtiennes
Programme (s) académique (s) en application	Programme haïtien, programme américain
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Inconnue
Fréquence des évaluations officielles	Idem
Certification	Ibidem
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Petit séminaire du collège Saint Martial, Sainte Geneviève,
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Aucun
Partenariat (écoles étrangères)	Association d'écoles Turques

Fiche signalétique #18

UNION SCHOOL	
I. Informations générales	
Responsables	
Adresse de l'établissement	Route du Canapé-Vert, Pétion-Ville, Ht6140
No de téléphone	29434923/29432193
Début d'établissement	1919
Début de fonctionnement en Haïti	1919
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Anglais
Niveau d'enseignement	Preschool to 12 th grade
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Inconnu

Autre	Accredité par Southern Association of Colleges and Schools (SACS) et Advanced
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Programme (s) scolaire (s) adopté (s)	Américain
Autorités de dépendance et de contrôle scolaires	Autorités américaines
Document autorisant le fonctionnement	Inconnu
V. Tendances religieuses et clientèle	
Religion	Inconnue
Clientèle	Diplomates, Civils haïtiens et civils étrangers.
VI. Profil académique des institutrices	
Profil académique	Inconnu
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programme américain
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Inconnue
Fréquence des évaluations officielles	Idem
Certification	Ibidem
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Inconnu
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Idem
Partenariat (écoles étrangères)	Ibidem

Fiche signalétique # 19

THE HAITIAN ACADEMY	
I. Informations générales	
Responsables	
Adresse de l'établissement	
No de téléphone	
Début d'établissement	1991
Début de fonctionnement en Haïti	1991
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Français, anglais
Niveau d'enseignement	Preschool to 12 th grade
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Inconnu
Autre	Inconnu
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Programme (s) scolaire (s) adopté (s)	américain, haïtien
Autorités de dépendance et de contrôle scolaires	Autorités américaines et haïtiennes
Document autorisant le fonctionnement	Inconnu
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Inconnue
Clientèle	Civils haïtiens et civils étrangers.
VI. Profil académique des institutrices	
Profil académique	Inconnu
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programme américain
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Inconnue

Fréquence des évaluations officielles	Idem
Certification	Ibidem
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Inconnu
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Idem
Partenariat (écoles étrangères)	Ibidem

Fiche signalétique #20

AMERICAN SCHOOL	
I. Informations générales	
Responsables	
Adresse de l'établissement	Delmas 83
No de téléphone	44859628
Début d'établissement	??
Début de fonctionnement en Haïti	??
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue	Anglais
Niveau d'enseignement	Preschool to 12 th grade
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Inconnu
Autre	Inconnu
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Programme (s) scolaire (s) adopté (s)	Américain
Autorités de dépendance et de contrôle scolaires	Autorités américaines
Document autorisant le fonctionnement	Inconnu
V. Tendances religieuses et clientèle	
Religion	Inconnue
Clientèle	Civils haïtiens et civils étrangers.
VI. Profil académique des institutrices	

Profil académique	Inconnu
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités américaines
Programme (s) académique (s) en application	Programme américain
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Inconnue
Fréquence des évaluations officielles	Idem
Certification	Ibidem
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Inconnu
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Idem
Partenariat (écoles étrangères)	Ibidem

1. Ecoles haïtiennes pratiquant un cursus étranger

Fiche signalétique # 1

ECOLE SAINTE THERESE DE L'ENFANT JESUS	
I. Informations générales	
Responsables	Catherine Villedrouin
Adresse de l'établissement	20 rue Marcelin, Port-au-Prince, Haïti
No de téléphone	28103542
Début d'établissement	Octobre 1933
Début de fonctionnement en Haïti	Octobre 1933
Titre du responsable	Directrice Générale
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français
Niveau d'enseignement	Primaire, fondamentale, secondaire (terminale)
III. Statut Juridique	

Statut légal ou juridique	Autorisation du MENFP
Autre	Patente DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Autorités haïtiennes
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Licence du MENFP
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Catholique
Clientèle	Civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités haïtiennes et françaises
Programme (s) académique (s) en application	Programmes haïtiens et français (programme français à partir de la seconde).
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Evaluation Bimensuelle
Système d'évaluation officielle	Système haïtien et français
Certification	Autorités et haïtiennes et françaises
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Lycée Alexandre Dumas
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique # 2

SOCIETE EDUCATIVE COLLEGE LES OLIVIER	
I. Informations générales	
Responsables	Jean Claude Neptune/ Jakaranda Neptune
Adresse de l'établissement	Rue Lamy, Fragneau-ville

No de téléphone	2813 0960
Début d'établissement	Septembre 2010
Début de fonctionnement en Haïti	Septembre 2010
Titre du responsable	Directeur/Directrice éducative
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français
Niveau d'enseignement	Primaire, fondamentale, secondaire (première)
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Autorisation du MENFP
Autre	Patente de la DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Autorités haïtiennes
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Licence du MENFP
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Laïque
Clientèle	Civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités haïtiennes et françaises
Programme (s) académique (s) en application	Programmes haïtiens et français (programme français à partir de 3 ^e secondaire)
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Evaluation Bimensuelle
Système d'évaluation officielle	Système haïtien et français
Certification	Autorités et haïtiennes et françaises
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	

Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Lycée Alexandre Dumas
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique # 3

COURS PRIVE EDME (ci-devant COLLEGE EDME)	
I. Informations générales	
Responsables	M. Roudy EDME Ketelene Moise EDME, directeurs
Adresse de l'établissement	15, Delmas 95 (Jaquet Toto)
No de téléphone	3702 4222/ 3701 3363/ 3702 4714
Début d'établissement	1997
Début de fonctionnement en Haïti	Mars 1997
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Créole, Français, Anglais
Niveau d'enseignement	Primaire, fondamentale, secondaire (terminale)
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Autorisation du MENFP
Autre	Patente de la GDI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Autorités haïtiennes
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Licence du MENFP
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Laïque
Clientèle	Civil étranger/ Civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence

VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités haïtiennes et françaises
Programme (s) académique (s) en application	Programmes haïtiens et français (programmes français à partir de la seconde)
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Evaluation hebdomadaire
Système d'évaluation officielle	Système haïtien et français
Certification	Autorités et haïtiennes et françaises
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Collège Les Olivier, Sainte Rose de Lima, Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Lycée Alexandre Dumas
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique #4

INSTITUTION SAINTE ROSE DE LIMA	
X. Informations générales	
Responsables	Sr Thérèse-Marie Pierre-Fils, directrice
Adresse de l'établissement	123, Ave John Brown, Port-au-Prince, Haïti
No de téléphone	4856 4829
Début d'établissement	Octobre 1864
Début de fonctionnement en Haïti	Octobre 1864
XI. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français
Niveau d'enseignement	Primaire, fondamentale, secondaire (terminale)
XII. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Autorisation du MENFP
Autre	Patente de la DGI
XIII. Rapport avec les autorités haïtiennes	

Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Autorités haïtiennes
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Licence du MENFP
XIV. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Catholique (congréganiste)
Clientèle	Civil étranger/ Civil haïtien
XV. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
XVI. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités haïtiennes
Programme (s) académique (s) en application	Programmes haïtiens et français (<i>programmes français à partir de la seconde. Le passage du bac français par une élève est optionnel alors que le bac haïtien est obligatoire. De plus, les élèves acceptées au double cursus sont celles montrant une aptitude réelle à s'y adapter</i>).
XVII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Bimensuelle/ trimestrielle
Système d'évaluation officielle	Système haïtien
Certification	Autorités haïtiennes
XVIII. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Lycée Alexandre Dumas
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique #5

NOUVEAU COLLEGE DU NORD	
I. Informations générales	
Responsables	Luc Marc et Lyonel Toussaint
Adresse de l'établissement	Rote Nle no 1, Cap Haitien

No de téléphone	39311361
Début d'établissement	
Début de fonctionnement en Haïti	
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français
Niveau d'enseignement	Primaire, fondamentale, secondaire (terminale)
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Autorisation du MENFP/Accord de partenariat avec le LAD
Autre	Patente de la DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Autorités haïtiennes/autorités françaises
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Licence du MENFP
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Laïque
Clientèle	Civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	
Homologation des manuels utilisés	Autorités haïtiennes
Programme (s) académique (s) en application	Programmes haïtiens et français (<i>programmes français à partir de la seconde</i>).
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Bimensuelle/ trimestrielle
Système d'évaluation officielle	Systèmes haïtien et français
Certification	Autorités haïtiennes et françaises
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun

Partenariat avec école étrangère en Haïti	Lycée Alexandre Dumas
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

Fiche signalétique #6

COLLEGE MIXTE EPI	
I. Informations générales	
Responsables	Francine BUCHMANN
Adresse de l'établissement	168, Ave des dates, Gonaïves
No de téléphone	42916495
Début d'établissement	1997
Début de fonctionnement en Haïti	1997
Titre du responsable	Directrice
II. Langue (s) et niveau (x) d'enseignement	
Langue d'enseignement	Français
Niveau d'enseignement	Primaire, fondamentale, secondaire (terminale)
III. Statut Juridique	
Statut légal ou juridique	Autorisation du MENFP
Autre	Patente de la DGI
IV. Rapport avec les autorités haïtiennes	
Autorités de dépendance/de contrôle scolaires	Autorités haïtiennes et françaises
Document autorisant le fonctionnement en Haïti	Licence du MENFP
V. Tendance religieuse et clientèle	
Religion	Laique
Clientèle	Civil haïtien
VI. Profil académique de base des cadres	
Profil académique	Niveau licence
VII. Homologation des manuels utilisés et programme académique (s) appliqué (s)	

Homologation des manuels utilisés	Autorités haïtiennes et françaises
Programme (s) académique (s) en application	Programmes haïtiens et français (<i>programmes français de la primaire.</i>)
VIII. Evaluation et certification	
Fréquence des évaluations formatives	Bimensuelle/ trimestrielle
Système d'évaluation officielle	Système haïtien
Certification	Autorités haïtiennes et françaises
IX. Partenariat avec d'autres écoles en Haïti ou à l'étranger	
Partenariat (écoles haïtiennes)	Aucun
Partenariat avec école étrangère en Haïti	Lycée Alexandre Dumas
Partenariat (écoles étrangères)	Aucun

ANNEXE 2

Retranscription de certaines interviews réalisées auprès des écoles

REMARQUES PRELIMINAIRES SUR LA RETRANSCRIPTION DES INTERVIEWS

Nous devons indiquer au départ que, pour certaines écoles, il n'y aura pas de retranscription d'interview figurée dans ce rapport final. Cela s'explique par le fait que ces dernières, pour des raisons d'indisponibilité des principaux responsables (généralement en voyage au moment de la visite des enquêteurs), seul le formulaire a été rempli au niveau de ces établissements. Dans la plupart de ces cas, même le questionnaire semi-dirigé n'a été ni rempli ni retourné. Ce qui nous a obligés à faire usage uniquement des informations indiquées dans le formulaire. Pour de plus amples informations concernant les écoles où il n'y a pas eu d'interview, on voudra bien se référer aux fiches signalétiques situées en annexes.

Dans l'ensemble, on peut résumer l'ensemble des interviews retranscrites ci-dessous en quatre principaux points :

- a. Les responsables des établissements statut étranger expriment leur volonté de participer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Haïti ;
- b. Les écoles à statut étranger en Haïti visent à mettre à la disposition de leur clientèle plus d'opportunité en matière d'éducation. Il s'agit de préparer les enfants pour le cadre global ou les questions de qualité et de standardisation en matière d'éducation sont devenues des principes de base ;
- c. L'Etat doit faire d'effort pour améliorer la qualité de l'éducation en Haïti ;
- d. Il faut profiter des différentes opportunités en matière de partenariat public privé.

N.B. Nous avons procédé, en amont des interviews, à une présentation du contexte de l'enquête.

I. INTERVIEW REALISEE AU NATIONAL AMERICAN STUDIES (NAS)

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

L'aventure du NAS a commencé en octobre 1991. Bien évidemment, l'idée a précédé l'ouverture de l'établissement. C'est une initiative de quelques amis qui voulaient offrir quelque chose de bien au pays. Après mon retour des Etats Unis où je vivais¹⁶, je pensais que la chose à faire était d'ouvrir une école internationale. On a commencé avec une vingtaine d'élèves. L'année suivante, l'effectif a triplé. Aujourd'hui on n'a pas regretté de s'être engagé dans cette voie.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos professeurs sont en grande partie des professionnels issus du système américain. Certains professeurs haïtiens qualifiés font aussi partie de l'équipe de NAS. Dans tous les cas, ils sont détenteurs d'au moins une licence.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Je pense que dans l'ensemble nous ne pouvons qu'être satisfaits. L'établissement a beaucoup grandi depuis sa fondation. Nous avons connu des tempêtes, mais nous avons tenu bon. Notre principale gratification se sont nos élèves. Ils font toujours parti des meilleurs dans leurs espaces de fonctionnement après leurs études ici. Cela veut dire que le travail a été bien fait.

Si nous devons exprimer une insatisfaction, elle se situe dans nos rapports avec les autorités haïtiennes. En dépit des efforts consentis, l'Etat haïtien ne reconnaît pas, à date, les diplômes que nous délivrons. Ce qui empêche à nos finissants d'intégrer, s'ils le voulaient, l'université haïtienne. A ce propos, il n'existe même pas un système d'équivalence. Cela pose aussi un sérieux problème lorsqu'il s'agit de valider nos diplômes.

Je pense que l'Etat haïtien pourrait nous aider à simplifier le processus de validation des diplômes. Savez-vous que pour valider son diplôme, l'élève doit se rendre chez un notaire avec le diplôme délivré par l'école ? Une fois le notaire ait fait le nécessaire, il se rend ensuite

¹⁶ Il s'agit de Monsieur Donald Pierre-Louis, l'un des directeurs de l'école.

au consulat américain qui agréé le document comme valide. Après cette étape, l'élève se rend à la direction juridique du Ministère des Affaires Étrangères pour apposer un sceau attestant la signature du consul américain. Je pense qu'on peut trouver un mécanisme plus simple, si l'Etat accepte de s'y impliquer véritablement.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ?

Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

En termes de programme, nous appliquons strictement le programme américain. Contrairement à la plupart des écoles internationales en Haïti, nous adoptons le système scolaire de New York. Nous détenons une autorisation du New York Board of éducation qui est l'instance autorisée dans l'état de New York à gérer le système d'accréditation scolaire. Ce qu'il faut comprendre dans le système américain, c'est qu'il y a trois niveaux de responsabilité gouvernemental : il y a un secrétaire d'Etat à l'éducation au niveau fédéral, il y en a aussi un au niveau étatique, il y a enfin les Board qui relèvent de la gouvernance éducative étatique.

En ce sens, chaque état, tout en respectant les normes générales établies en la matière, oriente, organise différemment l'éducation. La différence du nombre de crédit à passer dans les Etats du Nord et dans ceux du sud des Etats Unis est un exemple probant : dans le Nord, y compris New York, il faut subir 24 crédits pour passer en classe supérieure, tandis que dans le Sud, il en faut 48.

Pour des raisons d'intégration, nous sommes parfois obligés d'avoir recours au créole ou au français. Par rapport au public que nous recevons (des enfants refoulés des Etats-Unis), il nous faut bien une langue intermédiaire leur permettant d'appréhender leur nouveau cadre de vie.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Les élèves ayant suivi leur cursus académique à NAS s'orientent globalement vers les universités américaines. Pour cela ils passent tous systématiquement les Toefel et le SAT (Scholastic Aptitude Test), deux diplômes de langue obligatoires pour intégrer le système universitaire américain.

Certains élèves ont essayé d'intégrer l'université haïtienne à l'issue de leur cursus, mais l'expérience s'est révélée infructueuse pour plusieurs raisons : d'abord pour des raisons linguistiques. En effet, en dépit des efforts fait au sein de l'établissement pour pratiquer le français, cela s'est révélé insuffisant pour travailler dans le système haïtien ou tout se fait en français.

6. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ?

Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Je peux sans ambages dire que notre présence sur le terrain en Haïti est très utile. Nous sommes quasiment la seule école internationale qui accueille les enfants refoulés en Haïti soit pour cause de délinquance juvénile, soit pour cause de conflits au sein de leurs familles. Les demandes d'intégration de ses enfants dans les autres écoles internationales sont généralement repoussées.

NAS peut donc s'enorgueillir de participer à la réinsertion des enfants se trouvant dans cette situation, dans la mesure où ils constituent une part importante de notre clientèle.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Le NAS accueille les enfants du kindergarten au « 12th grade ». Comme vous le savez, le parcours scolaire ne se structure pas de la même façon aux Etats Unis qu'en Haïti. A l'issue du « 12th grade », qui correspond à la classe de Terminale en Haïti, les élèves subissent obligatoirement les examens de TOEFEL et SAT, nécessaires pour intégrer les universités américaines.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Le coût annuel de base de la scolarité varie entre trois mille (3.000 US) dollars américains à quatre mille dollars (4000 US). NAS fait partie des écoles internationales les moins chères fonctionnant en Haïti.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Il y aura pas mal de choses nécessaire à mettre en place dans le cadre d'un partenariat public-privé fonctionnel. Mais je pense qu'en l'état actuel des choses, la question de l'équivalence des diplômes haïtiens et américains est essentielle. Il faut que l'Etat mette en place une instance préposée à cet effet. Ce serait, à mon avis, le premier pas vers un vrai partenariat.

II. INTERVIEW REALISÉE AU LYCEE ALEXANDRE DUMAS

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Le *Lycée Alexandre Dumas* est le fruit d'un accord de coopération entre Haïti et la France. Il est fondé en 1978 et est partie intégrante de l'Ambassade de France en Haïti. L'établissement est placé sous la tutelle de l'Agence Française pour l'Enseignement à l'Etranger (AFEE) qui gère un réseau de 464 écoles du même genre dans 126 pays.

1. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos cadres sont à la fois d'origine française et haïtienne. Ils détiennent tous au moins une licence dans leurs disciplines respectives.

2. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? Les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

(La Provisoire, Mme Balbine, et les deux autres responsables rencontrés nous ont référé au Conseiller en Coopération, Monsieur Laurent Beauneau, dont le bureau se trouve au niveau de l'Ambassade de France. Nous n'avons pas pu le rencontrer.)

3. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ?

Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Etant statutairement une école française, Le Lycée Alexandre Dumas applique strictement le programme d'enseignement français. Mais nous avons aussi intégré un module d'histoire et de géographie d'Haïti obligatoire aux élèves. Notons que cette insertion ne fait objet d'aucun accord avec les autorités éducatives haïtiennes, même si cela se fait généralement dans d'autres contextes. J'avais fait une pareille expérience en Espagne, dans le cadre d'un lycée français à l'étranger. Il était convenu, sur la base d'un accord, d'insérer des cours de catalan et d'espagnol dans le cursus. En suivant cet exemple, les écoles à statut étranger en Haïti peuvent être amenées à enseigner le créole à leurs élèves.

4. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Les élèves sont orientés, en fonction de leur aptitude, vers trois filières : une filière scientifique, une filière économique et une filière littéraire. L'expérience a montré que les deux premières accueillent un plus grand nombre d'élèves. Nous obtenons de très bons résultats au niveau du LAD.

5. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? Si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ?

Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Nous pensons que la présence du Lycée Alexandre Dumas en Haïti a contribué dans les efforts consentis pour l'amélioration de l'offre éducative. Mis à part une coopération très fructueuse existant entre les autorités haïtiennes et les autorités françaises au plus niveau, le Lycée Alexandre Dumas a développé un partenariat diversifié avec seize (16) écoles haïtiennes. Cet accord concerne à la fois l'autorisation et l'organisation du baccalauréat français, la formation des professeurs, l'innovation pédagogique et des échanges entre les élèves.

A l'issue de leur formation au LAD, les élèves, pour ceux qui le veulent, intègrent sans difficulté le marché du travail haïtien. Non seulement les diplômés obtiennent une équivalence automatique, le rapprochement linguistique facilite aussi l'intégration en question.

Le LAD reçoit des élèves dont les parents ont des profils divers et sont généralement des professionnels libéraux ou commerçants.

6. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

7. Le LAD, conformément aux lois en vigueur au niveau du système éducatif français, délivre les diplômes suivants : le brevet des collèges et les diplômes du baccalauréat.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Le cout annuel de base de la scolarité, pour l'année académique 2015-2016 varie entre trois mille (3000) et trois mille cinq cents (3500) dollars américains.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Sur les attentes en matière de partenariat, la personne autorisée à vous répondre est le Conseiller en coopération avec Haïti, M. Laurent Bauneau, au niveau de l'Ambassade de France. Merci de bien vouloir vous référer à lui. Car cette attribution est celle de nos supérieures hiérarchiques.

(Malheureusement, nous n'avons pas pu rencontrer M. Bauneau).

III. INTERVIEW REALISEE AU NEW VICTORIAN SCHOOL

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Le *New Victorian School* a ouvert ses portes en 1991 Nous avons commencé timidement. Les premiers inscrits ne se bousculaient pas. Mais nous avons persévéré avec le souci de dispenser une éducation de qualité. L'école a débuté avec un programme bilingue, à savoir français et anglais. Notre objectif est d'offrir aux élèves haïtiens une ouverture sur la culture américaine. Aujourd'hui, nous sommes arrivés au « 9th grade ». Notre objectif est d'arriver dans quelques années au « 12th grade ».

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Les professeurs au *New Victorian School* détiennent tous un diplôme de niveau licence dans leurs domaines respectifs. Au niveau des trois premiers cycles du fondamental, nous recrutons uniquement des institutrices et instituteurs diplômés d'une école d'instituteurs et ayant une bonne connaissance de l'anglais et de la culture américaine. Ce profil est généralement difficile à trouver sur le marché, mais nous organisons aussi des formations à leur intention.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Je pense que dans l'ensemble nous sommes satisfaits de notre présence et de notre contribution dans l'espace scolaire haïtien. Parmi les éléments de satisfaction, il y a le fait que nous avons établi notre renommée à partir de la qualité de notre offre éducative. Il y a aussi le fait que les parents nous témoignent de leur satisfaction pour la contribution à l'épanouissement de leurs enfants. C'est un travail très difficile que de faire cohabiter deux systèmes scolaires qui ne s'organisent pas de la même façon. Il y a toujours la crainte que l'un d'entre ne soit pas bien maîtrisé par les élèves. Même les parents, des fois, ont tendance à valoriser le cursus américain au détriment du cursus haïtien. Mais notre travail est de faire exister l'équilibre.

Comme vous le savez, c'est très difficile d'entreprendre en Haïti. Parfois il y a beaucoup d'incompréhensions.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ? Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Au niveau du *New Victorian School*, nous sommes à cheval sur deux programmes : le programme scolaire établi par le MENFP et le programme scolaire appliqué dans l'Etat de la Floride. Les deux sont appliqués et suivis de manière équitable. Les élèves subissent tous les examens exigés par les deux systèmes. Ce qui implique plus d'heures de travail et davantage de moyens didactique et pédagogique. Nous nous efforçons aussi à ce que les deux langues, à savoir le français et l'anglais, soient pratiquées activement.¹⁷

Nous n'avons de partenaires ni techniques ni financiers. Nous avons certes des partenariats avec des écoles en Haïti et une école en Floride en particulier. Mais ces partenariats concernent uniquement des échanges au niveau pédagogique et musical.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Pour l'instant, l'école n'arrive encore qu'au niveau du « 9th grade ». Il est difficile de parler d'un cheminement en particulier. Mais il est évident que nos élèves seront à même de s'intégrer dans les filières de leur choix. Ils ont l'avantage de maîtriser les mécanismes de deux systèmes différents. Jusqu'à présent, nos résultats sont très satisfaisants. Nous avons eu, par exemple, plus de 90% de réussite aux examens officiels haïtiens de la 9^e année fondamentale de l'année dernière.

¹⁷ NDL : On notera que ce dispositif bilingue existe, à peu près de la même façon, dans le système français. Le dispositif est dénommé « Section Internationale à l'école primaire ». Les élèves suivent au moins trois heures d'enseignement en une langue vivante étrangère. Les sections ont trois objectifs : Il s'agit de 1/faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine ; 2/ créer, grâce à la présence d'élèves étrangers, un cadre propice à l'apprentissage par les élèves français d'une langue vivante étrangère à un haut niveau. 3/ favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés. Cf. <http://www.education.gouv.fr>

6. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ? Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Je pense que la cohabitation des systèmes scolaires haïtien et américain est une expérience nouvelle dans le système scolaire haïtien. Cela se pratiquait jusque-là entre les écoles françaises et les écoles haïtiennes partageant beaucoup de points communs. L'expérience que nous faisons montre que les systèmes américains et haïtiens peuvent s'aménager ensembles. Evidemment cela exige des ajustements, notamment par rapport à la question du redoublement qui est plus présent dans le système haïtien que dans le système américain.

Par-dessus tout, nous pensons que notre apport consiste particulièrement en une modernisation du système scolaire haïtien. Le système américain offre l'avantage d'être plus dynamique et de faciliter une meilleure adaptation des apprenants. En ce sens, nous pensons que le système haïtien peut beaucoup apprendre de son rapprochement avec le système américain.

Les familles de nos élèves ont des profils variés. Elles sont pour la plupart des éléments issue des classes moyennes urbaines, soucieuses de donner une éducation de qualité à leurs enfants et cultivant une ouverture sur l'extérieur. D'ailleurs, un grand nombre parmi les enfants que nous recevons sont nés aux Etats Unis.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Pour l'instant, nous ne délivrons que le Certificat d'Etude Primaire (CEP). Nous enchaînerons avec les autres diplômes au fur et à mesure que l'établissement évolue. Les classes manquantes seront ajoutées à mesure que les promotions avancent.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Nous nous garderons de vous l'indiquer. Nous considérons que cela fait partie des informations sensibles concernant l'établissement. Si vous y emmener votre enfant, vous prendrez automatiquement connaissance des frais scolaire (réponse émise sur un ton comique).

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Nous avons plusieurs attentes en matière de partenariat public-privé. Et nous pensons aussi que c'est une bonne chose que l'Etat haïtien entreprenne une telle démarche auprès des écoles internationales. Dans l'expérience que nous faisons avec le MENFP, l'une des grandes difficultés rencontrées est un problème de communication. Cette dernière se fait presque à sens unique. Il y a une urgente nécessité de réciprocité. Par ailleurs, les informations, les mesures émanant du MENFP arrivent en général très en retard dans les établissements scolaires. Il y aurait beaucoup à faire aussi de ce côté-là dans le but de dynamiser un partenariat public-privé.

IV. INTERVIEW REALISEE AU *JUNIOR ACADEMY SCHOOL* (DE L'EGLISE ADVENTISTE)

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Junior Academy School a ouvert ses portes en octobre 1982. A l'époque, il était question de mettre en place un espace de formation à l'intention de ceux voulant non seulement acquérir la langue anglaise mais ainsi ceux dont le projet est de poursuivre leurs études à l'étranger. Il faut savoir que la mission adventiste est une mission internationale. Bien entendu, l'ouverture d'une telle école était tardive, dans la mesure où la mission adventiste est présente en Haïti depuis 1947. Nous avons commencé avec un petit groupe avant que les demandes aient augmentées trois ou quatre ans après l'ouverture. Jusqu'à il y a 5 ans, c'était encore une école de référence à Port-au-Prince. Aujourd'hui l'établissement est affaibli. La demande a non seulement diminué, mais nous faisons face aussi à des problèmes financiers. Il y a même une étude en cours pour savoir si l'école doit continuer à fonctionner ou pas.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos cadres sont généralement détenteurs d'une licence dans le domaine de l'enseignement et ayant une connaissance avérée du système éducatif américain. Il arrive aussi en effet qu'on tombe sur un élément brillant qui est à même de faire le travail sans toutefois disposer d'un diplôme spécifique. Il arrive qu'en Haïti, en matière d'enseignement de langue étrangère, on rencontre parfois ces genres de cas.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Dans l'ensemble, je peux dire qu'on est satisfait de l'histoire de l'académie. On aimerait évidemment parler de matière moins négative telle qu'on l'a fait précédemment, mais après 34 ans d'existence, il y a pas mal de têtes formées au sein de cette école. Et ça, c'est un élément de satisfaction non des moindre. L'un des obstacles rencontrés, et ceci dès le début, c'était de trouver des professionnels qualifiés pouvant faire assurer la charge de professeur. Au début, on a accueilli des professeurs américains. Ce problème aurait dû finalement totalement surmonté si les générations formées ne se rendaient pas pour la plupart à l'étranger.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ? Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

La particularité de l'académie c'est qu'elle une entité de la mission adventiste en Haïti, particulièrement à Port-au-Prince. La mission dispose d'écoles primaires et secondaires et d'une université dans le pays. Ces différentes institutions sont régulièrement reconnues par le MNFP. Quant à l'académie, elle ne dépend aucunement des autorités haïtiennes. Elle est accréditée par l'Adventist Accrediting Association (AAA), qui est affiliée à la conférence générale basée à Washington D.C. C'est une manière de souligner que l'école applique un cursus américain sans référence au programme mis sur pieds par le MENFP.

On n'a pas véritablement de partenaire financier. L'école vit de ses recettes et du soutien de la mission adventiste. En termes de partenariat technique, nous bénéficions de l'expérience d'autres établissements adventistes à l'étranger, que ce soit en matière de formation des professeurs ou d'échanges pédagogiques.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Les étudiants issus de l'académie se dirigent en général vers les universités américaines. Par rapport au programme en application à l'école, ils sont à même de s'intégrer dans n'importe quelle filière universitaire.

6. Direz-vous que vous apportez u plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? Si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ? Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Je pense que durant les 34 années de présence dans la sphère éducative en Haïti nous avons contribué à offrir une autre ouverture au système éducatif haïtien. N'oubliez pas que nous faisons partie des premières cohortes d'écoles internationales établies en Haïti. Jusque dans les années 1980, seul le système éducatif français était pratiqué dans le pays. Notre arrivée, à côté de deux ou trois autres écoles à l'époque a permis de diversifier davantage l'offre éducative. L'importance de la diaspora haïtienne et la proximité de nous rapport avec les Etats Unis imposait la nécessité d'une telle offre éducative.

Mis à part la question linguistique, la formation reçue par nos élèves les habilite à intégrer le marché du travail haïtien. Le seul problème demeure le taux élevé du chômage. Ce qui fait qu'il n'est pas toujours évident qu'un élève, après la classe de terminale, décroche un travail, pendant que des milliers d'universitaires en cherchent aussi.

Sur le profil des parents des élèves fréquentant l'école, la meilleure manière de vous répondre est de vous dire que dans notre clientèle, il n'y a pas de diplomate. Pour le reste, nous recevons des enfants issus de toutes les couches sociales.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

L'établissement reçoit des enfants du « 1st grade » au « 12th grade ». Donc nous délivrons tous les niveaux de diplôme délivré dans le système américain à ce niveau. Le dernier diplôme, quoique n'ayant pas officiellement d'équivalence en Haïti, correspond au diplôme du secondaire IV en Haïti.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Je laisserais le soin à la comptabilité de vous répondre à cette question. Il y a des nuances que je ne maîtrise pas. (Au moment de notre visite, le responsable de la comptabilité était absent).

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

En matière de partenariat, je pense que l'Etat devrait s'intéresser davantage aux écoles internationales. En plus de trente (30) ans d'existence, c'est pour la première fois que je rencontre des autorités de l'éducation nationales pour parler précisément de *Junior Academy School*. C'est une grande innovation. Il y a des projets portés par le MENFP auxquels les écoles internationales pourraient être associées. Prenons par exemples la question de la modernisation du système éducatif haïtien. Il faut savoir que, par rapport à leur expérience avec le système américain qui est très innovant, Haïti pourrait bénéficier de ses transferts d'expérience. Il y a aussi des pistes à explorer au niveau de l'enseignement des langues étrangères. En effet, les méthodes d'enseignement apprentissage des langues dans les écoles haïtiennes sont désuètes. C'est ce qui explique qu'un enfant, après 8 ans de cours de langue étrangères ou seconde, ne parvienne à en parler aucune correctement. L'expérience des écoles internationales en la matière pourrait bien aider.

V. INTERVIEW REALISÉE À *HARMONY INTERNATIONAL SCHOOL*

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Harmony International School est une école très récente en Haïti. Elle est fondée en septembre 2014 par un groupe de professeurs Turques. L'école a débuté avec une dizaine d'enfants. Aujourd'hui, ils sont au nombre de quarante (40). Nous avons lancé cette année une campagne d'inscription. Nous espérons doubler cet effectif. Une façon de vous dire que c'est une école très jeune. Nous avons fait le choix de faire cohabiter à la fois le cursus haïtien et le cursus américain. A date, nos enseignements s'arrêtent au 3^e cycle du fondamentale et nous allons ouvrir en septembre une classe de 9^e année (9th grade). Pour l'instant, nous sommes en attente de l'autorisation de la licence de fonctionnement du MENFP. La demande a été adressée des 2014. Aucune réponse ne nous est encore parvenue. Le même scénario se pose aussi pour l'accréditation du cursus américain. Une demande a été formulée auprès des autorités de l'ambassade américaine. De ce côté aussi, nous sommes encore en attente.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos professeurs sont des professionnels de l'enseignement. Nous recrutons à la fois des étrangers et des haïtiens. Dans le cas de ces derniers, ils sont normaliens ou spécialistes en éducation et sont détenteurs d'au moins une licence.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation à aujourd'hui ? Les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Vu la rapidité avec laquelle l'école grandit, nous ne pouvons qu'être satisfait de son évolution. En dépit de la discrétion dans laquelle nous travaillons, nous sommes des fois étonnés des échos venant de loin du travail que nous faisons. Nous pensons que l'un des éléments facilitant cette évolution sont les rapports que nous avons établis avec les parents. Le fait que nous soyons en petit nombre donne un air familial aux activités scolaires. Il y a une telle horizontalité entre les responsables, les professeurs et les élèves que cela va au-delà de simple acte pédagogique.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ? Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'école est à cheval sur le programme scolaire haïtien et celui des Etats-Unis. C'est une combinaison pas toujours évidente, mais nous essayons autant que faire se peut de trouver les points de convergence à exploiter et d'insister sur les nuances. C'est l'une des raisons pour lesquelles la formation se donne à la fois en anglais et en français.

Nous recevons la visite régulière des autorités éducatives haïtiennes. A ce niveau, nous pouvons dire que nous entretenons de très bons rapports. Quant aux partenaires financiers, nous n'en avons pas. En revanche, nous bénéficions de l'assistance technique, notamment pour les professeurs, de l'association internationale des écoles turques.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

A propos du cheminement, nous restons très ouverts et nous préparons les enfants à intégrer les universités internationales d'une manière générale. En l'état actuel des choses, l'enseignement concerne uniquement les matières de bases. Comme souligné plus haut, nous sommes encore au niveau du fondamental, en référence à la structuration du système scolaire haïtien.

6. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ? Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Vous savez comme nous, vu notre implication dans le système, qu'il y a encore beaucoup d'effort à faire en vue de l'amélioration de l'offre éducative en Haïti. Nous pouvons dire que la présence de *Harmony International School* en Haïti s'inscrit dans ce cadre aussi. En ce sens, nous pensons que la méthodologie appliquée, les cadres de notre enseignement et l'ouverture sur l'extérieur sont carrément des atouts pour les élèves. Nous devons souligner aussi que l'école fait partie d'une association de 1200 écoles réparties à travers le monde. Et le niveau d'enseignement dispensé dans ces établissements est le même dans celui établi en Haïti. Le souci est donc de participer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement en Haïti.

A l'issu de leur cursus, nos élèves seront à même d'intégrer le marché du travail haïtien sans difficulté. Les parents, qui sont pour la plupart des professeurs, des avocats ou des fonctionnaires, participent largement à ce travail de préparation continue.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Nos cadres sont tous qualifiés. Ils détiennent au minimum une licence dans leurs domaines respectifs.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Harmony International School fait partie des écoles internationales les moins chères en Haïti. Les parents payent seulement trois (300) mille dollars comme frais de scolarité annuelle.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Etant donné notre nouveauté sur le terrain, nous ne pouvons pas vraiment parler de ce qui existe ni de ce n'existe pas en termes de partenariat avec les autorités du MENFP en particulier. Nous aurons le temps d'en prendre connaissance et de faire des propositions à partir des constats faits. Cependant, nous pensons qu'en principe il n'y a pas de partenariat possible s'il n'y a pas de bon rapport entre les institutions concernées. Chaque partenaire doit faire ce qu'il a à faire : telle est la condition d'une réussite d'un solide partenariat.

Ce qui concerne nos relations avec d'autres écoles, ils sont sur la bonne voie. Nous entreprenons des activités éducatives avec d'autres écoles internationales établies avant nous en Haïti pour essayer de comprendre l'univers de leur fonctionnement. Parallèlement, nous avons aussi un début de partenariat avec des écoles haïtiennes, telle que le Petit Séminaire du Collège Saint Martial, L'école Sainte Geneviève, le Collège les Normaliens Réunis, etc. avec lesquelles nous avons organisé l'année dernière une olympiade des mathématiques. Nous espérons que ces initiatives se traduiront par d'autres formes de partenariat et que l'Etat puisse aussi s'y impliquer.

VI. INTERVIEW REALISEE A BRIDGE ACADEMY

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Bridge Academy a commencé à fonctionner en 2008. Comme c'est le cas généralement dans ces types d'entreprises, nous avons débuté plutôt timidement. L'idée au départ était de rendre possible, à côté de ce qui existe déjà dans le pays, le cursus américain accessible à un public étranger vivant en Haïti, sans avoir à se rendre à l'étranger. Comme l'indique le nom de l'école, l'idée est de créer un pont au niveau éducatif, entre les Etats Unis et Haïti. De la façon dont nous procédons, l'école n'est qu'une facilitatrice entre les élèves et le Penn Foster Program, une plateforme d'éducation à distance basé en Pennsylvanie et dont nous sommes accrédités. Aujourd'hui l'école s'est bien établie dans l'univers éducatif haïtien. Nous sommes devenues une référence en la matière.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos cadres sont des américains ou haïtiens ayant pour la plupart étudiés ou séjournés aux Etats Unis. Ils détiennent en général une spécialisation dans leur domaine respectif. Ce qui nous permet de nous assurer de la qualité de l'enseignement offert. C'est un élément fondamental dans la relation de confiance que nous établissons avec notre clientèle.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Dans l'ensemble, nous sommes très satisfaits de notre évolution. L'établissement a établi une réputation très positive auprès de la population. Notre clientèle est satisfaite de notre offre éducative. C'est ce qui explique, entre autres, une augmentation continue de la demande à laquelle nous ne pouvons malheureusement pas répondre à cause de la limitation des places disponibles. Car nous évitons aussi d'avoir des classes surchargées. En général, elles ne contiennent pas plus de 12 enfants. L'inquiétude que nous avons au niveau de Bridge Academy est une inquiétude générale partagée par tous ceux et celles qui entreprennent en Haïti : la situation globale du pays affecte même le milieu scolaire. Et cela a des incidences sur l'évolution de pas mal d'institutions.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ?

Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Le programme appliqué à *Bridge Academy* est un programme strictement américain. Cependant, nous avons intégré à l'intention des enfants un module d'histoire d'Haïti afin de leur permettre de se cultiver à propos du pays. En ce qui a trait aux partenaires financiers, nous n'en avons pas. L'établissement fonctionne en auto financement. Comme indiqué précédemment, nous avons développé un partenariat technique avec le Penn Foster Program qui assure aussi la certification de l'enseignement que nous dispensons en Haïti.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Les enfants que nous formons à *Bridge Academy* s'orientent dans la plupart des cas vers les universités étrangères, notamment celles de l'Amérique du Nord. Ceux qui restent en Haïti s'orientent généralement vers le milieu du business. En termes de résultats, nos élèves font généralement partie des meilleurs dans le système.

6. Direz-vous que vous apportez u plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ?

Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Nous pensons que notre présence sur le terrain a contribué à élargir l'offre éducative en Haïti. A *Bridge Academy*, nous avons fait le pari de la qualité. Et cela restera notre objectif. Par ailleurs, nous pensons aussi que cette offre permet aux élèves d'être en relations avec d'autres cultures, particulièrement la culture américaine. Au niveau pédagogique, les élèves ont la possibilité de discuter, d'être en communication permanente avec leurs professeurs, ce qui est une innovation fondamentale en matière de suivi et d'encadrement scolaires. Pour cela, nous formons des groupes spéciaux d'élèves et utilisons une pédagogie différenciée de manière à tenir compte de chaque élève en particulier.

Par-dessus tout, l'un des aspects importants de notre apport est que nous accueillons beaucoup d'enfants en difficulté venant à la fois de l'étranger et d'Haïti. Une façon de vous dire que les profils des parents de nos élèves sont variés. Ils évoluent dans toutes les couches de la société.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Les diplômes que nous délivrons sont ceux disponibles au niveau du système scolaire américain. Nous devons souligner que nous recevons des enfants du Kindergarten au « 12th grade », ce qui est à peu près l'équivalent de la dernière année du préscolaire haïtien et la classe du secondaire IV, communément appelée Terminale ou Philosophie.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Le coût annuel de base de la scolarité est d'environ quatre (4000) mille dollars américains.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Nous sommes heureux de recevoir cette délégation du MENFP pour parler de ce que nous faisons dans le pays en matière d'éducation. Car nous devons dire que les rapports que nous avons avec le MENFP sont quasi inexistantes. Non pas parce que nous n'en voulons pas, mais parce que nous n'avons pas pu rencontrer, à date, une instance traitant de notre statut. Toute de suite après notre établissement, nous avons cherché à savoir quel statut nous pouvions avoir du MENFP. Malheureusement, nos démarches n'ont pas abouti.

En ce sens, nous pensons qu'un partenariat public-privé entre l'Etat haïtien et nous passerait par la clarification de notre statut et la reconnaissance de notre travail dans le pays. Vous savez sans doute qu'il y a un problème d'équivalence en Haïti pour les diplômes que nous délivrons. Autrement dit, l'établissement d'une instance avec laquelle nous pouvons d'abord communiquer serait un premier pas vers l'élargissement du partenariat voulu.

VII. INTERVIEW REALISEE A *MUNCHKINS* (KINDERGARTEN)

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Nous avons débuté en 2004 dans un contexte plutôt difficile : le pays était politiquement en ébullition. On n'a pas eu beaucoup d'enfants au départ. Au fur et à mesure, nous nous sommes créés une place dans le milieu. Le séisme a été pour nous un élément déclencheur. A un certain moment, nous sommes obligés de refusé des demandes qui nous étaient adressées, car les places disponibles étaient limitées. Nous étions aussi amenés à déloger l'école, dans la mesure où notre clientèle avait pris de l'importance. Aujourd'hui nous pouvons dire que nous avons atteint notre vitesse de croisière.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos institutrices sont des cadres ayant pour la plupart une bonne connaissance de l'anglais. Elles disposent de leurs diplômes délivrés par des centres reconnus en matière de formation de personnels destinées à travailler à la petite enfance.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

On n'est jamais totalement satisfait dans ces genres d'initiatives. On y voit toujours des manques. Nous trouvons toujours quelque chose à refaire. Quand il s'agit de la prise en charge d'enfants en bas âge, c'est encore plus exigeant. Nous pensons que *Munchkins* a fait du chemin. Si la demande augmente de plus en plus, c'est que nous avons fait du bon travail et que les parents sont satisfaits. L'un des éléments à la base de notre satisfaction, ce sont les écoles fondamentales recevant nos enfants expriment régulièrement leur satisfaction par rapport au degré d'éveil des enfants. C'est une note encourageante. Dans un autre registre, parmi les obstacles auxquelles confrontent les écoles maternelles en Haïti, il y a le manque de matériels didactiques. Il faudrait encourager la production de ces genres d'instruments en Haïti.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ?

Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Comme vous le savez mieux que nous, il n'y a pas encore, au niveau du MENFP, un programme destiné à l'enseignement de la petite enfance. Comme soulignés précédemment, les matériels didactiques en la matière sont tout aussi rares. Ces absences font que chaque opérateur essaie d'innover à sa façon au niveau de l'école maternelle. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons fait le choix de nous orienter vers le système américain. Mais nous n'avons pas totalement coupé le pont avec le système haïtien, dans la mesure où la première année la socialisation de l'enfant se fait quasiment en français, avant de passer à la deuxième année qui se fait en anglais.

Nous n'avons pas au niveau de *Munchkins* ni de partenaires financiers ni de partenariat technique. Nous avons uniquement quelques écoles maternelles en Haïti avec lesquelles nous sommes en contact régulier.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Globalement, les élèves issus de *Munchkins* rentent en Haïti après les trois années passées à notre établissement. Cela arrive aussi que certains se rendent à l'étranger.

6. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? Si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ?

Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Nous pensons que *Munchkins* essaie d'innover en matière de l'enseignement à la petite enfance en Haïti. Les écoles fondamentales recevant nos enfants nous témoignent régulièrement qu'il s'agit d'un travail bien fait. Le fait est que nos élèves sont exposés à d'autres méthodes plus innovantes. Par ailleurs, la méthodologie adoptée est beaucoup plus interactive. Nous essayons d'aider les parents qui sont de plus en plus absents de la vie de leurs enfants. Les enfants inscrits à *Munchkins* proviennent de toutes les classes sociales. Ce qui n'affecte en rien leurs résultats.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Nous sommes une école maternelle. Nous ne délivrons pas de diplômes.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Les parents payent environs cinquante (50 000) mille gourdes pour l'année scolaire.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Le premier souhait que nous formulons est que l'Etat prenne véritablement en compte l'école maternelle dans le cadre des politiques publiques en matière d'éducation. Il faudrait continuer les efforts qui ont été initiés en la matière. C'est un niveau trop important pour qu'il soit traité en parent pauvre. Nous espérons aussi une meilleure implication dans les démarches de structuration de l'enseignement de la petite enfance. La mise en commun des expériences peut aider à améliorer les choses.

VIII. INTERVIEW RÉALISÉE *MORNING STAR CHRISTIAN SCHOOL*

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Morning Star Christian School est, comme indiqué dans son nom, une école d'inspiration chrétienne. Elle dépend de la mission Sur le Roché et accueille à la fois des étrangers et des haïtiens. L'école a débuté avec seulement 20 élèves, pour arriver au niveau ou elle est aujourd'hui : c'est-à-dire une école qui ne cesse de croître.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos cadres sont des haïtiens et des étrangers, professionnels de l'éducation, ayant pour la plupart séjournés aux Etats Unis.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? Les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Nous sommes très satisfaits de notre évolution. De 20 élèves, nous accueillons plus d'une centaine aujourd'hui. Cette satisfaction s'explique aussi par le fait que l'établissement accorde aussi, dans des conditions particulières définies à cet effet, la possibilité aux plus démunis la possibilité de recevoir une éducation de qualité, en dépit de la modestie de parents.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ?

Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Au niveau de *Morning Star Christian School*, nous n'avons pas de rapport avec le programme du MENFP. Le programme appliqué est intégralement américain, précisément celui du sud des Etat Unis d'Amérique. De e fait, l'anglais est aussi notre unique langue d'enseignement. Quant au partenariat financier, nous n'en avons pas. Nous essayons de faire avec les moyens que l'école génère.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Vu l'enseignement reçu au MSCA, les élèves se dirigent globalement, à l'issue de leur cursus scolaire, vers les USA. L'école offre l'ensemble des possibilités d'orientation disponible au niveau du système américain. Nos élèves obtiennent de très bons résultats témoignant du sérieux du travail que nous faisons. L'important aussi est que ces derniers, en plus de ces résultats, sont à l'aise une fois qu'ils intègrent le système universitaire nord-américain notamment.

6. Direz-vous que vous apportez u plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? Si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ? Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Nous pensons certainement avoir contribué à quelque chose de bien dans le pays. Il y avait, au moment de l'ouverture de cette école, un sérieux besoin en la matière. Certes, il existe des écoles internationales, mais elles ne sont pas toutes de même tendance. Les familles chrétiennes dépendant de notre église avaient exprimé ce besoin. La satisfaction dont nous pouvons faire état consiste dans le fait que nous avons participé à la formation de plusieurs générations. Vu la qualité de l'instruction reçue à l'école, nos élèves sont préparés pour le marché du travail. Mais en général, vu leur jeune âge, ils sont plus intéressés à poursuivre leurs études universitaires qu'à autre chose.

Les parents de nos élèves sont des professionnels de la classe moyenne ayant reçu généralement une éducation de qualité.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Nous délivrons les diplômes intermédiaires et le diplôme de fin d'étude à l'issue du 12th grande. Cette classe correspond à la classe de Terminale en Haïti.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Le coût annuel de base de la scolarité est de trois mille (3 000) américains pour les petites et moyennes classes, et de quatre mille (4000) pour les grandes classes.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Nous pensons qu'il faut un autre regard des autorités vis-à-vis des écoles internationales. Tout se passe comme si nous n'étions pas dans le pays. Certes, ce n'est pas le programme de l'éducation nationale haïtienne qui s'applique ici, mais il pourrait y avoir des domaines de travail en commun.

IX. INTERVIEW REALISEE A L'INSTITUTION SAINTE ROSE DE LIMA

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Auparavant, laissez-moi préciser que l'Institution Sainte Rose de Lima, contrairement à ce qui est écrit dans votre feuille de route, n'est pas une école internationale. C'est un établissement scolaire haïtien, régulièrement reconnu par le MENFP, fonctionnent dans le pays depuis 1864. C'est une école congréganiste dirigée par les Sœurs de Saint Joseph de Cluny. Elle est destinée à l'éducation des filles. Dès sa fondation à aujourd'hui, c'est une longue histoire qu'il faudra effectivement écrire un jour.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos professeurs sont des cadres haïtiens, diplômés de l'Ecole Normale Supérieure ou détenteurs d'une spécialisation en éducation.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? Les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

En fonction des échos qui nous viennent des parents, en tenant compte aussi de la longue histoire de l'Institution, nous pouvons exprimer notre satisfaction quant à l'évolution de l'établissement. Je pense que l'un des éléments à la base de cette satisfaction est l'exigence de qualité et la promotion de l'effort qui ont toujours été nos devises.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ? Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Comme je l'ai souligné précédemment, l'Institution Sainte Rose de Lima est une école intégralement haïtienne. Et à ce titre, nous appliquons scrupuleusement le programme du MENFP.

L'intégration du baccalauréat français à l'école n'est pas obligatoire à tous les élèves. Un tiers (1/3) seulement y participe. D'ailleurs, pour y être admis, il faut réunir un certain nombre de

conditions, telles qu'obtenir régulièrement la moyenne 7/10 et être capable de s'adapter à des horaires prolongés, c'est-à-dire et être disponible, par exemple, pour travailler même jusqu'à 7h PM. Donc il s'agit pour nous de créer un pôle d'excellence. Nous n'avons pas de partenaire financier. En revanche, nous travaillons, à des niveaux différents, avec certaines écoles de la place.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Nous avons opté, dans le cadre de ce partenariat avec le Lycée Alexandre Dumas, pour la série ES. Nous considérons cette série comme intermédiaire entre les filières scientifiques et les filières littéraires. Ce choix a été fait parce que cette option correspond de manière générale au projet universitaire des élèves mais parce que aussi la notion de filière n'est pas à jour en Haïti. Telle est la raison pour laquelle nous priorisons l'enseignement des humanités. Il s'agit pour nous de mettre l'action sur la production et la réflexion.

6. Direz-vous que vous apportez u plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ? Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

L'évaluation que nous faisons de l'introduction du baccalauréat français à l'école est une évaluation positive. Il y a forcément un plus qui y est tiré : cela permet de mettre toute la chance de réussir du côté des élèves, surtout celles qui relèvent des aptitudes à aller plus loin et très vite. Vu la proximité de la culture française à la culture haïtienne, cela permet aussi de renforcer, de mettre à disposition des élèves d'avantages de matériaux dans l'effort de production et de réflexion que j'ai précédemment souligné. Sur cette base, nos élèves sont non seulement préparés pour le marché haïtien mais aussi pour l'extérieur.

Quant au profil social de nos élèves, toutes les classes sociales sont présentes à l'école. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les examens d'entrée se font en créole et en français. Ce, dans le souci de ne léser personne. Nous avons fait le pari que, et nous avons à maintes reprises fait l'expérience, même si un enfant n'a jamais pratiqué le français dans son environnement parental, il lui suffit, dans le cadre scolaire, au moins quatre mois pour prendre son envol.

L'expérience a révélé malheureusement que beaucoup d'enfants, après le préscolaire, ont été transformé en automates qui récitent des phrases entières apprises sans être comprises, alors que le travail devait consister à préparer l'enfant à apprendre, à l'éveiller, en somme. D'où la raison pour laquelle je pense que l'Etat doit particulièrement s'intéresser au fonctionnement des écoles maternelles. Car parfois les compétences acquises par les enfants ne correspondent pas aux attentes des écoles.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Les diplômes délivrés sont les baccalauréats haïtiens et français. Ils s'équivalent.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût mensuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Je me garderai d'intervenir sur cet aspect. Je devrais voir aussi avec la comptabilité.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Les domaines à partir desquels un partenariat public-privé pourrait s'instituer sont multiples. Mais j'estime qu'il y a quand même des domaines urgents et prioritaires. A mon avis, l'Etat devrait établir un partenariat solide avec les Jardins d'enfants afin de contrôler le préscolaire. Il y a, en me basant sur le profil des enfants reçu chaque année ici, beaucoup à faire de ce côté-là.

Je pense aussi que l'Etat devait impliquer davantage les responsables d'écoles dans les prises de décisions. Dans la plupart des cas, ces décisions nous sont parvenues par voie de presse. Il y a un donc sérieux problème de communication entre les institutions concernées. Il faudrait, pour pallier à ce problème, des grandes réunions périodiques, que ce soit avec les écoles internationales, que ce soit aussi avec les écoles haïtiennes. Evidemment, la méthodologie de telles rencontres resterait à définir.

X. INTERVIEW REALISEE A INSTITUTION SCOLAIRE LES PARENTS REUNIS

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

L'*Institution scolaire les Parents Réunis* est une jeune école dont l'objectif est de mettre à la disposition des familles haïtienne une éducation de qualité. C'est une école en construction, à tous les sens du terme. Actuellement, nous sommes arrivés en Première, avec seulement un seul élève au niveau de cette classe, une façon de souligner à votre attention que ce n'est pas la quantité qui nous motive, mais le souci de rester cohérent par rapport à l'objectif de départ. Pour l'instant, nous ne nous identifions pas à une école internationale mais nous fonctionnons comme telle, dans la mesure où la certification est assurée uniquement par les autorités éducatives françaises.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos cadres sont des professionnels de l'éducation diplômés dans des écoles reconnues de la place. Cependant, nous n'avons pas pu trouver certains profils dont nous avons besoin pour ouvrir, par exemple, la série S. A cause de ce manque, nous avons dû nous contenter de la série ES pour laquelle il y a plus de compétence disponible. Au final, ce sont les élèves qui sont obligés de faire des choix de parcours qu'ils n'auraient peut-être pas fait dans d'autres circonstances.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? Les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Nous sommes tout à fait satisfaits du parcours que nous avons fait. Cela a demandé bien des sacrifices et un sens aigu pour identifier les priorités. L'un des éléments à la base de cette satisfaction est les résultats des enfants issues de notre établissement. Quand ils intègrent un autre système, ils s'y installent sans difficulté et se révèlent des éléments brillants. Parmi de nos élèves, certains ont obtenu des prix d'excellence en France ou aux Etats Unis. C'est une preuve que le travail fait ici est très sérieux.

Ce qui facilite cette performance est le cadre que nous offrons aux élèves, la qualité de l'encadrement disponible aussi. Mais malheureusement, nous devons aussi admettre que l'environnement global du pays ne facilite pas ces genres d'initiatives. L'Etat est très absent à

ce niveau. Quand on considère par exemple l'aspect de matériels didactiques et de perfectionnement : quand il n'existe même pas une bibliothèque municipale ou certain ouvrage pourraient être disponibles, cela rend encore le travail de l'école, qui doit dans ce cas investir dans l'acquisition d'ouvrages de toutes sortes, plus compliqué.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ?

Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Pour l'instant, le programme en application au niveau de l'ISPR est le programme du Ministère français de l'éducation. Nous comptons bien, à l'avenir, intégrer le programme scolaire haïtien. Mais on n'y est pas encore. En ce qui a trait à des partenaires financiers, nous n'en avons pas. Nous revendiquons en revanche un partenariat technique fructueux avec le Lycée Alexandre Dumas dans le cadre de l'organisation du baccalauréat français, entre autres.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Comme indiqué précédemment, nous orientons nos élèves vers les sciences sociales et économiques. Nous n'excluons pas la possibilité de mettre en place d'autres mécanismes d'orientation. Nos élèves, dont les résultats sont standardisés, sont formés à la fois pour les universités haïtiennes et étrangère.

6. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ?

Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Nous avons fait le choix de la qualité. En ce sens, nous pensons que nous contribuons à améliorer l'offre éducative haïtienne. L'expérience a révélé que quand un de nos élèves passe du système français au système haïtien, il est mieux armé, mieux formé et réussit avec facilité le programme haïtien. Nous ne l'interprétons pas comme la supériorité d'un système sur un autre, mais cela nous permet de comprendre le niveau de faiblesse du système scolaire haïtien. En d'autres termes, une telle expérience peut nous permettre d'innover la pratique scolaire haïtienne. Aussi, nous nous efforçons à préparer nos enfants de manière intégrer n'importe

quel système universitaire ou marché de travail. Et ceci, indépendamment des profils des parents, qui sont pour la plupart de milieux modestes.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Pour l'instant, nous délivrons des diplômes au niveau du Brevet des collèges et de la Première. L'année prochaine, nous aurons la possibilité d'en délivrer jusqu'à la Terminale. Il existe un système d'équivalence pour ces diplômes en Haïti. La Première correspond à la classe de rhétorique en Haïti.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût mensuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Je me garderai de me prononcer sur cet aspect.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Si j'avais à formuler des souhaits en matière de partenariat public-privé, je pense que l'Etat devrait porter une attention plus soutenue à la catégorie d'écoles à laquelle l'ISPR appartient. On dirait qu'il y a un délaissement de ces établissements par le MENFP. Je rappelle que nous avons formulé une demande de reconnaissance auprès du ministère, mais que jusqu'à date nous n'avons reçu aucune réponse.

XI. INTERVIEW REALISÉE AU COLLEGE LES OLIVIER

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Le Collège les Olivier a ouvert ses portes en septembre 2010. Il est arrivé dans un contexte très particulier. En effet, avant le séisme, je dirigeais, avec d'autres partenaires, le Collège Antillais. Ce dernier a été entièrement détruit le 12 janvier 2010. Nous avons dû envoyer certains de nos élèves, notamment ceux en classe de Première et de Terminale, tous inscrits au baccalauréat français, à la Martinique, grâce à un financement public, en vue de finaliser leur cursus. Une fois intégrés dans le système martiniquais, ils ont eu des résultats remarquables dont la presse locale a fait écho. Nos élèves ont fait partie des lauréats au bac.

Par rapport à cette performance, certains parents ont insisté sur la nécessité de continuer le travail commence au Collège Antillais et dont ils apprécient les résultats. Ces raisons, ajoutées à ma passion pour l'éducation, expliquent la fondation du Collège les Olivier. Au début, nous avons commencé avec une trentaine d'élèves. Mais nous avons mis en place tous les dispositifs nécessaires au fonctionnement de l'établissement comme si nous avions atteint l'effectif visé. Aujourd'hui l'école est arrivée en classe de Première. Nous ouvrirons une classe de Terminale en septembre.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nos cadres sont recrutés parmi les mieux qualifiés des enseignants haïtiens. Nous en avons qui ont jusqu'au diplôme du doctorat. Beaucoup d'entre eux ont été avec nous au Collège Antillais et ont accepté de participer à l'aventure du Collège les Olivier.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? Les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Quand nous faisons un bilan des six ans d'existence du Collège, nous ne pouvons qu'être satisfaits. Nous sommes étonnés de voir qu'il y avait, au niveau de Delmas, une demande du type d'enseignement que nous proposons. Les parents ont très bien accueilli notre établissement dans la commune. Leurs enfants habitent à proximité de leurs écoles. Ce qui

n'évite pas mal de souci quand on sait le niveau de fragilité de l'environnement de la capitale en matière de sécurité.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ?

Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Au niveau du Collège les Olivier, nous appliquons intégralement le programme du MENP. Et ceci, à tous les niveaux. Evidemment, nous utilisons aussi, au besoin, des matériels didactiques provenant du système français. Parallèlement au programme haïtien, l'école propose aussi aux parents et aux élèves le diplôme du Brevet des collèges et le baccalauréat français. Ces derniers ne sont pas obligatoires. Si un élève décide, en accord avec ses parents, de ne pas suivre ce cursus, la direction de l'école en tiendra compte. Autrement dit, l'élève choisit soit le bac français, soit le bac haïtien. Dans une certaine mesure, nous sommes effectivement à cheval sur les deux systèmes.

Le collège n'a pas de partenaires financiers. Nous avons en revanche des rapports de travail avec notamment le Lycée Alexandre Dumas et d'autres écoles de la place dans le cadre du bac français.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Par rapport aux ressources dont nous disposons, nos élèves sont orientés vers les séries B et C pour le baccalauréat haïtien, et les séries S et ES pour le baccalauréat français. Comme je l'ai indiqué précédemment, l'école n'ouvrira sa première classe de Terminale qu'en septembre prochain. Mais la plupart des élèves font déjà part de leur projet à l'issue de leurs cursus. Certains iront à l'étranger, d'autres resteront en Haïti. Dans tous les cas, il ne leur sera pas difficile d'intégrer l'université de leur choix par rapport au standard de la formation reçue.

6. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? Si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ?

Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Je pense que le dispositif que nous mettons en place offre une certaine flexibilité aux élèves. Cela élargit leur l'horizon. Il est évident qu'habituer les élèves aux méthodes des deux systèmes leur donne beaucoup plus de chance de réussir. Notre objectif est de leur permettre de choisir doublement en toute liberté. Concrètement, cela élargit le champ culturel des apprenants. Cela démunie aussi leur appréhension par rapport aux chances de maîtriser les mécanismes des systèmes étrangers.

Nos élèves reçoivent une formation de niveau standard qui leur donne accès au marché du travail haïtien ou n'importe quel autre marché. C'est l'avantage qu'offre en effet le bac français, qui, dans le système français, est considéré comme un titre donnant accès au marché du travail. Tel n'est pas le cas pour le bac haïtien considéré uniquement comme une étape donnant accès à l'université.

Les parents de nos élèves sont des cadres travaillant soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé. Ils habitent pour la plupart dans la commune de Delmas.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

A date, nous délivrons, dans le cadre du programme français, les diplômes de brevet des collèges et celui de première. Ce dernier correspond au diplôme de la classe de Secondaire III, communément appelé classe de rhétorique en Haïti. Il faut aussi noter que nos élèves passent régulièrement les examens de la neuvième année fondamentale.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Cette question a été omise par l'enquêteur.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Je pense qu'il y a beaucoup de chose à dire à propos de la problématique du partenariat public-privé en Haïti. La première chose à souligner c'est que c'est un concept nouveau dans le rapport de l'Etat avec les institutions privées. C'est heureux que les écoles privées soient questionnées sur la nécessité de mettre en place un tel mécanisme et sur le contenu qu'il devait avoir.

Pour ma part, je pense qu'un tel partenariat, pour être efficace, devrait viser la formation scientifique. Il est un fait notoire que l'Etat néglige ou n'encourage pas la formation scientifique en Haïti. Au niveau du Collège les Olivier, par exemple, nous voudrions faire le choix de la formation scientifique, mais ce choix est écarté d'avance dans la mesure où cela nécessite l'accès à un laboratoire scientifique. Une école seule ne peut pas mettre en place une telle infrastructure qui coûte cher à la fois pour sa mise en place et pour son entretien. Je pense que c'est une excellente piste pour entamer un partenariat public-privé. Ce projet est déjà discuté avec beaucoup d'écoles qui sont prêtes à payer pour le service offert par un pareil laboratoire si l'Etat s'engage à faire l'investissement nécessaire. Il pourrait en avoir dans les grandes agglomérations pour accueillir les élèves du public et du privé.

Une autre piste de partenariat est le sport. Il faut remarquer que les écoles où le sport est pratiqué n'ont pas nécessairement de terrain pour les différentes disciplines sportives. Pourquoi n'envisage-t-on pas un partenariat avec les mairies pour l'utilisation commune des terrains municipaux ?

Par ailleurs, les écoles privées sont aussi prêtes à accueillir, dans le cadre de leurs stages de formation, des étudiants des Ecoles Normales d'Instituteurs ou de l'Ecole Normale Supérieure. Il suffirait d'enclencher la démarche et de signer un accord en ce sens. Je pourrai prendre bien d'autres exemples pour vous montrer qu'il y a pleine d'opportunités pour réussir un partenariat public-privé.

XII. INTERVIEW REALISÉE AU COURS PRIVÉS EDME

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation à aujourd'hui ?

Les *Cours Privés Edmé* ont ouvert leurs portes en octobre 1997. Comme c'est le cas pour ces genres d'entreprises en Haïti, nous avons commencé timidement avant de prendre notre envol quelques années après. Nous avons intégré les différents niveaux au fur et à mesure, car nous voulions parvenir à créer un profil d'élèves propres à l'institution. Nous avons commencé avec le programme du MENFP, avant de proposer aussi aux parents les diplômes du système éducatif français. Aujourd'hui, nous sommes membres de l'Association Professionnelles des Ecoles Privées regroupant, entre autres, un certain nombre d'écoles offrant un diplôme étranger.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nous recrutons des cadres issus de l'Ecole Normale Supérieure et des institutions de formation en éducation reconnue en Haïti ou à l'étranger. Nous exigeons au moins une licence et des années d'expérience pour avoir accès à l'une de nos salles de classe.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation à aujourd'hui ? Les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Nous sommes très satisfaits quand nous regardons d'où nous venons et où nous sommes aujourd'hui. Certes, il y a eu des inconvénients de toutes sortes. Il nous fallait conjuguer avec les instabilités politiques, le délogement et la diminution d'effectif à certain moment. Mais en dépit de tout cela, nous sommes restés fidèles à l'objectif fixé qui était de dispenser une éducation de qualité à notre clientèle. Nous pensons que l'un des éléments à la base de cette satisfaction est le témoignage satisfaisant des parents. C'est très motivant. Les générations d'élèves formées sont aussi pour nous une gratification immense. Si nous avons quelque chose à souligner comme obstacles, ce serait l'incompréhension de certains acteurs et partenaires.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ?

Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Au niveau des *Cours Privés Edmé*, nous sommes à cheval à la fois sur le programme du MENFP et celui du Ministère français de l'éducation nationale. Au cours des trois premiers cycles du fondamental, les élèves suivent des cours à partir du programme haïtien, même si des matériels didactiques français sont appelés en complément. A partir de la classe de 3^e, ils sont inscrits dans le système français en vue de l'obtention du brevet des collèges. Les trois dernières années du secondaire s'orientent vers la préparation du baccalauréat français, série ES.

En termes de partenaires financiers, nous n'en n'avons pas. Nous avons en revanche un fructueux partenariat avec le Lycée Alexandre Dumas avec qui un accord a été signé dans le cadre de l'organisation du bac français.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Les élèves issus de notre établissement s'orientent pour la plupart vers des universités étrangères. Malheureusement, nous n'avons pas encore les ressources nécessaires pour mettre en place la formation pour les filières scientifiques. Les ressources humaines commencent à être disponibles, mais il faut aussi les autres paramètres.

6. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? Si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ?

Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Nous sommes nombreux à reconnaître aujourd'hui que l'éducation haïtienne face à de grandes difficultés. Nous avons de grands défis à relever en matière de qualité et de compétitivité de notre éducation. Ce que nous offrons comme plus au système éducatif haïtien, c'est la proposition d'un pari pour la qualité et la compétitivité. Nous sommes très en retard par rapport à ce qui se fait ailleurs, nous ne devons pas nous contenter du minimum. Il faut faire le maximum pour rattraper les autres. En ce sens, nous pouvons dire que nous avons atteint notre objectif. Car le profil des élèves qui sortent de notre établissement correspond à ceux de n'importe quelle école du même genre évoluant dans le même système sur n'importe quel

point du globe. En ce sens, nos élèves sont non seulement préparés pour le marché haïtien mais aussi pour bien d'autres contextes. Ceci, indépendamment du profil des parents, même si ces derniers sont pour la plupart des cadres.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Nous délivrons les diplômes du baccalauréat français qui correspondent à ceux du baccalauréat haïtien.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût mensuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

En ce qui a trait au coût annuel de la scolarité, il est d'environ 65 000 gourdes pour les deux premiers cycles du fondamental ; environ 75 000 pour le deuxième cycle du fondamentale et environ 90 000 gourdes.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

Le champ de partenariat entre le secteur privé et public en matière d'éducation est un champ vierge. Mais nous pensons qu'avant toute chose, il faudrait d'abord normaliser le rapport de l'Etat avec les institutions en question. Car l'établissement d'un tel partenariat demande du dialogue permanent. Or comment y arriver quand les institutions avec lesquelles nous communiquons accusent des retards prolongés pour répondre à nos correspondances et que les suivis sont faits avec beaucoup d'irrégularités. Le problème est que quand on s'adresse aux autorités étatiques, elles réagissent rarement. Il y a donc un sérieux problème de planification et de communication dans la prise des décisions. Les derniers exemples en date est que le MENFP avait indiqué qu'il n'y aurait pas d'examen officiel pour la classe de 9^e A.F pour l'année académique 2014-2015. Cette année, nous avons appris un jour avant la tenue des examens en question qu'ils seraient, contrairement à ce qui était communiqué, réalisés. Nous n'avons jamais fait de pareille expérience avec nos partenaires étrangers.

XIII. INTERVIEW REALISEE A L'ECOLE SAINTE THERESE DE L'ENFANT JESUS

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

L'Ecole Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus fait partie des plus anciennes écoles du pays. C'est une école haïtienne, fondée en 1933 et reconnue par le MENFP. Nous avons commencé un partenariat éducatif avec la France à partir de 1950, à travers le Service National d'Education à Distance (SNED) qui devient aujourd'hui Centre National d'Education à Distance (CNED). Cela ne perturbe pas pour autant perturbé nos rapports avec le MENFP. L'école a été éprouvée lors du séisme de 2010. Nous avons perdu plusieurs salles de classe à cette occasion. Notre clientèle a été fortement affectée, mais nous sommes quand même en cours de reconstruction aujourd'hui.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Au niveau de l'établissement, nous avons des cadres diplômés de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université d'Etat d'Haïti (ENS/UEH) ayant des diplômes allant jusqu'au doctorat.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? Les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Nous sommes très satisfaits de notre évolution. Dans un pays de grande difficulté et de contraintes de toute sorte, il est très rare qu'une institution ait une telle longévité. Durant toute cette longue traversée, notre renommée est restée intact. Le niveau de confiance dont nous bénéficions nous assure une demande toujours en augmentation. Malheureusement le séisme de 2010 nous a beaucoup ralenti. Nous pensons que l'élément pouvant être identifié comme obstacle à l'évolution de l'école est un manque d'accompagnement financier de l'Etat, notamment dans les moments de grandes difficultés.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ? Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Au niveau de l'école, nous appliquons à la fois le programme haïtien et le programme français. De la première année jusqu'à la classe de 3^e, nous sommes à cheval sur les deux programmes. A partir de la 2^e, tous les élèves sont intégrés uniquement au système français. Actuellement, nous sommes en train d'intégrer le nouveau secondaire. Cela est déjà fait pour le Secondaire I. Nous passerons, l'année prochaine, au Secondaire II, parallèlement au programme français. Cependant, nous avons un élément de blocage dans le cadre de ce processus d'intégration : il n'existe pas encore de manuel pour l'application du programme du Nouveau Secondaire. Cela constitue un handicap majeur.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Nos élèves sont orientés vers le baccalauréat économique et littéraire (séries ES et L). Cela s'explique en grande partie par les ressources humaines disponibles pour l'enseignement au niveau de ces filières. Une bonne partie des élèves issues de l'école se rendent à l'étranger pour continuer leurs études.

6. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? Si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ? Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

Oui, nous pensons que la coopération avec le CNED est bénéfique à la fois pour les enseignants, les élèves et le système éducatif haïtien en général. Vous savez, l'un des problèmes auxquels fait face notre système est un problème d'innovation. L'un des avantages que nous offre le programme français c'est une remise à jour permanent des savoirs et des compétences à acquérir. Cela permet aux professeurs notamment de ne pas être bloqués sur des schèmes dépassés, alors que de nouvelles données sur les disciplines s'accumulent de plus en plus. Par ailleurs, cela offre aussi aux élèves l'opportunité d'intégrer sans difficulté les universités internationales.

La formation reçue au niveau de l'école Sainte Thérèse est une formation standard. L'apprenant est préparé à la fois pour le marché haïtien et étranger.

Quant au profil des parents, ces derniers font globalement partie des classes moyennes et sont pour la plupart fonctionnaire.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Nous délivrons tous les diplômes disponibles à notre niveau d'intervention dans le système français : le Brevet des collèges et les deux diplômes du baccalauréat. Les deux derniers correspondent aux diplômes du baccalauréat haïtien.

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût mensuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Le coût moyen annuel de base de la scolarité est d'environ cent (100. 000) gourdes, soit actuellement moins de deux mille dollars américains.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

En plus de 50 ans de fonctionnement, nous n'avons pas souvent entendu parler de démarche s'intéressant à la mise en place de partenariat public-privé, même si de fait ce partenariat existe. Notre présence en tant qu'école privée en est la preuve. Il faut évidemment le renforcer. Nous pensons, de notre part, que ce renforcement passe par la mise en place, entre les partenaires, d'un système de communication efficace. Autrement dit, il nous faut parvenir à une meilleure circulation des informations scolaires émanant des autorités compétentes. Pour cela, il faut encourager la participation des partenaires privés dans les prises de décision. Il y a à ce niveau un paradoxe : alors que l'Etat n'a pas le monopole de gestion des écoles en Haïti, il prend les décisions en dehors de l'avis des responsables d'établissement. Pour cela, la mise en réseau des écoles et la mise en place d'une interface assumant une communication régulière avec ces dernières permettrait de faire les premiers pas.

Par ailleurs, nous pensons aussi qu'il y a nécessité de renforcer l'inspection du MENFP. Même si nous recevons la visite régulière de l'inspecteur de zone du MENFP, nous avons toujours l'impression d'un désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'éducation dans ce pays.

XIV. INTERVIEW REALISÉE AU CENTRE ALCIBIADE POMEYRAC DE JACMEL

1. Pour mieux comprendre la réalité de votre école, pouvez-vous nous en parler de sa fondation a aujourd'hui ?

Le *Centre Alcibiade Pomyrac* est fondé en 1976. L'idée a été au départ de créer un centre éducatif pouvant accueillir les enfants de condition modeste, tout en mettant l'accent sur la qualité. L'école est reconnue par le MENFP. Jusqu'à récemment, nous élèves passaient encore les examens du baccalauréat français. On a décidé de participer uniquement au baccalauréat haïtien parce que les élèves s'adaptent de moins en moins aux exigences du bac français.

2. Pouvez-vous présenter un peu le profil de vos cadres ?

Nous avons à la fois des cadres étrangers (français) et haïtien, tous spécialisés dans leurs domaines d'intervention.

3. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre établissement de sa fondation a aujourd'hui ? Les éléments à la base de cette satisfaction ou insatisfaction ? Pouvez-vous nous faire part de ce que vous considérez comme facilitant ou comme obstacles/irritants dans cette évolution ?

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de cette longue histoire. Beaucoup de nos anciens élèves sont aujourd'hui de brillant intellectuels ou des professionnels réussis. Nous sommes aussi fiers du choix que nous avons fait : permettre aux enfants d'origine modeste de bénéficier d'une éducation standard, mettant ainsi à leur disposition toutes les opportunités. Nous avons quand même des regrets pour avoir mis fin à notre participation au bac français. Cela faisait aussi partie de l'identité de l'école.

4. Comment votre établissement se positionne-t-il (en regard de la politique/programme/plan d'action/orientation nationale : degré de connaissance, d'intégration et d'application) par rapport au système scolaire haïtien (in, hors, à cheval sur d'autres systèmes) ?

Qui sont vos partenaires techniques et financiers ? Quels sont leurs principaux axes d'intervention ?

Depuis 2013, nous appliquons uniquement le programme français. Comme indiqué précédemment, nos élèves participent uniquement au bac haïtien. Beaucoup de parents et d'élèves se plaignaient du fait que, avec le bac français, le programme était trop surchargé.

Certains cours se faisaient les après-midis, les samedis et les jours fériés. Certains cours du programme haïtien sont parfois négligés au profit de celui français. Pourquoi on n'a pas fait choix du bac français en lieu et place du bac haïtien ? La réponse est la suivante : beaucoup d'élèves ne passeraient pas au bac français parce qu'ils manquent de moyens et d'encadrement. Le choix de passer uniquement au bac haïtien s'explique parce que nous avons constaté qu'il y a un sérieux problème de niveau en français. Cela nous a amené à augmenter le nombre d'heures de cours de français. En 7^e année par exemple, il y a 8 cours de français par semaine pour essayer de combler les lacunes en grammaire et en lecture, notamment.

Cependant, même si les examens exigés par le Ministère français de l'Éducation ne sont plus organisés, Le Centre garde quand même l'esprit de la méthode et du programme français. Certains éléments, tels que des Travaux Pratiques Encadrés (TPE), des cours de littérature en classe de Terminale, certains chapitres des Sciences de Vie et de la terre (SVT) du programme français y sont encore enseignés. En d'autres termes, il y a encore une partie du programme français qui est appliquée.

5. Pouvez-vous nous parler des cheminements pour lesquels vous préparez vos élèves ? Que dire des résultats des élèves ?

Dans le cadre du bac français, nous avons opté pour les séries ES et L. nous gardons presque la même orientation pour le bac haïtien : nos élèves sont préparés pour les sections B, C et D. Nous avons toujours de très bons résultats, que ce soit au bac français ou au bac haïtien.

6. Direz-vous que vous apportez un plus (une valeur ajoutée) au système éducatif haïtien ? Si oui, en quoi il consiste et comment il se traduit concrètement ? Les élèves qui sortent de votre établissement sont-ils préparés pour le contexte/marché du travail haïtien ?

Quel est le profil familial des élèves fréquentant votre école ?

La méthode adoptée au niveau du Centre Alcibiade Pomeyrac est carrément un plus au système. Soulignez que même si nous ne participons plus au bac français, nos élèves sont préparés comme s'ils devaient y prendre part. Le côté bénéfique du programme français c'est qu'il est régulièrement actualisé. Il n'y a pas non plus de problème de matériels didactique. Je pense que la baisse du niveau scolaire constitue un obstacle majeur dans l'atteinte de certains de nos objectifs. Nous sommes obligés parfois de faire un travail (la mise à niveau) qui devait être fait à un niveau inférieur. Ce qui est curieux c'est que les enfants que nous avons toujours reçus ont pratiquement les mêmes origines sociales, plutôt modeste. Or les résultats et la

motivation sont tout à fait différents. C'est à se demander si les parents sont devenus moins exigeants ou si ce sont les élèves qui sont plutôt déconnectés.

7. Quels sont les différents niveaux de diplômes délivrés ? A quel niveau académique correspond-il en Haïti ?

Actuellement, nous délivrons tous les niveaux de diplômes disponibles au niveau du programme haïtien (CEP, Neuvième année fondamentale, baccalauréat Première partie, Baccalauréat deuxième partie).

8. Pouvez-vous nous indiquer le coût annuel de base de la scolarité par élèves et par échelon pour l'année 2015-2016 ?

Le coût annuel est très modeste. Au niveau du Centre, pour vous en donner une idée, les élèves ne payent pas de frais d'entrée.

9. Nous avons présenté l'ONAPE au début, en référence à ce qui a été dit, quelles sont vos attentes de partenariat public-privé ?

La question de partenariat public-privé est complexe. Quand on sait l'immensité des difficultés, on se demande d'où devrait partir un tel partenariat. En ce qui nous concerne, nous pensons que, en amont à ce partenariat, l'Etat doit d'abord se conformer par rapport à ces responsabilités. Si vous prenez la question de la qualité de l'éducation que nous avons souligné avant, c'est à l'Etat de mettre les balises. Si les rôles et les responsabilités ne sont pas clairement définis, ce sera difficile de faire fonctionner un partenariat public-privé.

Bibliographie

Brutus, Edner, *Instruction Publique en Haïti (1492-1945)*, Edition Fardin, Collection du Bicentenaire. Haïti 1804-2004, Port-au-Prince, 2004.

Corten, André, *L'Etat faible. Haïti et la République Dominicaine*, Montréal Québec, éd. Mémoire d'Encrier, 2011 ;

Dejan, IV, *Yon lekòl tèt anba nan yon peyi tèt anba*, Editions de l'Université d'Etat d'Haïti, Port-au-Prince, 2012.

Durat-Bellat, M. ; Perrier, E., *L'Orientation dans le système éducatif français, au collège et au Lycée*. Rapport pour le HCE, janvier 2007.

Hadjadj, Bernard, *Education for All in Haiti Over the Last 20 Years Assessment and Perspectives*, Published by Office of the UNESCO Representative in the Caribbean, Trinidad, 2000.

Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, *La stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous*, 2007.

Ministère de l'Education Nationale, *Projet d'élaboration du Plan National Education 2004. Diagnostic technique du système éducatif haïtien*. Rapport de synthèse réalisé par Research Triangle Institute, the Academy for National Development Educat S.A., septembre 1995.

Pamphile, Léon Dénius, *L'éducation sous l'occupation américaine. 1915-1934*, Port-au-Prince, Ed. Les Antilles, 1988

Pierre, Délima, *Constitution, Lois et Education en Haïti. 1801-2011. Eléments de politiques éducatives*, Le Breen/Edition Mémoire, Canada, 2012.

Purren, Christian, *Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues*, Ed. Nathan, coll. CLE International, 1988 ;

Trouillot, Jocelyne, *Histoire de l'éducation en Haïti*, Edition du CUC Université Caraïbe (3^e Edition), Port-au-Prince, 2014.